
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Lundi 23 janvier 2023, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{me} Fabienne Aubry-Conne*, *M. Omar Azzabi*, *M^{me} Corinne Bonnet-Mérier*, *M. Simon Brandt*, *M^{me} Alia Chaker Mangeat*, *M. Olivier Gurtner*, *M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni*, *MM. Antoine Maulini*, *Vincent Milliard* et *Alain Miserez*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président et *M^{me} Frédérique Perler*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 21 décembre 2022, le Conseil municipal est convoqué en séance ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville pour lundi 23 janvier 2023 à 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Vous avez toutes et tous certainement remarqué que deux flyers sont à votre disposition sur la table des signatures dans la salle des pas perdus. L'un concerne une exposition de la maquette du projet de PLQ «Bourgogne». Vous pouvez aller la voir du 24 janvier au 11 février au forum Faubourg à la rue des Terreaux-du-Temple et poser les questions que vous souhaitez aux personnes qui seront présentes sur place.

Le deuxième flyer concerne les travaux de la piscine intérieure de Varembe qui vont débiter d'ici à la fin du mois. Il contient un certain nombre d'indications, ainsi que je vous l'avais annoncé au mois de novembre si je ne m'abuse. Ils sont à votre disposition. Servez-vous.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Aujourd'hui, c'est la Journée mondiale de l'écriture manuscrite créée par l'Association américaine des fabricants d'instruments d'écriture. Elle a débuté le 23 janvier 1977. Cette journée mondiale nous vient des Etats-Unis car elle rend hommage à John Hancock, le premier signataire de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. On se souvient de lui pour sa signature large et élégante dans ladite déclaration, si bien que le terme John Hancock est devenu aux Etats-Unis un éponyme de «signature».

Nous avons également une merveilleuse nouvelle... Nous souhaitons la bienvenue à Emma Miserez qui est née ce week-end. La maman et le bébé se portent très bien. (*Applaudissements.*) Le papa, dès qu'il sera là, aura une petite pensée de notre part.

Je rappelle que les points 50 et 51, soit les motions M-1459 et M-1497 ayant trait aux abribus végétalisés, les points 149 et 150, soit les motions M-1368 et M-1377 ayant trait à la sécurité communale et à la violence envers les femmes, les points 159 et 160, soit les motions M-1528 et M-1529 portant sur le soutien aux habitant-e-s de la Ville en matière d'emploi et en période post-Covid, seront liés pour le débat.

N'ayant pas d'autres divers, je passe à la suite de nos travaux avec les rapports urgents demandés par le Conseil administratif.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 24 989 700 francs destiné aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Paix, compris entre la place des Nations et la place Albert-Thomas, y compris le renouvellement de son passage supérieur, dont à déduire une participation de la Confédération suisse (projet d'agglomération) de 4 085 000 francs, soit 20 904 700 francs net (PR-1485 A/B)¹.

Rapport de majorité de M^{me} Paule Mangeat.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 16 novembre 2021. La commission l'a étudiée lors des séances des 1^{er} juin et 24 août 2022 sous les présidences de MM. Daniel Dany Pastore et Timothée Fontolliet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

¹ *Mémorial* 179^e année: Proposition, N° 19, p. 3050.

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 24 989 700 francs destiné aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Paix, compris entre la place des Nations et la place Albert-Thomas, y compris le renouvellement de son passage supérieur, dont à déduire une participation de la Confédération suisse (projet d'agglomération) de 4 085 000 francs, soit 20 904 700 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 24 989 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2055.

Séance du 1^{er} juin 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

M. Betty introduit le projet, qui concerne le tronçon de la rue du Paix entre la place Albert-Thomas et la place des Nations. Il explique qu'il y a deux tronçons avec des typologies différentes, séparés par le pont. Ils constatent, en termes d'aménagement de l'avenue, qu'il n'y a pas de continuité de piste pour les vélos, les piétons et les bus. Il ajoute que les transitions végétales ne sont pas heureuses. L'éclairage est vétuste et aujourd'hui non adapté. Ils souhaitent améliorer tout ça, et il rappelle que cette rue se trouve sur l'axe de la moyenne ceinture. Avec le Canton, ils souhaitent améliorer la fluidité et rabattre le transit sur cet axe ainsi qu'améliorer la qualité paysagère. Un réaménagement est proposé, qui vise à redéfinir les gabarits de chaussée, et à mettre des bandes cyclables continues ainsi que des trottoirs. Dans les deux sens de circulation, il y a un espace dédié au bus, une voie pour les voitures, des équipements vélos de deux mètres de large, ainsi que des trottoirs d'une largeur minimale d'un mètre septante-cinq. Ils seront donc élargis et rehaussés. Il indique qu'ils souhaitent améliorer le débouché de la gare de Sécheron ainsi que de sécuriser le périmètre pour répondre aux enjeux de la mission d'Israël, où ils pensent pouvoir faire des aménagements paysagers. Il en vient au passage supérieur de la rue de la Paix. Il a été construit en 1934 et a eu seulement de petits entretiens. Il y a des

dégradations importantes: fissures, infiltrations, armatures attaquées par la corrosion. L'idée est de reconstruire cet ouvrage. Ils ont déjà fait un avant-projet. La reconstruction est en lien avec les travaux de la gare Cornavin, il faut donc qu'elle soit faite avant le commencement de ces derniers. L'étape des travaux comprend les travaux préparatoires, la réalisation de pieux séants servant de culées futures, la réalisation du nouveau tablier, la déconstruction des culées ainsi que des tabliers existants. Il indique que le coût total de l'opération s'élève à 20 904 700 francs, mais qu'ils recevront vraisemblablement une recette des CFF dont ils ne connaissent pas encore le montant.

Questions-réponses

Une commissaire demande si pour garantir les espaces suffisants aux cyclistes et piétons, il faut empiéter sur des parcelles privées.

M. Betty confirme, et précise qu'ils n'ont pas encore les autorisations. Elles ne devraient cependant pas être trop difficiles à obtenir. Il ajoute qu'ils savent réaliser tout ça sans des emprises trop importantes.

La commissaire demande s'il y aura une amélioration du passage entouré par les plots blanc et rouge.

M. Betty répond que c'est leur objectif, et explique que le but de ces plots blanc et rouge est double. L'ouvrage se trouve sur l'itinéraire des convois exceptionnels, mais il ne peut pas tous les supporter. Certains sont autorisés, mais avec une restriction de circulation. C'est le seul moyen qu'ils ont trouvé pour réguler cela sans être sur place lors du passage de convois exceptionnels.

Une commissaire demande s'il n'y a pas une possibilité d'expropriation pour l'Etat quand ils empiètent sur une propriété privée.

M. Betty informe que les procédures sont extrêmement longues, et ils en ont engagé une sur un PLQ qui dure depuis huit ans. Il souligne qu'il n'y aura pas lieu de faire cela ici, car le domaine privé commence à la clôture, qui est parfois endommagée. Ils vont seulement avoir à enlever et remettre cette dernière. Ça ne lui semble pas impossible d'aller demander cela aux privés, même s'il s'agit d'une organisation internationale. S'ils demandent une clôture trop chère, ils devront contribuer à son financement.

Un commissaire demande pourquoi les CFF n'entrent pas directement en matière: la passerelle qu'ils vont reprendre leur appartient.

M. Betty répond qu'ils sont en négociation avec eux, mais qu'ils auront normalement une subvention.

Les auditions de Pro Vélo et du TCS sont acceptées.

Séance du 24 août 2022

Audition de M. Yves Gerber, directeur section Genève du Touring Club Suisse

M. Gerber indique que le TCS Genève souhaite montrer l'enjeu de la «ceinture urbaine». La demande de crédit du Conseil administratif concerne en effet la porte d'entrée de cette moyenne ceinture. Par conséquent, le TCS invite d'ores et déjà à accueillir favorablement la proposition PR-1485. Il rappelle ce qu'est la ceinture urbaine, qui est définie dans la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), à l'art. 3. La ville est traversée tous les jours par un trafic de transit qui n'a pas lieu d'y être. Certaines personnes ont besoin d'aller en ville et n'ont pas d'autre solution que de prendre leur voiture pour diverses raisons. Il y a aussi des personnes qui traversent inutilement le centre, alors qu'elles pourraient en faire le tour. En l'absence d'une traversée du lac, pour se rendre d'une rive à l'autre, seuls le U lacustre (passant par le pont du Mont-Blanc) et l'autoroute de contournement offrent la possibilité d'éviter de passer par l'hypercentre. Le Canton propose là de réaliser un autre contournement: passer par les Nations pour remonter sur le pont Butin puis revenir sur la gare des Eaux-Vives via le Grand-Lancy, Carouge et Champel. En parallèle, le TCS a défini les axes structurants de la zone II qui doivent garantir le bon fonctionnement de la hiérarchie du réseau, afin d'éviter les reports de trafic dans le réseau de quartier. L'avenue de la Paix en fait partie. Il indique que cette ceinture urbaine doit absolument être développée rapidement pour ensuite pouvoir procéder à une requalification des itinéraires dans l'hypercentre. Or, elle est actuellement incomplète et le plus gros enjeu se situe à Lancy, où les bouchons remontent jusqu'à Saint-Georges tous les soirs. Il informe qu'il existe un projet d'y construire un pont tunnel. Il montre ce qui a déjà été développé par le Canton, qui essaie de rendre ce projet attractif et séduisant au niveau des temps de trajet. En effet, on encourage les automobilistes à prendre soit le U lacustre, soit d'éviter Cornavin par le nord. L'objectif fixé par les autorités du Canton et de la Ville serait de ne plus avoir la possibilité de passer par Cornavin quand on vient de Lausanne pour aller à Plainpalais. Ce faisant, ils prévoient qu'il y aura une augmentation de plus de 24% de la fréquentation sur l'avenue de la Paix. Le U lacustre va aussi absorber 30% de ce trafic. Il résume la position du TCS, qui est favorable au déploiement rapide de la moyenne ceinture, et pousse le Conseil municipal à accepter la proposition PR-1485.

Questions-réponses

Le président demande si cela ne va pas poser problème que la route soit coupée de manière unilatérale, vu que les travaux vont être repoussés. Elle ne sera pas aussi efficace qu'elle ne l'est maintenant. Ce sont des travaux qui durent de dix-huit à vingt-quatre mois, et il souhaite savoir comment M. Gerber voit la chose.

M. Gerber répond que la situation est similaire à celle de la rénovation du U lacustre. Il y aura une période compliquée, mais ce changement est tout de même nécessaire. Il invite à beaucoup de prudence quant à toutes les mesures contraignantes qui vont être mises en place dans l'hypercentre pendant cette période-là. Il rappelle que toutes les infrastructures, y compris les transports publics, sont saturées aux heures de pointe. Ce problème est rencontré sur l'ensemble des agglomérations suisses. Un gros travail d'information devra être fait, et il ne faudra pas aller trop vite par rapport à ce qui est programmé par la Ville et le Canton sur le secteur Cornavin. Il encourage la commission à ne pas tarder à prendre une décision, si possible favorable.

Un commissaire souligne que le Conseil d'Etat a pris des décisions sans en informer le Conseil municipal.

M. Gerber répète qu'il y a un gros travail d'information à faire, surtout sur le fait de ne pas vouloir aller trop vite sur les mesures qui vont intervenir sur le pôle Cornavin. Il sait qu'il y a une pression au niveau de l'agenda concernant le chantier, et ce même s'il a été repoussé d'un an. Le TCS participe à beaucoup de commissions techniques avec le Canton, et maintenant avec la Ville, où il est parfois difficile d'avoir une vision panoramique. Le TCS est intimement convaincu qu'il faut réduire le trafic de transit et pendulaire au centre. Cependant, il faut faire en évitant de mettre la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire verrouiller le centre-ville sans avoir réalisé la moyenne ceinture et offert de véritables trajets alternatifs.

Le président reformule sa question. Le chantier sera mis en place s'il est voté favorablement. Il demande, selon son expertise, quelles seraient les meilleures solutions pour qu'il ne préterite pas le trafic, étant sur un tracé important.

M. Gerber indique que le U lacustre est conçu pour absorber le trafic supplémentaire, même s'il a ses limites par rapport à une véritable traversée du lac. Le TCS a soutenu ce «U» afin de pouvoir sécuriser et fluidifier le trafic. Cependant, pendant les travaux sur le pont, il vaut mieux que les gens passent plutôt par le pont du Mont-Blanc ou bien trouvent une autre façon de se connecter à l'autre rive en contournant la ville. La meilleure solution serait que le Canton fasse des annonces en amont pour inciter les gens à rester sur l'autoroute de contournement. Cependant, ce n'est pas la Ville qui décide de cette communication.

Un commissaire demande si cette solution est la seule qu'ils ont trouvée.

M. Gerber rappelle qu'il y a un cadre légal défini par la LMCE. Cette dernière prévoit qu'une moyenne ceinture soit réalisée. Pour remettre en question tout ça, il faudra faire un amendement ou demander à changer la LMCE. Cependant, celle-ci reste leur seul outil pour modifier cette vision-là qui a été votée.

Une commissaire s'inquiète du report de trafic sur les Pâquis avec la fermeture de la rue de Lausanne. Elle demande si des études ont été faites sur ce trajet.

M. Gerber indique qu'ils ont déjà fait un gros travail, en transformant des zones 30 en zones 20, en modifiant les sens de circulation et en cassant le plus possible des trajectoires directes. Ce qui a été mis en place semble assez efficace. Il ajoute que suite à de telles modifications, une partie des usagers trouvent de nouveaux itinéraires, en se reportant parfois sur le réseau de quartier si les axes structurants sont saturés, mais une proportion du trafic s'évapore de l'ensemble du périmètre. Ces personnes ne se reportent pas forcément sur les transports publics. Des observations sont menées aux Pâquis, et ils y sont très attentifs. Il ne peut cependant pas exclure un risque de report de trafic.

Une commissaire comprend qu'il n'y a pas de corrélation directe entre la redéfinition des axes et le report modal. Elle demande si, pendant les travaux, encourager d'autres moyens de transport par la gratuité serait une bonne idée.

M Gerber indique que normalement, il sera possible de passer dans les deux sens. Le principe de la gratuité est inéquitable, et en plus cela va encourager les gens qui sont à pied ou à vélo à prendre le bus. Prendre la voiture n'est plus un plaisir à Genève, de nombreux usagers utilisent des transports individuels motorisés parce qu'ils sont contraints pour de nombreuses raisons (horaires de travail, temps de trajet deux à trois fois plus long en transports publics qui rend difficile la possibilité d'arriver à l'heure pour chercher un enfant au parascolaire ou à la crèche). Une partie des conducteurs partira peut-être sur les transports publics, mais il ne faut pas compter là-dessus.

Un commissaire demande si cette moyenne ceinture, sans la traversée du lac, a encore du sens.

M. Gerber explique que lors de la présentation de la traversée du lac, le Canton a estimé une réduction de 11% du nombre de véhicules par kilomètre au cœur de l'agglomération. Tant que cette traversée du lac n'existe pas, la moyenne ceinture est une condition sine qua non aux autres principes qui vont être mis en place.

Le commissaire remarque que les personnes habitant en ville ont aussi une voiture. Résidant à la rue de Lausanne, il devra contourner toute la ville pour se rendre à Plainpalais. Cela ne lui semble pas raisonnable. M.Gerber comprend sa préoccupation. Il faut réactiver ce chiffre qu'un foyer sur deux n'a pas de voitures. Selon le Canton, 90% de ces foyers sans voitures sont des foyers à une ou deux personnes seulement. Dès que les gens ont des enfants, ils ont des voitures. Les Genevois qui possèdent une voiture ne l'utilisent quasiment pas la semaine. Un sondage réalisé auprès de ses membres en 2021 révèle que neuf membres sur dix utilisent une voiture, mais ils ne sont que 36% à la prendre pour se rendre au travail. Cela montre bien que les mentalités évoluent, mais que la voiture reste un élément prépondérant. Il rappelle en outre qu'en Suisse, et c'est encore plus fort à Genève, plus de 40% des déplacements sont effectués pour les loisirs.

Proposition: travaux d'aménagement à l'avenue de la Paix

Un commissaire demande pourquoi le TCS ne fait rien, dans la mesure où cette solution n'est pas efficace.

M. Gerber rectifie qu'elle ne serait pas efficace si elle ne respectait pas l'esprit de cette loi.

Un commissaire demande quelle est la faiblesse de cette proposition.

M. Gerber dit que c'est le fait d'être arrivé aussi tard devant le Conseil municipal. Il trouve étonnant qu'on traite la porte d'entrée de la moyenne ceinture après le reste.

Audition de M. Olivier Gurtner, président du comité de Pro Vélo

M. Gurtner se présente. Il soulève que l'avenue de la Paix est un site stratégique, autant pour la Genève internationale que pour les circulations écologiques. Il s'agit d'un projet intéressant et pertinent, que la Confédération accepte de financer, contrairement au projet de la traversée de la rade. Pro Vélo a une question sur l'accès vélo à la halte Sécheron du Léman Express. Il n'a pas eu l'impression, en étudiant les plans, qu'un ascenseur soit prévu ou que la rampe soit suffisamment peu pentue à la gare de Sécheron pour les PMR.

Questions-réponses

Un commissaire souhaite savoir si Pro Vélo ne pourrait pas intervenir pour conserver les petites rues de Cornavin, afin que les mobilités douces puissent tout de même emprunter la rue de Cornavin.

M. Gurtner explique que Pro Vélo a étudié le projet de Cornavin dans les détails: les vélo-stations seront accessibles grâce à des rampes en pente douce. D'une manière plus large, les livraisons et les taxis sont aussi prévus dans l'aménagement, au sous-sol.

Un commissaire soulève que Pro Vélo devrait soutenir la traversée de la rade.

M. Gurtner répond que Pro Vélo n'est pas pour la traversée de la rade, étant donné les montants extrêmement élevés pour un projet que la Confédération refuse de financer faute d'aménagement pertinent. Par ailleurs, il rappelle que Pro Vélo n'est pas un parti politique mais une association de cyclistes, qui n'hésite pas à dénoncer les projets qui n'avancent pas assez vite.

Un commissaire demande si Pro Vélo est favorable au projet de la moyenne ceinture.

M. Gurtner explique que ça ne va pas toujours dans leur sens, mais qu'ils communiquent le plus possible avec les autorités.

Discussion et prises de position

Un commissaire se demande pourquoi toujours punir les résidents de la Ville de Genève par des restrictions et sanctions alors qu'il y a d'autres possibilités.

Un commissaire annonce que son parti n'est pas convaincu par ce projet. Il a entendu que la situation légale ne repose pas uniquement sur la moyenne ceinture, mais que d'autres projets ont été acceptés par le peuple. Il est possible qu'il y ait encore un changement de la situation avec un changement de majorité qui se dessine. Pour cette raison, il ne voit pas pourquoi il faudrait aller de l'avant avec ce projet.

Un commissaire rappelle que la Confédération ne finance pas la traversée de la rade, cette opération sera donc entièrement aux frais du Canton. Il est d'avis de ne pas procéder à d'autres auditions.

Un commissaire indique que le Parti libéral-radical va soutenir cette proposition. Il rappelle que la Ville engage ici 25 millions de francs. Cette proposition lui semble évidente, comme l'a souligné le TCS. Il trouve cependant scandaleux qu'un projet de cette importance, présenté en novembre 2021, n'arrive en commission que sept ou huit mois après.

Une commissaire informe que le Centre va voter favorablement cette proposition. C'est un projet sur lequel tant le TCS que Pro Vélo sont favorables, ce qui est à souligner.

Un commissaire s'étonne des propos tenus précédemment. Il trouve qu'il faut pouvoir discuter des décisions du Canton lorsque c'est la Ville de Genève qui paie et qui doit les mettre en vigueur.

Une commissaire annonce que le Parti socialiste soutiendra ce projet et souligne que lorsque le TCS et Pro Vélo sont sur la même longueur d'onde, les projets avancent plus vite. Le Parti socialiste sera néanmoins vigilant quant au report de trafic qui ne doit en aucun cas se reporter sur les quartiers, notamment sur les Pâquis.

Un commissaire indique que les Verts soutiennent ce projet.

Votes

La recommandation de la commission: «faire attention à ce que l'accès entre les quais de la gare de Sécheron et la route se fasse de la meilleure manière possible selon les recommandations de Pro Vélo» est acceptée par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 PLR) contre 2 non (MCG, UDC) et 4 abstentions (2 PLR, 2 LC).

Proposition: travaux d'aménagement à l'avenue de la Paix

La proposition PR-1485 est acceptée avec la recommandation, soit par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 PLR) contre 2 non (MCG, UDC) et 4 abstentions (2 PLR, 2 LC).

L'Union démocratique du centre annonce un rapport de minorité.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de faire attention à ce que l'accès entre les quais de la gare de Sécheron et la route se fasse de la meilleure manière possible selon les recommandations de Pro Vélo.

*6 décembre 2022***B. Rapport de minorité de M. Pierre Scherb.**

Le Conseil administratif constate que l'avenue de la Paix constitue un axe majeur de l'axe routier et une entrée principale en ville de Genève. Après un réaménagement complet de sa partie basse entre la place Albert-Thomas et le passage supérieur de la Paix, planifié et voté en 2013 mais jamais réalisé, il souhaite à présent transformer l'avenue de la Paix dans sa totalité. Cette transformation doit servir à faire de l'avenue de la Paix une partie de la moyenne ceinture dont le Conseil d'Etat souhaite accélérer la mise en œuvre.

Formellement, l'Union démocratique du centre constate que cette proposition du Conseil administratif a été traitée à la hâte par la commission des travaux et des constructions. L'étude des questions essentielles n'a pas été faite. Tout au contraire, la CTC s'est limitée à deux séances pour un projet de plus de 20 millions de francs à la charge de la Ville de Genève. Elle a notamment refusé l'audition du président de l'ACS qui aurait pourtant pu apporter un autre éclairage.

Matériellement, force est de constater que la politique du Conseil d'Etat à la base de cette proposition PR-1485 est fondamentalement contestée par une grande partie de la population dont l'Union démocratique du centre s'est fait le porte-parole. Néanmoins de plus en plus de partis politiques rejoignent ce combat contre une politique qui ne tient pas compte des besoins de la population du canton de Genève et encore moins de la majorité des habitants de la Ville de Genève. Si le Conseil administratif ne cesse de nous dire que 45% ne possèdent plus de voiture, il oublie allègrement que 55% possèdent toujours au moins un véhicule et que c'est donc une large majorité qui ne peut pas renoncer à ce moyen de transport. Les recours introduits par plusieurs partis contre l'introduction par le Conseil d'Etat d'une limitation générale de la vitesse à 30 km/h par voie d'arrêt est clairement un premier signe que les choses sont en train de changer et que de plus en plus de personnes s'opposent à cette politique qu'ils n'ont jamais cautionnée.

Rappelons-nous seulement l'acceptation de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). A l'origine, elle a été présentée comme contre-projet à l'initiative IN 154 «Pour des transports publics plus rapides!». Aujourd'hui, force est de constater que cette loi sert de prétexte au Conseil d'Etat pour justifier toutes sortes de mesures anti-voiture. Face à une application qu'on ne peut pas nommer autrement qu'abusive, l'Union démocratique du centre a déposé un projet de loi visant à abroger une loi néfaste pour les Genevois qui n'a rien amélioré jusqu'à présent. Il n'y a pas de doute que la population aurait refusé la LMCE si elle avait été mise au courant de l'application abusive que les autorités genevoises en font.

Il faut se souvenir que l'objectif de la LMCE était de mettre fin à la «guerre des transports» et de définir les principes d'exploitation des réseaux de transport du canton dans le respect de l'article 190 de notre constitution garantissant le libre choix du mode de transport.

La LMCE a permis au Conseil d'Etat de généraliser le 30 km/h dans l'hypercentre et sur les axes structurants avec toutes les conséquences que cela implique comme la diminution de la vitesse d'exploitation des transports publics, les problématiques d'accès pour les véhicules de secours et les conditions de travail dégradées pour les chauffeurs de taxis. Sans parler des conséquences pour le commerce genevois, la clientèle étant dissuadée de fréquenter les commerces du centre-ville et incitée à fréquenter la nouvelle offre commerciale en France voisine. Enfin, non contente d'asphyxier le centre-ville, la LMCE provoque la colère des communes de la ceinture urbaine comme Vernier, Lancy, Carouge, Chêne-Bougeries qui s'inquiètent de l'impact sur la population et l'environnement de la «moyenne ceinture urbaine», pièce centrale de la LMCE.

Avec la présentation de la proposition PR-1485, le Conseil administratif suit aveuglément les objectifs des militants écologistes qui veulent diminuer encore le nombre de places de stationnement et abolir le stationnement en zone bleue. Preuve est ainsi faite pour l'Union démocratique du centre que les plus farouches partisans de la LMCE n'ont jamais véritablement enterré la hache de guerre contre les voitures. Et si pour la paix des transports on reprenait tout à zéro en abrogeant la loi? En réponse à cette question pertinente, l'Union démocratique du centre a déposé le projet de loi PL13081 qui demande l'abrogation de cette loi qu'elle considère comme néfaste. Il est donc actuellement trop tôt pour la réalisation des travaux prévus par la proposition PR-1485 et l'Union démocratique du centre la refusera définitivement pour cette raison.

—***—

La présidente. Les présidents de commission ne sont pas présents. La rapporteuse de majorité ne prend pas la parole... Je passe la parole au rapporteur de minorité, M. Pierre Scherb.

M. Pierre Scherb, rapporteur de minorité (UDC). Merci, Madame la présidente. J'ai le plaisir de vous présenter la position de l'Union démocratique du centre par rapport à la proposition PR-1485 qui concerne l'avenue de la Paix.

L'Union démocratique du centre s'y oppose pour deux raisons, principalement pour des raisons formelles. D'une part, il s'agit d'un projet de construction

de 25 millions de francs dont 20 millions sont à la charge de la Ville de Genève. Nous pensons que cet objet aurait mérité plus que deux séances de commission seulement et deux auditions. Il s'agit d'un projet complexe, la première tranche de la moyenne ceinture; cela va non seulement influencer la circulation en ville de Genève mais également l'ensemble du canton.

Matériellement, il ne s'agit pour nous pas principalement d'un projet de construction mais d'une vraie chasse aux automobilistes et à l'automobile. Vous me permettez de citer en substance le professeur Guy Millière: «Les écologistes, qui incarnent le nouveau visage du totalitarisme communiste, veulent avant tout supprimer la liberté d'aller et de venir et la liberté de choix, et enfermer les êtres humains dans des règles de plus en plus strictes et liberticides. Ils savent que l'automobile est un instrument de liberté. Ils savent aussi que la liberté d'aller et de venir et la liberté de choix rendent la vie plus agréable et que les supprimer la rend plus triste, plus désagréable, voire plus désespérante. Ils savent que la coercition est épuisante et conduit à la résignation.»

Justement, parlons de liberté... La Constituante, en l'occurrence mes nonante-neuf collègues et moi-même avons trouvé que la liberté est importante, tout comme la liberté de choix. Nous avons donc consigné ces deux principes à l'article 190, alinéa 3 de la nouvelle Constitution, s'agissant de ceux que l'Etat garantit – je vais vous le lire: «Il garantit la liberté individuelle du choix du mode de transport.»

Cette liberté du choix du mode de transport nous tient à cœur, à l'Union démocratique du centre. Bien sûr, aujourd'hui, nous avons la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). Cela a-t-il changé quelque chose? Normalement non parce que chaque loi cantonale doit respecter la Constitution du Canton de Genève. Effectivement, ça ne change rien parce qu'à son article 1... (*Brouhaha.*) Peut-être que M. Sormanni aimerait continuer – vous transmettez, Madame la présidente?... Donc je continue... L'article 1 de la LMCE dit qu'il s'agit de mettre en œuvre l'article 190 de la Constitution que je viens de lire.

Après, nous avons bien sûr l'urgence climatique en faveur de laquelle nous avons voté en Ville de Genève. Est-ce que ça change quelque chose à ce niveau-là? Non plus parce que la Constitution n'a pas été abrogée par cette urgence climatique, pas plus que la LMCE. C'est pour ces raisons principalement que nous refuserons cette proposition du Conseil administratif. Nous invitons tous ceux qui aiment la liberté – la liberté de choisir –, la Constitution, l'application correcte de la LMCE et l'Etat de droit à faire comme nous et à voter non.

Une voix. Bravo!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'ouvre le premier débat et je passe la parole à qui la demande pendant cinq minutes au maximum par intervention. Monsieur Christian Zaugg, vous avez la parole.

Premier débat

M. Christian Zaugg (EàG). Madame la présidente, Messieurs les conseillers municipaux et Mesdames les conseillères municipales, il est tout à fait évident qu'il convient de réaménager l'avenue de la Paix, une pénétrante un peu oubliée. Notre groupe se réjouit de constater que cette proposition est de nature à améliorer la circulation multimodale, en particulier celle des bus à la descente mais aussi celle des cyclistes par l'installation de pistes cyclables larges de 2 m dans les deux sens.

Il est plus que temps également de reprendre le passage supérieur de l'avenue de la Paix, sorte de pont qui permet de franchir les voies CFF. Cet ouvrage présente en effet des dégradations importantes, notamment le long de ses profils métalliques qui sont oxydés et au niveau des armatures du tablier en béton qui sont carbonatées et très endommagées.

Constatant qu'il est absolument nécessaire de permettre aux transports publics, aux cyclistes et aux piétons de circuler à l'avenue de la Paix et d'améliorer la sécurité de l'ouvrage, notre groupe vous invite à accepter cette proposition.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Il y a une incohérence dans ce projet. Ça ne fonctionne pas du tout avec la LMCE. On met la charrue avant les bœufs. Pourquoi? Eh bien, d'abord, il y aurait d'autres projets à faire sur cette importante place, c'est d'y mettre un peu – comment le dire? – de gaieté... Bon, il y a des petits jets qui sortent... C'était bon à l'époque mais, de nos jours, on peut quand même faire mieux.

Et puis, vous avez oublié quelque chose d'important, c'est le futur tram! Il doit monter au Grand-Saconnex où il y a déjà des problèmes puis desservir une partie de l'aéroport, là où on va réaliser les parkings des cars que l'on va potentiellement enlever de la gare Dorcière, pour leur majeure partie. Je suis à la commission des travaux et des constructions, donc je suis au courant! Alors évidemment, on vient avec ce projet mais on n'a pas la suite des événements. Donc moi et mon parti aussi nous sommes obligés de dire non. Nous ne voulons pas vous donner un non définitif, mais amenez-nous quelque chose qui tienne la route par rapport à l'avenir!

Vous venez nous bassiner avec ces histoires d'écologie, de pollution et ainsi de suite. Bon, eh bien on a compris! Donc maintenant faisons les choses correctement.

On veut faire de la mobilité cohérente, alors faisons-la! Mais on ne peut pas aménager cette place si on ne sait pas quels seront les projets futurs! Si on commence à l'aménager et qu'après on doit tout faire péter parce que le tram va monter au Grand-Saconnex... S'il vous plaît, c'est l'argent des contribuables! C'est pris sur nos impôts, ce sont vos futurs enfants et vos familles qui vont payer la casse en faveur de laquelle vous votez aujourd'hui. Mais c'est n'importe quoi! S'il vous plaît, revenez à la réalité, soyez pragmatiques! Je sais, c'est une discipline très difficile (*pires*) surtout pour les partis qui sont en face de moi.

Pour nous, c'est un non provisoire – pensez-y bien. Quand on aura tous les éléments en main, y compris quant au fait d'égayer cette place, y compris de prévoir qu'il y aura non seulement la moyenne ceinture qui passera par là dans un futur proche puisque la ville de Genève va être fermée et que les voitures... C'est quand même un des axes d'où on peut fuir la ville! Laissez partir les voitures puisque vous n'en voulez pas... Ne les bloquez pas encore avec des aménagements, des places supprimées, des rétrécissements de rues, des 30 km/h et je ne sais quoi d'autre! Je vous rappelle que l'avenue Giuseppe-Motta n'est pas une rue de la Ville ni du Canton, c'est une rue de la Confédération! Donc, s'il vous plaît, revenons à la réalité des choses et passons à un autre sujet qui sera mieux traité!

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Etant donné qu'Ensemble à gauche, par la voix de M. Zaugg, a déjà bien expliqué les enjeux de cette proposition, cela me permettra d'aller directement au but par rapport à ce qui vient d'être dit notamment par deux intervenants de droite. Je compléterai les propos de M. Zaugg en indiquant que cette proposition comprend également un projet de recommandation. Il a été ajouté sur les conseils de Pro Vélo et demande que le Conseil administratif veille à un bon accès entre le pont de l'avenue de la Paix et la halte CFF située en contrebas. C'est une recommandation qui a trouvé un bon écho au sein de la commission, qui l'a acceptée.

Vous savez que le pont, qui surplombe les voies CFF, est fortement dégradé. S'il s'effondre, nous aurons quelques soucis. La démolition-reconstruction de ce pont est un impératif sécuritaire pour tous les types d'usagers, et le calendrier devient très serré. C'est un calendrier qui est mené aussi avec les CFF et ceux-ci s'inquiètent beaucoup du fait que cette proposition ne soit toujours pas acceptée.

Les CFF souhaitent que, dans la perspective des futurs travaux de la gare Cornavin, il n'y ait en effet pas trop de travaux au même endroit et en même temps et, dès lors, que l'on puisse aussi agender d'une manière logique les travaux qui doivent être effectués. Les études d'avant-projet doivent donc absolument démarrer au début de cette année. Donc c'est très bien que ce Conseil puisse traiter ce point ce soir. C'est de cela qu'il s'agit. Cette proposition prévoit en plus, puisque cela n'a sauf erreur pas encore été souligné, 1,3 million pour de la végétalisation.

Maintenant, sur le rapport de minorité de l'Union démocratique du centre et les interventions de M. Pastore... Ce n'est pas la LMCE qui oblige à détruire et à reconstruire un pont vétuste et tout abîmé mais le fait qu'il est périlleux pour tous les types d'usagers, y compris pour les automobilistes. On parle donc ici d'un impératif sécuritaire. J'ai cru jusqu'ici, sans doute à tort, que la sécurité importait à ce parti... Il s'agit de refaire un axe routier pour le sécuriser et le végétaliser. Je ne comprends pas très bien pourquoi une partie de la droite s'y oppose ou s'abstient alors que les voitures n'ont rien à perdre dans l'élargissement des trottoirs, la continuité des voies cyclables ou l'amélioration paysagère de ce site.

Au cas où cette même droite ne l'aurait pas compris, l'un des objectifs de la moyenne ceinture – et je ne suis pas particulièrement une fan de la LMCE – est d'offrir un itinéraire fluide au trafic motorisé. Donc, contrairement à ce que mettent en avant les interventions de Messieurs Pastore et Scherb, il n'y a pas d'incohérence dans ce projet. La charrue n'est pas mise avant les bœufs, on n'a pas oublié le futur tram, comme vous le soulignez, Monsieur Pastore – vous transmettez, Madame la présidente.

Quant à l'argument du rapporteur de minorité sur le fait que la voiture est bien un «instrument de liberté», je le cite, Madame la présidente, lequel ajoute qu'il s'agit d'un «totalitarisme communiste», très franchement, on a vu pire parce que la LMCE a quand même été acceptée à 68% par le peuple. Donc je vous renvoie à la décision populaire et je crois qu'elle pourra nourrir vos propres débats. Refuser ce projet, Monsieur le rapporteur de minorité, c'est vous tirer une balle dans le pied ou dans les pneus de votre voiture. (*Rires.*) Vous invoquez votre détestation de cette loi, mais c'est un comble, vous qui êtes un parti défenseur des droits populaires. On a bien compris que vous souhaitiez abroger cette loi; cela étant, pour l'heure, elle est en force, donc nous devons nous y conformer.

Vous dire encore en quelques mots que c'est le Canton, et par ce biais également les lois fédérales, qui pose des exigences. Là, je vous rejoins, c'est la Ville de Genève qui passe à la caisse ou en partie puisque – vous l'aurez remarqué – une participation fédérale viendra compléter, via le projet d'agglomération, les dépenses de cette proposition qui se montent à un peu plus de 4 millions de francs. Ce n'est pas rien. Il s'agit de rendre à César ce qui appartient à César.

L'Etat conserve évidemment des prérogatives très fortes en matière de gestion de la mobilité à travers la LMCE. Si on utilise ce motif pour refuser ce projet en particulier, il faudrait être conséquent et rejeter tous les travaux de réfection et d'entretien du réseau routier et des ouvrages d'art de la Ville de Genève, ce qui revient à prendre un certain nombre de risques, par exemple de voir des ponts s'effondrer. Ce serait irresponsable. Cela dit, ça permettra peut-être d'aménager un peu plus de voies cyclables... Aussi, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de voter en faveur de ce projet.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus, on est pris en otage par ce genre de proposition étudiée en deux séances, à la va-vite, avec derrière un projet mammoth à 25 millions de francs subventionné par la Confédération à hauteur de 4 millions dans le cadre du projet d'agglomération, des projets d'agglomération mammoth dont on ne voit pas vraiment beaucoup de réalisations au fil des années.

Mesdames et Messieurs, la problématique, c'est qu'on est à chaque fois devant des projets qu'on saucissonne. Là, on nous fait un petit bout sur l'aménagement de ce secteur – Dieu sait encore ce qui va en sortir... On s'aperçoit que c'est pris – et c'est déjà fait – sur des crédits dont on n'arrive pas à savoir d'où ils viennent et dont la magistrate refuse de nous donner les détails mais qui concernent la suppression de toutes les places de stationnement à l'avenue Giuseppe-Motta, les travaux effectués à la rue Hoffmann avec des suppressions de places de stationnement et des modifications de circulation. Ce sont des travaux à réaliser sur des crédits dont on ne sait pas où ils ont été inventés et que vous ne voulez pas nous donner, Madame la conseillère administrative. Je vous les ai demandés, vous m'avez dit que je n'avais qu'à les trouver moi-même. Sans parler des travaux de l'avenue du Mail, mais on n'est pas à l'avenue du Mail ici.

En réalité, vous êtes contre la moyenne ceinture. Elle n'est pas sanctuarisée et d'ailleurs, qu'est-ce qu'il y a de sanctuarisé dans cette LMCE de malheur dont le magistrat cantonal se plaît à surinterpréter les articles? Il fait un certain nombre de choses qui ne sont pas vraiment dans cette loi mais qu'il interprète à son gré. C'est pour ça qu'il faut supprimer cette loi et que nous soutenons cette hypothèse. Ce n'est pas le cas encore aujourd'hui, je suis d'accord. Cela étant, cette LMCE prévoit quand même une moyenne ceinture. On ne peut pas empêcher la circulation car ce serait néfaste. Il faut quand même que la ville de Genève puisse vivre.

Vous êtes vraiment les partisans d'une ville censurée, triste. Plus de fêtes, plus de feux, plus rien... On ferme les rues... Oui, Madame la magistrate, le fait d'élargir les trottoirs, de mettre des pistes cyclables de 1 m de large, oui, ça empêche les véhicules de circuler, oui. Et c'est ce que vous faites sans en demander les crédits dans ce Conseil municipal. C'est parfaitement inadmissible. Donc non, nous ne mettrons pas le doigt dans l'engrenage d'un mauvais aménagement hyper-coûteux. Rendez-vous compte... Vingt millions de nouveau à la charge de la Ville de Genève! Ah tiens, comme par hasard, c'est le montant du crédit d'étude pour le Musée d'art et d'histoire (MAH), qui se monte aussi à 20 millions mais qui en coûtera à la fin 450...

Non, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on est déraisonnables. Une fois de plus, le seul objectif du Conseil administratif de la Ville de Genève, c'est de bloquer les véhicules, de fermer toutes les rues, alors que la moyenne ceinture devrait justement permettre de réduire la circulation en ville en

la drainant sur elle. Or, vous voulez les deux choses en même temps, ce qui est parfaitement inadmissible. Ce sera non, non et non!

M. Pierre Scherb (UDC). M^{me} la magistrate n'a peut-être pas bien entendu ou écouté, en tout cas j'ai bien dit que l'Union démocratique du centre pourrait vivre avec la LMCE si cette loi était bien appliquée. Mais ce n'est pas le cas. L'Union démocratique du centre constate qu'elle est appliquée d'une manière abusive. C'est pour cette raison que nous avons demandé son abrogation au niveau cantonal.

L'Union démocratique du centre n'est bien sûr pas contre la réfection du pont. Tout au contraire, nous constatons que c'est nécessaire. En revanche, nous voulons renvoyer ce projet à son expéditeur, le Conseil administratif, afin qu'il nous soumette un projet digne de la moyenne ceinture. Il s'agit quand même du deuxième niveau, après l'autoroute de contournement, pour faire en sorte que le trafic n'entre plus en ville.

C'est bien entendu beaucoup plus long pour les voitures de traverser cette moyenne ceinture que la ville, donc il faut garantir qu'elles puissent rouler plus rapidement, justement pour compenser cette plus longue distance. Or, que constatons-nous? Sur l'avenue de la Paix, sur le même tronçon, sur le même gabarit on veut faire d'une part une voie de bus supplémentaire, d'autre part une piste cyclable supplémentaire de 2 m. Il est clair qu'avec ce projet-là les voitures ne pourront pas rouler normalement. Des blocages sont à prévoir, il ne faut pas être devin pour le comprendre. Je vous rappelle que les Genevois perdent actuellement 116 h dans les bouchons chaque année. La moyenne ceinture est là pour empêcher cette perte qui nous coûte aussi énormément.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Rapidement parce que je ne résiste pas de répondre aux deux préopinants. Je crois qu'il ne s'agit pas de tout mélanger: les fêtes à Genève ou pas, une ville triste ou pas... Là, il s'agit d'un projet routier. Ma foi, je reconnais que ce n'est pas très séduisant, mais voilà, nous devons le faire, ça fait partie de nos obligations.

Ensuite, j'entends bien vos frustrations, Messieurs, sur le fait que vous avez traité ce projet en deux séances. Mais je vous rappelle que ce projet est resté quatorze mois en commission. Le Conseil administratif ne va pas s'immiscer dans les travaux de ce Conseil municipal puisqu'il le respecte, mais tout de même, vous auriez pu entendre l'Etat. Vous aviez tout le loisir d'entendre le conseiller d'Etat dont vous mettez en cause les projets ou dont vous remettez en cause l'interprétation de la LMCE et d'autres lois peut-être aussi dans le sens qui vous aurait confortés dans vos opinions ou convaincus du contraire.

Quant à la problématique selon laquelle ce Conseil municipal est chaque fois face à des projets saucissonnés, que vous dire, Mesdames et Messieurs? Si nous vous soumettons un projet global, vous demandez qu'il soit saucissonné et, lorsqu'il est limité, ce qui est le cas ici, puisqu'il n'y avait ma foi pas d'autres possibilités – enfin, tout est expliqué, il y a le pont à l'avenue de la Paix, la place des Nations et la place Albert-Thomas, ce n'est quand même pas rien –, vous venez vous plaindre que ce n'est pas global. J'entends, mais voilà, d'une manière ou d'une autre, vous n'êtes pas très heureux des projets que nous vous présentons. Vous auriez peut-être pu le dire en commission et nous aurions peut-être pu ajouter une autre partie de la ville si cela avait été votre souhait.

Sur la manière d'interpréter les articles de la LMCE, je vous laisse voir avec le Canton, que vous auriez pu auditionner. Ça tombe bien, Monsieur Sormanni – vous transmettez, Madame la présidente –, comme vous êtes député, vous pourriez modifier cette loi comme bon vous semble en espérant que vous aurez la majorité nécessaire.

Maintenant, sur le fait que ce soit déraisonnable et que l'objectif du Conseil administratif soit de bloquer les véhicules... Je suis vraiment navrée car sur ce projet-là, au contraire, ça fluidifie le trafic. Ne venez pas dire que l'objectif, c'est de bloquer les véhicules. Voilà ce que j'avais à répondre, Madame la présidente. Je vous remercie de votre attention.

M. Daniel Sormanni (MCG). Trois mots... Je vois en lisant le rapport de manière encore plus attentive que le Touring Club Suisse (TCS) a dit oui à cette proposition tout en émettant un certain nombre de réserves. Un commissaire a demandé si finalement il fallait vraiment faire cette moyenne ceinture. M. Gerber du TCS a répondu bien sûr, en ajoutant qu'en théorie, si la traversée du lac avait été faite, on aurait réduit de 11% le nombre de véhicules par kilomètre au cœur de l'agglomération. Vous voyez donc que vous êtes totalement incohérents avec vous-mêmes. Faites cette traversée de la rade plutôt que d'empêcher les gens qui veulent simplement passer d'une rive à l'autre de descendre jusqu'en ville pour traverser la ville! Donc évidemment que la moyenne ceinture est d'autant plus utile que la traversée de la rade n'est pas réalisée. C'est une «condition sine qua non aux autres principes qui vont être mis en place» – comme l'a expliqué M. Gerber. Après, vous pouvez dire tout ce que vous voulez par rapport à ça. Je pense effectivement que la moyenne ceinture est censée justement permettre ces transits.

Eh bien, vous vous opposez à tout. Vous voulez le beurre, l'argent du beurre et si possible aussi la serveuse, la crémillère ou la boulangère. Eh bien non. Vous transmettez, Madame la présidente, oui, en s'en s'occupe au Grand Conseil dans la mesure de nos possibilités par rapport à cette LMCE. On verra ça après les élections du mois d'avril.

Proposition: travaux d'aménagement à l'avenue de la Paix

Le Conseil administratif a d'ailleurs déjà commencé sa campagne avec la séance qu'on a eue tout à l'heure. C'était juste pour montrer qu'il fait quelque chose. Je constate quand même que le Conseil administratif de gauche, qui est majoritaire dans cette ville de Genève depuis 1991 – depuis 1991 –, n'a pas été fichu de faire les doubles vitrages alors que la loi date de 1988. Mais il vient nous donner la leçon en 2023 sur le réchauffement climatique. La honte!

La présidente. Cool, Monsieur Sormanni, cool... Restez zen et restez surtout sur le sujet.

M. Daniel Sormanni. Moi j'estime que cette proposition n'a pas été étudiée et je demande son renvoi en commission.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je ne vais pas épiloguer sur les interventions précédentes – on va éviter le ping-pong comme vous le dites si bien – mais j'aimerais attirer votre attention sur les conséquences d'un renvoi en commission. Les CFF ont adressé une correspondance au département que je préside en date du 9 décembre 2022 s'inquiétant du fait que l'avant-projet démarerait bien comme prévu en 2023. Ils sont très inquiets puisque, si ce jalon n'était pas tenu, je cite: «Le risque est important du décalage des travaux actuellement prévus en 2027 et donc de conflit entre les projets ferroviaires et les travaux de réaménagement de l'avenue de la Paix et de renouvellement de son passage supérieur sur nos voies.»

Je vous fais grâce de la suite mais, au vu de ce qui précède et en raison de mesures d'exploitation, si ce projet devait être renvoyé en commission, vous porteriez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une lourde responsabilité vis-à-vis des CFF.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mais il n'y a pas de problème.

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est refusé par 49 non contre 16 oui (1 abstention).

La présidente. Il n'y a pas d'amendement... Vous trouverez la recommandation de la commission à la page 8 du rapport.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 55 oui contre 12 non, assortie d'une recommandation de la commission.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 24 989 700 francs destiné aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Paix, compris entre la place des Nations et la place Albert-Thomas, y compris le renouvellement de son passage supérieur, dont à déduire une participation de la Confédération suisse (projet d'agglomération) de 4 085 000 francs, soit 20 904 700 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 24 989 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2055.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de faire attention à ce que l'accès entre les quais de la gare de Sécheron et la route se fasse de la meilleure manière possible selon les recommandations de Pro Vélo.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 avril 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs destiné à financer les surcoûts liés aux achats d'électricité pour les bâtiments de la Ville de Genève approuvés sur le marché libre pour l'année 2022 (PR-1514 A/B)¹.

La présidente. Nous reprenons nos travaux sur la base de l'objet tel qu'il a été adopté au terme du deuxième débat.

Troisième débat

M^{me} Patricia Richard (PLR). Eh bien, le premier débat ayant été largement bâclé, je vais recommencer afin que tout le monde entende bien le mini-scandale auquel nous avons eu droit.

Le Conseil administratif nous a proposé un dépassement du montant des factures d'électricité pour l'année 2022 à hauteur de 5 180 000 francs. Ce crédit nous a été présenté le 13 avril 2022, la commission des finances l'a traité en août et septembre et, lorsque nous avons auditionné les Services industriels de Genève (SIG) et le Conseil administratif notamment, quelque chose nous a vraiment mais vraiment dérangés, au niveau du Parti libéral-radical, raison pour laquelle j'ai refusé en son nom cette proposition et que ce rapport de minorité est là ce soir.

Ce dépassement de 5 180 000 francs aurait en effet dû nous être présenté lors du budget 2022. La Ville de Genève avait connaissance des prix de l'électricité le 9 décembre 2021. Ça nous a été clairement confirmé par les SIG. Or, en 2021, ce Conseil a voté le budget le 18 décembre, soit quelques jours après. Le Conseil administratif avait donc tout loisir lors des débats budgétaires de nous faire voter cette rallonge et de la mettre dans le budget puisque nous pouvions largement le faire. Ça n'a pas été fait dans les règles, comme cela aurait dû, d'où clairement la perte de confiance de la part du Parti libéral-radical envers le Conseil administratif.

La question que se pose le Parti libéral-radical aujourd'hui est claire: qui a dérapé dans cette histoire? Pour nous, il y a trois hypothèses. L'hypothèse numéro un, mais ce n'est certainement pas celle que nous privilégions, c'est que la personne responsable de négocier le prix de l'énergie avec les SIG n'a pas fait de retour à la magistrate en charge, M^{me} Perler. La deuxième hypothèse, c'est que

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapports, N° 28, p. 4154.

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

M^{me} Perler n'a pas retransmis ces informations au Conseil administratif. A ce moment-là, c'est elle ou son département qui a fait la faute. La troisième hypothèse, c'est que le Conseil administratif savait mais ne nous l'a pas dit.

Donc ce soir, le Parti libéral-radical veut savoir qui nous a fait voter sur un budget erroné l'année dernière sans que nous ayons toutes les informations, à propos en l'occurrence de ce dépassement de 5 180 000 francs. Ce soir, nous attendons des réponses. Nous aurions aimé les avoir en novembre dernier lorsque nous avons traité cet objet en premier puis en deuxième débat de manière très sauvage. Nous attendons des réponses de la part du Conseil administratif ce soir. Nous voulons savoir qui n'a pas transmis l'information et si nous pouvons dorénavant retrouver une certaine confiance, notamment sur le fait que les informations circulent beaucoup mieux de sorte que le Conseil municipal puisse voter sur un budget un peu plus transparent que celui qui a été accepté en décembre 2021.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Théo Keel.

M. Théo Keel (S). Je vous remercie, Madame la présidente. Je suis un peu emprunté parce que je n'ai pas pu présenter mon rapport oral lors du premier débat, au vu de l'heure très tardive. Donc je ne sais pas trop s'il faut que je le présente maintenant ou s'il faut que je passe directement à mon intervention?

Des voix. Oui!

M. Théo Keel. Je laisse le public choisir mais je vous avertis, il est long, il est long. (*Brouhaha.*)

La présidente. Non, non, on arrête tout de suite!

Une voix. 50/50...

La présidente. Je vous arrête tout de suite. Vous faites tout comme vous voulez. Vous avez votre intervention à faire; vous dites ce que vous voulez dans cette intervention, personne ne vous censure.

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

M. Théo Keel. Donc c'est compté dans le temps de parole?

La présidente. Vous pouvez rappuyer si vous estimez ne pas avoir eu assez de temps.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre de Boccard, premier vice-président.)

M. Théo Keel, rapporteur oral de majorité (S). Donc je fais un rapide rapport de majorité après le rapport de minorité de M^{me} Richard (*ndlr: présenté dans le Mémorial N° 28*).

Je vais quand même essayer de rappeler quelques éléments des travaux en commission puisque nous en avons beaucoup évoqué lors du débat sur la motion socialiste M-1731 qui demandait un retour de la Ville au marché régulé. La commission des finances, sous la présidence de M. Sormanni, a auditionné M^{me} Perler et le Service de l'énergie le 24 août 2022 puis la présidence et la direction des SIG le 30 août 2022.

Un bref rappel historique... Il y a d'abord eu l'échec de la votation sur la libéralisation totale du marché de l'électricité en 2002 puis, en 2009, le Parlement fédéral a accepté une libéralisation partielle. Elle est partielle car seuls les grands consommateurs, les sites qui consomment plus de 100 000 kilowatts-heures, peuvent rejoindre le marché libre. Comme son nom l'indique, le marché libre donne accès aux offres concurrentielles du marché.

Par contre – c'est important de le comprendre – le marché régulé fonctionne, lui, sur la garantie d'approvisionnement, c'est-à-dire sur l'achat d'importants volumes dans le cadre de contrats de très long terme. Les fournisseurs vont demander un prix au kilowattheure plus élevé en échange d'un engagement de long terme en vue d'assurer la sécurité de l'approvisionnement et la stabilité des prix.

Dès 2009, la Ville de Genève a rejoint le marché libre pour une grande partie de ses sites, au vu des conditions financières plus favorables que ce dernier proposait. Il faut quand même relever qu'une partie des sites qui n'étaient pas éligibles au marché libre sont restés sur le marché régulé. Il faut donc différencier les sites et les volumes. 60% des sites sont ainsi passés sur le marché libre et 40% sont restés sur le marché régulé. En termes de volumes, 78% du volume concernait le marché libre et 22% le marché régulé. Les fluctuations qui ont lieu sur le marché libre auront un fort impact financier pour la Ville de Genève. Longtemps le marché libre a été plus avantageux au niveau économique d'environ deux centimes de

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

moins par rapport au marché régulé, et il y avait aussi une certaine stabilité dans ces prix jusqu'au printemps 2021. C'est à ce moment-là que la situation a commencé à changer de manière surprenante, et ce, au moment même où la Ville de Genève devait renouveler son contrat.

Selon ses déclarations en audition, le département n'avait reçu aucune information ni signe précurseur en amont et n'avait pas le recul ni l'expérience nécessaire ainsi qu'une connaissance assez approfondie de la situation et de ses causes multiples pour prendre une décision informée en vue de renouveler le contrat et surtout, quant au moment de le faire.

Un petit historique sur les achats... On revient au printemps 2021. Les prix de l'électricité commencent à remonter soudainement et à osciller entre 8 et 15 centimes le kilowattheure au moment donc où la Ville de Genève doit renouveler son contrat. Pensant que les prix allaient redescendre, la Ville de Genève a préféré attendre mais les prix vont continuer à augmenter. Elle va donc finir par signer un contrat en vue de 2022 le 9 décembre 2021 à 25,4 centimes le kilowattheure. La Ville de Genève devait sécuriser son contrat à ce moment-là pour éviter le risque de mettre en péril l'approvisionnement de ses sites grands consommateurs. C'est de ce surcoût de 5 180 000 francs que nous débattons ce soir.

Il faut relever que la situation, en termes de hausse de prix, va par la suite devenir si complexe et imprévisible que les SIG suspendent leurs cotations entre le 10 décembre 2021 et le mois de mars 2022. Au retour des cotations, au printemps 2022, la Ville de Genève préfère à nouveau attendre face à un prix de 25,3 centimes, prévoyant une baisse des prix, conformément aux prévisions passées des SIG.

Elle a finalement conclu un contrat à 42,7 centimes le kilowattheure en juillet 2022 pour l'année 2023, craignant que les prix ne fassent qu'augmenter. Pour retrouver une maîtrise, reprendre un contrôle de la situation et une capacité de projection, le Conseil administratif et le département ont décidé de mettre en place une nouvelle stratégie d'achat sur le marché libre. Pour ce faire, ils ont engagé un expert en achat d'énergie afin d'être conseillés au mieux dans l'élaboration de la stratégie énergétique et en particulier dans la sécurisation de ces achats.

Il est encore important de rappeler que cette envolée des prix s'explique par la rareté et la difficulté de s'approvisionner en énergie. Le Conseil administratif devait donc, tout en gérant les achats d'électricité, se préparer au risque encore plus grand d'une pénurie. On l'a souvent appelé, une task force a été mise en place pour s'organiser en prévision des annonces de restrictions du Conseil fédéral.

Un petit rappel non exhaustif sur les origines et causes de cette envolée des prix... Il faut remonter à l'arrêt de l'économie consécutif à la pandémie de

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Covid-19, qui a engendré une très basse demande en énergie. Il y a eu ensuite une très forte reprise économique post-pandémie qui va générer une demande en énergie elle aussi très forte. On a donc une première augmentation des prix. A ce début de hausse des prix va s'ajouter le contexte géopolitique. Les Etats-Unis vont s'opposer à l'ouverture du gazoduc Nordstream, ce qui va laisser craindre un manque de gaz en vue de l'hiver en Europe. Le prix de l'électricité est en effet adossé à celui du gaz, plus précisément à la production d'électricité à partir du gaz. Troisièmement, des tensions locales, comme tout le monde le sait, surviennent entre la Russie et l'Ukraine dès le début de l'été 2021, ce qui va exercer une hausse sur les prix déjà avant que la guerre n'éclate. A la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et avec la guerre, les prix vont s'emballer. Il faut ajouter à cela l'augmentation du coût des certifications carbone, le taux de change lié au «franc fort», la dépendance de la production allemande au gaz russe ou encore l'arrêt des centrales nucléaires en France. Tous ces facteurs influencent aussi le prix de l'électricité. On voit qu'une multitude d'éléments perturbateurs se sont accumulés et rencontrés au même moment dont la conséquence est cette augmentation irrépessible du prix de l'électricité.

Un très grand nombre de questions vont être posées en commission, de nombreux sujets abordés... Je vais relever quelques points principaux et les discussions et je renvoie à mon rapport pour plus de détails et de précisions. Les questions des commissaires ont d'abord porté sur le choix fait en 2009 d'aller sur le marché libre et sur la façon dont ce choix avait été fait. Les SIG ont rappelé que ce sujet – le fait d'aller vers la libéralisation partielle – était la mode à ce moment-là.

Le manque de transparence vis-à-vis de ce surcoût a été questionné par des commissaires, comme l'a rappelé M^{me} Richard dans son rapport de minorité. Ils ont demandé pourquoi, alors que le renouvellement du contrat a eu lieu le 9 décembre 2021, on n'a pas intégré le surcoût au projet de budget 2022. Selon la magistrate, le contrat n'ayant pas encore été conclu à ce moment-là mais seulement souscrit, ce surcoût ne devait pas être intégré au projet de budget 2022.

Des commissaires ont ensuite interrogé la pertinence et la justesse du choix du service d'attendre avant de conclure un nouveau contrat. Celui-ci avait espéré que les prix baisseraient, mais en fait, ils vont augmenter. On a encore eu une recommandation proposée à la fin des débats par le Parti libéral-radical qui demandait que la Ville de Genève présente avant le 31 octobre 2022 un plan comprenant la liste des mesures concrètes et chiffrées d'économies d'électricité. Cette recommandation a été acceptée.

Des critiques ont donc été émises sur la gestion et la gouvernance, notamment le fait d'avoir trop attendu avant de conclure le contrat ainsi que sur le manque de transparence vis-à-vis du processus budgétaire. La majorité de la commission des finances a cependant accepté la proposition PR-1514, sauf une commissaire, pour

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

les raisons que je viens de citer et qui figurent dans le rapport de minorité. Je vous remercie. J'interviendrai ultérieurement en tant qu'intervenant.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, pour Ensemble à gauche, accepter ce crédit est une évidence. Il s'est imposé avec l'augmentation du coût de l'énergie. De plus, il concerne l'année 2022, il a donc déjà été utilisé. Il s'agit d'admettre cet état de fait même si nous aurions préféré voter cette proposition encore en 2022.

Cette demande de crédit supplémentaire pose toute une série de questions. Elle fait suite à l'envolée du coût de l'énergie. La courbe, comme l'a dit le rapporteur, est impressionnante. Stable pendant de longues années, elle a augmenté de 6 centimes pour atteindre plus d'un franc, avant de redescendre de nouveau. Différents facteurs influencent cette augmentation, comme ça a été dit: le coût des certificats CO₂, le prix du charbon et du gaz, les inquiétudes liées à la situation géopolitique, le conflit Ukraine-Russie... C'est donc multifactoriel.

La question de l'approvisionnement en énergie, en particulier en électricité, n'est pas nouvelle. En 2012, les académies suisses des sciences avaient déjà sorti un rapport à ce sujet où elles s'interrogeaient à propos de l'évolution de la demande, de la stratégie d'encouragement des énergies renouvelables ou de l'indépendance dans le contexte européen, etc.

Je souhaiterais d'ailleurs situer cette problématique dans un contexte historique. Après la deuxième guerre mondiale, beaucoup de pays européens avaient créé des groupes publics dans le domaine énergétique pour la production, le transport et la distribution de l'électricité; ils étaient régulés et financés par l'Etat. Dans les années 1980, une vague néolibérale met fin à ces monopoles publics de l'énergie mais ça a été aussi le cas au niveau de la santé et de l'éducation. Elle introduit en outre un marché concurrentiel de l'électricité, en premier lieu en Angleterre. On passe alors de marchés nationaux et régionaux à une configuration où trente pays sont interconnectés: 520 millions de personnes et des industries demandent beaucoup d'énergie. On passe aussi d'un marché avec des contrats longs, de dix à quinze ans, au court terme qui devient prédominant. Cette évolution permet des pratiques spéculatives sur l'ensemble de la filière énergétique autant pour le gaz que l'électricité, les fournisseurs pouvant jouer sur l'offre et la demande.

En Suisse et à Genève, en 2008, l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité ouvre l'accès au marché libre pour les grands consommateurs. En 2009, la Ville de Genève décide de se mettre sur le marché libre pour 75% de son volume, le solde de 25% restant sur le marché régulé, comme pour bien d'autres collectivités publiques.

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

La position d'Ensemble à gauche a toujours été la même; elle est claire: nous sommes opposés à la privatisation de l'énergie car ce n'est pas une marchandise comme une autre. Elle doit être considérée – on l'a toujours fait et on le fait encore – comme un bien commun indispensable. Nous avons toujours critiqué le choix de la course à la moindre dépense, lequel peut se retourner contre soi et ensuite coûter bien plus cher – nous en faisons l'expérience – avec en plus cette impossibilité de revenir sur le marché régulé une fois passé sur le marché libre. C'est une situation faustienne de pacte avec le libéralisme. La Ville de Genève et surtout ses habitants et ses entreprises sont devenus l'otage du marché.

C'est dans ce sens que nous avons soutenu la motion M-1731 «Pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l'approvisionnement en électricité», qui demandait au Conseil administratif d'intervenir auprès de la Confédération justement afin de modifier cette loi et de permettre aux collectivités publiques de revenir sur le marché régulé, démarche qui ne doit toutefois pas se faire sur le dos des personnes et des entités...

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Brigitte Studer. ... qui sont restées sur ce marché-là.

Ce surcoût est évidemment un choc et pose de graves problèmes à la population comme à la Ville de Genève. Toutefois, il ne s'agit pas de s'interroger sur la responsabilité de telle ou telle communication. C'est un problème d'ordre plus général. Donc Ensemble à gauche vous invite à voter en faveur de ce crédit qui est pour nous une évidence.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est intéressant de faire un peu l'historique de cette affaire car, sur le fond, je ne peux qu'être d'accord avec M^{me} Richard; je pense que le Conseil municipal aurait dû être informé. Je crois que le minimum, c'était d'être informé vu que cette situation durait depuis plusieurs semaines et que le contrat avait été signé début décembre. Nous aurions tout à fait pu au moins être informés de cette situation. Ça n'a pas été le cas. Quelque part, je pense qu'un dysfonctionnement est survenu. Après, on peut penser tout ce qu'on veut... Evidemment que 5 millions à rajouter au budget, c'est compliqué pour l'équilibre budgétaire. Mais bon...

Les choses étant ce qu'elles sont, certaines communes – la plupart, d'ailleurs, et on l'a vu aussi dans le canton de Vaud, à Fribourg – ont sauté à pieds joints sur ce marché, sur ce marché dit libre puisqu'en réalité il ne l'est pas vraiment. Elles ont pensé qu'elles feraient des économies magistrales. Or, Mesdames et Messieurs

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

les conseillers municipaux, *peanuts*! Elles ont économisé *peanuts* pendant dix ans! Deux centimes le kilowattheure, c'est rien. C'est rien du tout!

On aurait pu attendre d'une commune à majorité de gauche depuis 1991, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'elle reste sur le marché régulé. Pourquoi se précipiter sur ce marché dit libre pour économiser si peu? D'autant qu'à l'époque le prix de l'électricité était bas et notamment sur le marché régulé, qui était très bas aussi. C'était donc incontestablement une fausse bonne idée. On aurait pu attendre mieux de la part d'une commune à majorité de gauche. Cela étant, elles sont pratiquement toutes tombées dans le panneau.

Alors évidemment, aujourd'hui, on est dans une autre situation. Est-ce qu'il y a eu un suivi serré de cette envolée des prix de l'électricité, qui n'a pas commencé avec la guerre en Ukraine mais déjà à l'automne 2021, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux? Je ne sais pas, on n'a pas véritablement réussi, même si on a eu passablement de détails, à savoir ce qui s'est passé pour que la Ville de Genève et les SIG ne réussissent pas à un moment donné à conclure un contrat à un prix un peu plus raisonnable, puisqu'on l'a conclu, je crois, à 42 centimes ou quelque chose comme ça, quand bien même le prix, qui est monté jusqu'à un franc par la suite, est en train de redescendre un peu. Cela étant, il ne faut pas s'attendre à une baisse du prix de l'électricité en 2023! Il y a toujours un effet retard. C'est comme certains prix, comme les loyers, c'est le système du cliquet. Pour monter, ça monte très vite mais, pour redescendre, ils oublient de débloquer le cliquet...

On se retrouve donc devant cette situation et, en ce qui nous concerne, nous voterons en faveur de ces millions parce qu'on n'a pas le choix. Je ne crois pas que la Ville de Genève ira fermer les interrupteurs pour économiser les kilowatts-heures correspondant à ce montant! Donc il faut l'accepter. Je pense quand même qu'on aurait dû agir différemment. Le Conseil municipal aurait dû être informé, car ça aurait peut-être permis de calmer un peu les choses.

Maintenant on crie au loup en disant qu'il faut revenir sur le marché régulé... Je vous rappelle quand même qu'au 1^{er} janvier de cette année le marché régulé a augmenté de 22%. Evidemment, les SIG achètent l'électricité un peu à l'avance en fonction de leur volume de clients; ils ont un volume de X clients sur le marché régulé et donc ils achètent l'électricité sur le marché, avec une petite marge. Donc si tous ceux qui étaient jusqu'ici sur le marché libre disent qu'ils veulent revenir sur le marché régulé, ça va être quoi, la conséquence? Vous avez réfléchi à ça? Tout simplement que les prix vont exploser puisque les SIG devront fournir sur le marché régulé de l'électricité qu'ils vont acheter sur le marché libre à prix élevé. Par conséquent, au lieu d'épargner les citoyens, les ménages de la ville de Genève puisqu'on parle de la ville de Genève, eh bien, tout le monde va subir une forte augmentation.

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Vous pouvez vous agiter tout ce que vous voulez au Conseil municipal... Même les résolutions du Grand Conseil passent à la poubelle aux Chambres fédérales! Alors vous pensez bien qu'une résolution du Conseil municipal...

Le président. Vous en êtes à cinq minutes, Monsieur le conseiller municipal...

M. Daniel Sormanni. Je vais tout de suite terminer... Une résolution du Conseil municipal passera encore plus à la poubelle. Elle n'arrivera peut-être même pas jusqu'à Berne. Donc influence zéro. Il y a une loi fédérale. Aujourd'hui, elle est telle qu'elle est. Je ne dis pas que je l'approuve mais, en l'occurrence, elle est telle qu'elle est. Ma foi, il faut demander aux députés à Berne qu'ils la changent. De toute manière, même si on permettait de revenir sur le marché régulé, puisque ce n'est pas permis par la loi fédérale, même si on le faisait, ça n'aurait pas d'incidence sur le... Ça aura une incidence sur le prix que paient tous les concitoyens, y compris celui de ceux qui sont sur le marché régulé, mais ça ne sera pas 22% d'augmentation! Ça sera peut-être 50%. Tout ça vous a été expliqué en commission par les SIG, donc ce n'est pas du tout souhaitable. Effectivement, ce qu'il faut espérer, c'est que ces prix retombent à un moment donné. Ils ont commencé mais il n'y a évidemment pas encore de répercussion. Voilà, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut aussi savoir raison garder. En ce qui concerne le Mouvement citoyens genevois, nous voterons en faveur de ce crédit.

J'aimerais juste attirer l'attention sur le fait qu'on ne peut pas voter ce montant...

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal...

M. Daniel Sormanni. ... et l'inscrire aux comptes 2022. Donc je vous invite à faire un amendement pour que ce soit inscrit aux comptes 2022 puisque, aux dernières nouvelles, il semblerait que l'on soit en 2023.

Le président. Est-ce que vous avez déposé votre amendement?

M. Daniel Sormanni. Ecoutez, je laisse le Conseil administratif le faire, c'est son boulot. C'est un problème d'année. Vous pouvez regarder la proposition, c'est toujours inscrit 2022 puisque c'était prévu que l'on vote cette proposition

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

en 2022. Ça n'a pas été possible. Je pense donc que le Conseil administratif va déposer cet amendement, autrement cette proposition ne sera pas valable.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur de Kalbermatten, je vois que vous gigotez un peu depuis un moment... Je sais que vous attendiez mais maintenant vous avez la parole.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Merci, Monsieur le président de séance. Il est vrai que je gigote, que je suis impatient de prendre la parole car pour moi le sujet n'est pas vraiment sur le fait qu'on soit sur le marché libre ou pas; il n'est pas vraiment au niveau comptable parce que c'est une facture que l'on doit payer, que l'on doit honorer. On doit absolument la payer, ça me paraît tout à fait logique.

Pour moi, le problème est au contraire hautement politique. Il est politique parce que, vous le savez, l'essence même de notre fonction, c'est de voter un budget, c'est de voter une autorisation de dépense en fin d'année. Or, lors du budget, on nous a présenté des chiffres, et nous avons bataillé pendant des heures, souvenez-vous, pour savoir ce que nous allions inscrire, ce que nous allions enlever. En fait, j'aurais tendance à dire qu'encore une fois nous nous sommes battus dans le vide.

Nous nous sommes battus dans le vide parce qu'on n'avait ni les véritables chiffres ni les véritables enjeux, et surtout pas le bon narratif politique. C'est ça qui me dérange. Je vais vous expliquer très simplement ce qui s'est passé. Le rapporteur de majorité l'a dit, le contrat a été conclu le 9 décembre. Souvenez-vous, chers collègues, nous avons accepté le budget le 18 décembre 2021. Donc entre le 9 et le 18 décembre, je vais faire simple, il y a dix jours de différence. Il aurait été normal que nous soyons nantis d'un amendement de la part du Conseil administratif pour nous notifier ces 5 millions supplémentaires.

C'est comme ça que le jeu se fait. Le jeu politique, c'est comme ça. On sait qu'une dépense va survenir lors de l'année 2022, même si ce n'est pas une dépense politique extraordinaire. On n'est pas en train de faire une forêt urbaine au sein de la ville... On parle de quelque chose de concret, d'une facture que l'on doit payer, et la question n'est pas de savoir si on a bien ou mal négocié – je ne veux pas aller sur ce terrain-là. Il y a une facture que l'on aurait forcément dû honorer en 2022. Cette facture-là, cet amendement-là ne nous a pas été présenté. Alors certes, on s'est retrouvé avec un déficit de 41 millions de francs à la fin de ce marathon budgétaire, vous vous en souvenez, chers camarades. Vous savez que nous étions encore loin de la limite légale, même avec ces 5 millions supplémentaires. Mais le narratif politique du Conseil administratif a été le suivant: ils ont

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

réussi à réduire la voilure, une fois de plus; ils sont sur ces escaliers bienveillants pour parvenir à cet équilibre budgétaire peut-être en 2025, 2027. Enfin, on ne sait pas quand mais, un jour ou l'autre, il faudra bien y arriver. Vous voyez ce narratif politique...

Le Conseil administratif a dit à la presse et, par la presse, à la population, que nous avons un Conseil administratif qui était aux affaires, conscient des choses, que tout allait bien et qu'ils avaient la maîtrise sur les comptes de la Ville de Genève. Mais que nenni! En réalité, les membres du Conseil administratif – du moins j'en ai l'impression – étaient parfaitement au courant que ces 5 millions supplémentaires ressortiraient puisque ça avait été contracté, tapé dans la main, si j'ose dire, et qu'on était conscient de cette augmentation. Eh bien, le Conseil administratif n'a pas pensé pour des raisons politiques à nous avertir à bon escient, puisque les arbitrages budgétaires auraient sinon été totalement différents, je pense, au sein du Conseil municipal.

Donc oui, je dénonce, je dénonce une manipulation (*brouhaha*), je dénonce, allez..., on va dire une omission mais une omission grave...

M^{me} Michèle Rouillet (PLR). Volontaire...

M. Alain de Kalbermatten. ... qui a biaisé notre travail budgétaire, notre travail parlementaire. Je ne peux que le regretter. Malheureusement, vous savez que nous n'avons aucun pouvoir pour marquer le coup, pour dire à quel point nous sommes vraiment tristes de ce qui a pu arriver et obtenir des conséquences disciplinaires. Mais je le dis ce soir, je suis déçu que le Conseil administratif ait agi de la sorte parce qu'il nous a trompés. J'espère que plus jamais cela n'arrivera au sein de ce Conseil municipal. (*Exclamations.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Est-ce que le Conseil administratif veut répondre directement à ça ou plus tard?

Une voix. A ça!

Le président. A cela, pardon, si vous voulez... Non? Alors je passe la parole à M^{me} Richard.

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président de séance. Eh bien moi, je serai moins optimiste que certains de mes collègues. Moi je pense quand même qu'il y a un sérieux dysfonctionnement au niveau du Conseil administratif. On est à la moitié de la législature et on oublie de nous informer que l'électricité nous coûtera 5 180 000 francs de plus en 2022, on nous a fait voter la semaine dernière sur le siège des millions et des millions pour des pavillons scolaires que nous n'avons pas eu le temps d'étudier en profondeur en commission et on nous a également fait voter d'autres millions sur le siège pour des générateurs. On a un Conseil administratif qui clairement fonctionne au ralenti ou qui dysfonctionne, et nous, nous sommes ici au Conseil municipal en train d'écoper en permanence ce dysfonctionnement à coup de millions. Est-il normal de fonctionner comme ça? Le Parti libéral-radical pense que non. Nous pensons que les habitants de la Ville de Genève méritent mieux que cette proposition de dernière minute et ce genre de cachotterie.

En tant que conseillers municipaux, nous sommes élus pour être garants de cette cité et de ce que le Conseil administratif propose. Mais comment pouvons-nous l'être si le Conseil administratif nous cache des informations, si le Conseil administratif nous fait voter des crédits sur le siège, comme ça, sans pouvoir approfondir les propositions? Depuis le début de cette législature, nous avons l'impression que l'on dégrappe le Conseil municipal, un peu comme aux Pâquis. Vous savez, le bitume? C'est la même chose... Non, nous ne sommes pas d'accord avec cette manière de fonctionner.

Le fait de refuser cette proposition en commission, c'était le seul moyen de faire un rapport de minorité et de pouvoir en parler, puisqu'il est clair qu'il faut payer la facture d'électricité. On s'est servi quoi qu'il en soit de cette électricité. Ce qui n'est pas admissible, en revanche, c'est que l'on soit en permanence, depuis 2020, mis devant le fait accompli. Ça, ce n'est pas normal.

J'espère que les habitants qui votent se rendent compte que la majorité verte et socialiste du Conseil administratif, puisqu'il ne faut pas oublier que notre Conseil administratif fonctionne à une majorité et que cela signifie qu'il en faut au moins trois qui votent en faveur de quelque chose pour que ce soit accepté, eh bien, que notre Conseil administratif nous cache des informations, qu'il nous les donne à la dernière minute et qu'il ne nous laisse pas l'occasion de faire notre travail de manière correcte. Ce n'est pas normal. Nous attendons beaucoup mieux et nous espérons que vous redresserez la barre très vite.

M. Matthias Erhardt (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, que dire? Je pense qu'il est clair que nous allons devoir voter en faveur de cette proposition parce que nous allons devoir honorer l'engagement contracté par le Conseil administratif dont c'est le rôle.

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Notre rôle à nous, c'est de mettre à disposition l'argent qu'il faut pour payer ces factures.

Je pense que personne ici ne prétend que tout s'est idéalement bien passé en décembre 2021, déjà même à partir du mois de septembre 2021 puisque le projet de budget avait été présenté fin août 2021 et que l'envolée des prix avait commencé, vous l'avez dit, Monsieur Sormanni, déjà en septembre 2021. Le 18 décembre 2021, nous avons finalement voté le budget; nous avons accepté la ligne énergie exactement pour le même montant qu'en 2020. Bien sûr que le Conseil administratif aurait idéalement dû à ce moment-là nous informer de l'avancement des négociations. Il aurait dû nous présenter un amendement tenant compte de l'envolée des prix. Cela dit, peut-être aussi que nous aurions pu, nous les 80 conseillers municipaux, poser des questions puisque cette envolée des prix était quand même de notoriété publique.

Donc moi, franchement, je suis un peu gêné de jeter aujourd'hui la pierre uniquement sur le Service de l'énergie, qui a fait un grand travail, ainsi que sur le Conseil administratif, car le vote du budget, finalement, est de notre responsabilité. Nous avons accepté ce budget, nous ne l'avons peut-être pas étudié avec la profondeur nécessaire et je m'intègre clairement dans cette réflexion. Peut-être que nous aurions dû mieux étudier le projet de budget. Cela dit, l'erreur cardinale – ça a été dit – n'a pas été commise en décembre 2021; elle a été commise en octobre 2009 quand le Conseil administratif de l'époque a décidé de sortir du marché régulé de l'électricité, ce qui était une possibilité. Comme vous l'avez dit, cela a permis de petites économies pendant quelque temps, mais on se rend compte aujourd'hui que ce n'était peut-être pas forcément une très bonne idée.

Après, les interrogations de M. Sormanni sur les risques que revêt le retour de tout le monde sur le marché régulé sont légitimes et intéressantes. Donc je ne fais pas forcément miennes les demandes de réintégration sur le marché régulé. Je pense cependant, comme l'avait d'ailleurs dit M. Balestra, président des SIG, membre du Parti libéral, aujourd'hui membre du Parti libéral-radical, que l'électricité est une denrée stratégique. Or, on peut se poser de sérieuses questions sur la pertinence de libéraliser le marché pour ce genre de denrée. On pourrait étendre aussi la réflexion à d'autres marchés stratégiques; on pourrait se dire aussi que la maîtrise du sol est peut-être quelque chose d'intéressant pour les collectivités publiques. Je vous invite toutes et tous à continuer ces réflexions car je pense que ce sont des réflexions intéressantes et importantes pour la gouvernance de notre ville.

J'invite le Conseil administratif à mieux organiser ce genre de conclusion de contrat et à mieux informer le Conseil municipal, dont c'est la responsabilité de faire de la projection budgétaire. Mais je vous invite aussi, Mesdames et Messieurs, à voter en faveur de cette proposition parce que nous devons honorer l'engagement que nous avons pris.

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste donc M^{me} Michèle Roulet, M. Théo Keel, M^{me} Patricia Richard, M. Daniel Sormanni, M. Alfonso Gomez et M^{me} Frédérique Perler. Madame Michèle Roulet, vous avez la parole.

(La présidence est reprise par M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente.)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Monsieur le président de séance. Je ne vais pas revenir sur le fait que le Conseil administratif ou la magistrate, lorsque nous traitions dans ce plénum du budget en 2021, n'a pas fait part de cette facture supplémentaire de 5 millions de francs parce que je crois que les arguments ont déjà été donnés. Mais ce que je trouve intéressant de relever, c'est une forme d'incohérence politique.

Lorsqu'il s'est agi de faire un contrat pour l'électricité, le Conseil administratif n'était pas le même que celui que nous avons aujourd'hui, c'est vrai, mais il était quasi entièrement de gauche, avec peut-être un seul radical. Il l'était peut-être un peu moins qu'aujourd'hui mais à l'époque, en 2009, il a préféré spéculer sur le marché libre pour 78% de ses achats pour l'énergie plutôt que d'aller sur le marché régulé. Pourquoi? Eh bien, pour optimiser les conditions d'achat de l'électricité.

Bien sûr que ce n'est pas de la responsabilité du Conseil administratif actuel – vous pouvez être rassurés, nous n'allons pas vous accuser et vous faire porter cette culpabilité. Néanmoins, c'est intéressant de voir que le Conseil administratif de l'époque se composait de deux socialistes, d'un Vert, d'un membre d'Ensemble à gauche et d'un radical. Je vous donne les noms: Manuel Tornare, Sandrine Salerno, Patrice Mugny, Rémy Pagani et Pierre Maudet. Alors que ce gouvernement de gauche aurait pu être dans sa cohérence idéologique ou politique, alors qu'il aurait pu se dire qu'il n'irait pas sur ce marché libre qui spéculer sur un besoin vital et qu'on resterait sur le marché régulé, eh bien non, comme toute personne qui va spéculer, on espère faire un meilleur profit, acheter moins cher. Il faut tout de même relever cette manière d'agir qui est le propre de tout humain, à savoir de toujours aller où on peut avoir plus de bénéfice ou de payer moins cher.

On a entendu tout à l'heure le rapporteur de majorité nous dire qu'à l'époque c'était la mode que d'aller sur le marché libéralisé. Mais on peut espérer que ceux qui nous gouvernent ne suivent pas les modes et qu'ils essaient d'anticiper, d'analyser. Bien sûr, ce n'est plus le même Conseil administratif mais, quand on est de gauche, on ne se donne pas cette excuse: c'était la mode d'aller sur le marché libre. C'est quand même intéressant parce que cela montre qu'on peut spéculer,

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

au moins intellectuellement, et que la gauche, qui est toujours prête à condamner les spéculations, le marché libre, s'engouffre aussi rapidement que tous les autres. Si elle peut en tirer des bénéfices, elle ne va pas se priver. Une élue de gauche a parlé tout à l'heure de l'économie néolibérale, du fait que ces pratiques spéculatives étaient affreuses, eh bien, on voit que la Ville de Genève n'a pas non plus hésité à aller vers ces pratiques-là.

Il faut savoir aussi que la Ville de Genève est actionnaire des SIG. Elle est donc prise dans une forme de contradiction. En admettant que la Ville de Genève puisse peut-être espérer revenir sur le marché régulé, ce qui pour le moment n'est pas possible sans une décision fédérale – et on ne peut pas changer comme ça de contrat en cours de route – mais en admettant que, par miracle ou par un changement de décision politique, elle puisse revenir sur le marché régulé, cela amènerait les SIG à vendre de l'énergie à un prix qui avait été fixé, puisqu'on est sur un marché régulé, mais qui pourrait s'avérer inférieur au coût auquel la Ville paie son énergie, si bien que la Ville de Genève, qui est actionnaire, risquerait de payer très lourdement ce passage du marché libre au marché régulé. Elle y perdrait aussi des plumes. C'est juste ce que je voulais dire car je pense qu'on a suffisamment fait le tour du problème dont nous avons parlé, soit de l'omission au moment où nous traitons le budget.

M. Théo Keel (S). La Ville de Genève s'est retrouvée captive, comptable du choix fait par le Conseil administratif en 2009, d'approvisionner les sites grands consommateurs de la Ville de Genève sur le marché libre, choix que l'on peut regretter et questionner d'autant plus qu'il a été fait par une entité publique. Cela étant, il a été fait en son temps avec ses raisons; on ne peut pas y revenir pour l'instant. Il est en revanche faux de dire – vous transmettez, Madame la présidente, à M. Sormanni – que toutes les communes, notamment de gauche, sont passées sur le marché libre. On peut penser à Onex, commune de gauche, qui est restée sur le marché régulé.

Le Parti socialiste défend, comme la direction et la présidence des SIG, une conception de l'énergie comme un bien stratégique qui doit être préservé des logiques du marché – M. Erhardt l'a rappelé. Le Parti socialiste se réjouit que cette conception soit partagée par une majorité de la commission des finances et par ce plénum, même par la droite et notamment par le Parti libéral-radical. Quel plaisir! Il serait bien de voir plus souvent les partis de droite critiques de la libéralisation à tout-va.

Le Service de l'énergie a dû renouveler un contrat sur le marché libre dans une situation très complexe et très instable où les prix étaient influencés par de nombreux facteurs perturbateurs externes liés aux tensions géopolitiques internationales et au contexte économique, facteurs qui étaient totalement hors de la

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

maîtrise de la Ville de Genève. Il a été question de remise en cause des compétences du Service de l'énergie et de sa cheffe de service, qui auraient dû mieux anticiper et avoir une meilleure lecture des marchés de l'énergie pour faire de meilleurs choix d'achat. Mais ce ne sont ni les compétences ni le rôle du Service de l'énergie que d'agir tel un service d'achat, voire de *trading* qui fait des choix, qui prévoit, voire qui spéculé sur la hausse ou la baisse des prix avec des fenêtres de 24 h.

Le rôle et la mission du Service de l'énergie, c'est celui-là, Mesdames et Messieurs: consommer moins, notamment au niveau du patrimoine de la Ville de Genève, et produire mieux pour viser une certaine autosuffisance. Le Service de l'énergie est d'ailleurs loin de s'en être si mal sorti dans ce rôle qui n'était pas le sien et dans ce contexte si tourmenté. Il faut rappeler la chance qu'a la Ville de Genève d'avoir son propre Service de l'énergie, car ce n'est pas le cas de toutes les communes genevoises.

L'électricité est un bien stratégique et essentiel pour la population comme pour la transition écologique. Retrouver de la vision sur le long terme ainsi qu'une sécurité d'approvisionnement, ce qui passe par la signature de contrats à long terme ou par une gestion publique, est essentiel pour notre ville. Ce surcoût de 5 180 000 francs doit être payé. Nous pensons que le département et son Service de l'énergie ont fait du mieux qu'ils pouvaient dans ce contexte de crise énergétique et dans un rôle d'acheteur d'énergie, voire de *trader* qui n'est pas le leur. C'est pourquoi le Parti socialiste soutiendra cette proposition tout en espérant qu'à long terme la Ville de Genève trouve une solution qui lui permettra de ne plus être à la merci des marchés et de leurs incertitudes. (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (PLR). Mais moi, je suis en train de rêver ce soir! Vous essayez de noyer le poisson! C'est impressionnant. Ce rapport de minorité n'a pas été fait pour un problème d'énergie. Il faut être complètement stupide et ne pas avoir ouvert de journal, regardé un seul écran de téléphone portable ou allumé la télévision depuis plus d'une année pour ne pas savoir qu'une crise énergétique est en cours et à quoi elle est due.

Le problème et la raison pour laquelle j'ai refusé, moi, toute seule, cette proposition en commission des finances et j'ai fait un rapport de minorité, c'est parce qu'on n'a pas eu de transparence de la part du Conseil administratif. C'est parce que, lorsque nous avons voté sur le budget 2022 en décembre 2021, quelqu'un en tout cas à la Ville de Genève savait depuis dix jours que les tarifs de l'électricité augmenteraient, mais on ne nous l'a pas dit.

Le problème que nous avons ce soir, ce n'est pas l'énergie, tout le monde a un problème avec l'énergie. Moi, en tant que grosse consommatrice, j'ai refusé le

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

miroir aux alouettes. En tant que directrice d'une boulangerie, je suis sur le marché régulé. J'ai refusé de passer sur le marché libre. Je vous assure que différentes options sont venues me draguer pour me vendre de l'électricité bon marché. Et pourtant, je suis libérale!

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Bravo!

M^{me} Patricia Richard. Le débat de ce soir, ce n'est pas de savoir quel a été le choix du Conseil administratif en 2009. Le débat de ce soir n'est pas de savoir comment on en est arrivé à ce que le prix de l'électricité augmente de manière exponentielle. Le débat de ce soir, c'est de savoir comment il se fait qu'on n'ait pas été fichu ou qui à la Ville de Genève n'a pas été fichu de nous informer en toute transparence, comme c'est la loi. C'est la question. Qui n'a pas respecté la loi et qui ne nous a pas informés que l'électricité allait augmenter?

Au mieux, ça aurait dû être une information, mais ça aurait clairement dû être un amendement dans le cadre du budget 2022. C'est ça la seule et unique question ce soir: qui nous a caché cette augmentation? Le reste, ce sont des discussions stériles, c'est essayer de noyer les poissons; et pourtant, les poissons, ça nage très bien et ça respire sous l'eau. Donc là, maintenant, la seule et unique question est la suivante: qui nous a caché cette information? Ce n'est pas: «les services miraculeux que la Ville de Genève a» – elle les paie aussi un sacré prix... Non, c'est qui nous a caché l'information?

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). On va conclure sur ce sujet... Pour paraphraser M^{me} Richard: «Prudence, prudence, la queue du chat balance...» Comme je l'ai dit plusieurs fois, je me permets de le répéter. (*Rires.*)

C'est vrai que nous aurions dû être informés. Etant donné que ces prix ont commencé à s'envoler à l'automne, en septembre, je pense qu'il y avait largement le temps d'anticiper un certain nombre de choses, d'avoir pour le moins une information. Ce n'est pas possible que le Service de l'énergie ou que le département soit resté dans sa tour d'ivoire à se gratter la tête et à se demander quoi faire, à se dire qu'on ne fait rien alors que les prix s'envolaient.

Je veux dire, quand vous avez envie de nous informer, sans même respecter les règles, Mesdames et Messieurs, alors là, il n'y a pas de problème! On l'a vu

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

avec l'histoire du crédit OSTRAL. (Ndlr: la proposition PR-1553 acceptée le 18 janvier 2023.) On nous force la main pour mettre cet objet à l'ordre du jour d'une commission alors que ce projet n'avait même pas été renvoyé en commission; la seule exception possible, en principe, c'est lorsqu'il y a un problème de délai, à savoir seulement pour les préemptions. Là, il n'y a pas de problème... Et tout à l'heure, dans une séance absolument fantôme, le Conseil administratif a fait sa campagne électorale pour les élections cantonales 2023 du 2 avril (*brouhaha*) sans même qu'on puisse dire quoi que ce soit. Là, il n'y a pas de souci... Mais pour prendre les bonnes décisions, même s'il y a des hésitations, même s'il y a des problèmes, même si le contrat n'avait pas été conclu... Il a d'ailleurs été conclu le 9 décembre... Eh bien, vous aviez mille occasions de nous informer. Donc il y a eu un dysfonctionnement.

Maintenant, moi, je suis contre la libéralisation, même partielle, de ce marché de l'électricité car on a bien vu que l'énergie était un bien absolument essentiel. Et même un libéral comme M. Balestra est contre, rendez-vous compte! Parce que c'est un libéral intelligent, tout simplement. J'ai d'ailleurs appris que, malgré les soucis actuels, le Parti libéral-radical à Berne entend poursuivre son action, à marche forcée, en vue de libéraliser tout le marché de l'électricité. Au secours! Je m'excuse, au secours! Je pense que ce n'est en tout cas pas le moment. Je pense même que ce n'est pas du tout le moment, ou que ça ne le sera jamais. C'est une erreur dans la mesure où l'énergie est un bien essentiel et qu'on a bien vu que ça ne fonctionne pas.

Ce marché n'est pas libre, donc les prix ne peuvent pas s'équilibrer par rapport à l'offre. Dans d'autres pays d'Europe où ils ont libéralisé, ça n'a pas amené une baisse des prix de l'électricité. A part la période qui a suivi le phénomène de l'explosion des prix à l'automne 2021, ça n'a pas amené de baisse. Personne n'y a gagné à part qu'un certain nombre de prestataires ont acheté de l'électricité à EDF que l'Etat a obligé à vendre à perte pour que des intermédiaires puissent revendre à des clients. Alors, si c'est ce à quoi vous voulez arriver, c'est la catastrophe annoncée dès le départ. En tout cas, c'est visiblement ce que veut le Parti libéral-radical au niveau suisse. Donc non à la libéralisation de l'électricité. Toujours est-il que le Conseil administratif aurait pu mieux faire et encore, je suis gentil... Donc voilà, Mesdames et Messieurs, nous voterons en faveur de cette proposition parce qu'il faut bien honorer nos engagements. Mais plus jamais ça, s'il vous plaît...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je voulais prendre la parole car certains évidemment s'obstinent, un peu comme avec le Fonds Zell, à voir un scandale là où il n'y en a pas. Le tout premier, c'est de dire que le Conseil administratif a voulu maquiller le budget. Pas du tout, mais pas du tout! Il était prévu

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

dans le projet de budget 2022 un déficit maximal de 42 millions dans le cadre du retour à l'équilibre. Quarante-deux millions... Or, nous avons présenté 23 millions de déficit. Même si on y avait ajouté les routes, ça aurait fait 33 millions. Si on additionne 33 millions et 5 millions, on est encore largement en dessous des 42 millions. Et ça aurait été beaucoup plus aisé pour nous d'inscrire ce montant si nous avions eu l'information à ce moment-là.

Je m'inscris en faux contre ce qui est dit ici aujourd'hui. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission lors de je ne sais quelle présentation, de toute façon, avoir cette information n'aurait que reporté le problème – et vous le savez très – puisqu'il aurait fallu rajouter ce montant au budget suivant alors même que nous ne savions pas quelles seraient les circonstances du budget suivant. C'est là que nous aurions dû le mettre. Pour nous, ça aurait été plus simple. Donc cette argumentation tombe, elle n'a aucun sens si ce n'est de chercher, par une théorie complotiste, comme on en a parfois l'habitude... (*Exclamations.*) Vous vous permettez d'avancer des choses qui sont diamétralement fausses, donc permettez-moi aussi que je fasse un commentaire sur un certain nombre de vos interventions.

La droite qui a soutenu la libéralisation du marché de l'électricité... Juste pour vous remettre dans le contexte, en 2002, c'est la gauche qui fait une initiative contre la libéralisation, ce n'est pas le Parti libéral-radical. Le Parti libéral-radical a milité pour la libéralisation, déjà en 2002, avec l'Union démocratique du centre... (*Brouhaha.*) Pardon, avec le Parti démocrate-chrétien. L'Union démocratique du centre, c'est vrai, a participé à la campagne contre la libéralisation du marché de l'électricité. (*Brouhaha.*) Et c'est à ce moment-là que survient une pression qui vient de l'international, laquelle est reproduite par le Conseil fédéral. Qui est majoritaire au Conseil fédéral à ce moment-là? Le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien, qui font évidemment pression sur les entités en vue de la libéralisation de ce marché.

Qu'est-ce qui se passe par la suite? Eh bien, une pression est effectivement exercée sur les gros consommateurs. Mais il n'y a pas seulement en Ville de Genève que la décision de 2009 que vous citez est prise par une majorité du Conseil administratif. Je ne sais pas ce que nous, nous aurions décidé à l'époque... Ce que je peux vous dire, c'est que les entités publiques qui ont décidé de faire des contrats avec les SIG, on peut le dire ici aujourd'hui, l'ont fait aussi pour sauver les SIG qui étaient un distributeur local.

Et ce n'est pas seulement la Ville de Genève! Alors qu'on pensait – vous avez raison – que la Ville d'Onex n'avait pas de contrat sur le marché libre, on s'est rendu compte après coup qu'elle en avait également en raison des mêmes pressions que celles qu'ont vécues les entités municipales de l'ensemble des cantons. Aujourd'hui nous nous retrouvons enfin toutes et tous sur la même notion, celle

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

qui consiste à dire qu'il y a un certain nombre de biens – je pense à l'eau mais aussi à l'énergie et donc à l'électricité – qui ne peuvent être libéralisés. S'il y a un bienfait à cette crise, c'est bien celui-là; on voit enfin le Centre et le Parti libéral-radical reconnaître ce qu'ils n'ont jamais reconnu, c'est-à-dire que l'énergie est un bien commun qui doit être protégé et qui ne peut être libéralisé. Voilà ce que je tenais à dire sur ces deux points. Pour le reste, je laisse évidemment ma collègue vous apporter quelques explications. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le vice-président. Madame Frédérique Perler, vous avez la parole. La liste est close. Après cela, nous passerons au vote.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Evidemment, dans l'idéal il aurait été hautement souhaitable qu'un amendement relatif au prix de l'électricité soit déposé lors de la séance plénière du 18 décembre 2021 consacrée au débat sur le budget 2022. Mais je tiens à répondre aux griefs du rapport de minorité, tout au moins à m'en expliquer, car, contrairement à ce qui a pu être dit, il n'y avait pas de quelconque volonté de la part du Conseil administratif de jouer au cachottier, de tromper le Conseil municipal ou de tronquer les chiffres. Et pour répondre encore plus clairement, principalement à la rapporteuse de minorité, oui, le Service de l'énergie a transmis en temps utile les informations à sa magistrate, c'est-à-dire à moi-même, oui le Conseil administratif a eu des retours réguliers depuis septembre sur l'évolution des prix de l'énergie.

Survient alors la situation de la fin de l'année 2021... On constate bien – et ça a été relevé plusieurs fois ici – que les choses se sont précipitées. Dans un contexte inédit d'effolement des prix de l'énergie, la Ville de Genève a longuement hésité à contractualiser avec les SIG de peur de signer par malchance juste au moment où les cours étaient au plus haut. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises, la Ville de Genève s'est adjoint les compétences d'un spécialiste en énergie pour aider le Service de l'énergie du département que je préside dont ce n'est pas le corps de métier de jouer en Bourse avec les prix – on l'a relevé aussi. Nous nous sommes donc adjoint ces compétences-là. La Ville de Genève a longuement hésité, c'est une crainte parfaitement légitime dans un contexte totalement inédit. Bien sûr, le Service de l'énergie est en contact avec les SIG où il y a des spécialistes des achats.

Dans ce contexte inédit la Ville de Genève a donc longuement hésité et cette attitude qui a été la sienne a très largement été partagée par les autres communes. Le directeur général des SIG dit lui-même – vous trouvez cela dans le rapport de majorité – que la Ville de Genève a agi, je cite ici son directeur: «comme toutes

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

les autres communes, ainsi que certaines entreprises privées. Elles espéraient que les coûts descendraient, mais cela ne s'est pas passé.» Fin de citation. Le président des SIG a lui-même déclaré qu'il ne pensait pas, je le cite: «que la Ville, tout comme les autres entités, ait fait une erreur de jugement. Le raisonnement de départ était bon, mais la conjoncture géopolitique internationale défie tout raisonnement et tout le monde est affecté.» Fin de citation. C'est dans le rapport de majorité. Comme on est toujours plus intelligent après coup, on peut se dire qu'on aurait dû signer plus tôt ou qu'on aurait eu raison de le faire, mais il faut alors admettre qu'il est un peu facile d'avoir raison a posteriori.

La rapporteuse de minorité relève à juste titre que la souscription par la Ville de Genève à la dernière offre des SIG s'est faite le 9 décembre, c'est-à-dire avant le débat budgétaire. Une souscription signifie que j'achète à tel prix mais sans en connaître encore la quantité. Ça a également été précisé, il n'y avait pas le recul nécessaire et cela laissait très peu de temps pour évaluer précisément les surcoûts et permettre au Conseil administratif de présenter un projet d'amendement sérieux. Et surtout, à ce moment-là, on ne disposait que d'un document extrêmement sommaire d'une page pour fonder des calculs à partir de cette simple souscription. Ce n'est que le 22 décembre, soit quatre jours après le débat budgétaire, que le contrat a été formellement signé. A la suite de la souscription, les SIG produisent en effet toutes les annexes liées à tous les compteurs de la Ville de Genève et calculent précisément suivant la saison. Je me permets d'ailleurs d'ouvrir une parenthèse. Nous avons eu l'occasion d'expliquer ce mécanisme à la commission des finances, les SIG font un calcul par compteur mais aussi en effet par saison pour le jour et la nuit puisque le prix de l'électricité n'est pas le même le jour ou la nuit ou suivant la saison, en été ou en hiver.

Donc le 22 décembre, il est arrivé sur mon bureau un contrat SIG avec toutes les annexes, c'est-à-dire tous les prix détaillés. C'est à ce moment-là que ce contrat, qui détaille les conséquences du nouveau tarif, a formellement été signé. Donc, faire des calculs et présenter un amendement aurait été un peu compliqué. Ça aurait été une opération complexe que le Service de l'énergie n'aurait pas pu faire. C'est le contrat qui indique combien va nous coûter l'électricité en 2022, sur la base de la consommation des dernières années et c'est à ce moment-là que l'on peut déceler un surcoût plus précis.

Bien sûr qu'on peut faire mieux, bien sûr qu'on aurait pu l'estimer à la louche – 7 millions, 8 millions ou 3 millions – mais enfin ça aurait été quelque chose de très imprécis et je ne suis pas certaine que ce Conseil municipal aurait accepté cette imprécision-là. Le Conseil administratif, et M. Gomez vous a indiqué des chiffres budgétaires, n'avait strictement aucune raison pour jouer les cachottiers à votre égard, vous priver d'informations, vous mentir au surplus. Pourquoi l'aurait-il fait, du reste? Le Conseil administratif a été transparent, il ne vous a pas trompés puisqu'il est venu vous soumettre cette proposition de crédit complémentaire.

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Dans ce Conseil, certains ont dit que la loi n'avait pas été respectée. Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. Le Conseil administratif n'avait aucun mobile pour cacher cela au Conseil municipal. Il pouvait, et M. Gomez vous en a fait la démonstration, absorber une dépense supplémentaire sans mettre en danger le chemin de retour à l'équilibre tel qu'il a été fixé.

En revanche, maintenant que les chiffres sont bien établis, ça aurait été une erreur, comme je vous l'ai dit, de ne pas présenter de proposition à votre Conseil pour un complément de budget pour 2022. Donc le Conseil administratif s'est montré transparent en vous soumettant cette proposition qui a pu être dûment argumentée, et vous le savez toutes et tous. Ces 5 180 000 francs sont dus, M. Sormanni l'a relevé. Ma foi, de toute façon l'argent est dépensé, ça devra être payé, que cette proposition soit acceptée ou pas.

Encore une fois, il aurait été préférable que cette somme soit inscrite au budget; il aurait été préférable qu'elle ait pu l'être. Cela étant, il convient de souligner que le budget, c'est à la fois une prévision financière et une autorisation de dépenses. Le budget n'est pas une photographie de la santé financière d'une collectivité publique. Ce sont les comptes qui le sont. Le Conseil administratif a présenté cette proposition en avril. Si la droite de ce Conseil municipal, puisque c'est elle qui parle de «problématique hautement politique» ou de «sérieux dysfonctionnement», tient fermement à son objectif de sincérité budgétaire, il faudrait demander à vos relais politiques au Grand Conseil, puisque les prévisions budgétaires nous viennent du Canton, de dénoncer cette tendance chronique à la sous-estimation des recettes et de la faire modifier.

Avant de conclure, j'ai pris bonne note du fait que le Conseil municipal a réclamé au cours du débat mais surtout début janvier un plan chiffré d'économies d'énergie. Le Conseil administratif a fait son plan d'économies le 5 octobre dernier. L'objectif, vous le savez, ça a été dit et répété, est d'arriver à économiser 10% d'énergie, c'est-à-dire le double de ce que la Confédération attend de nous sur une base volontaire. Le véritable bilan, on pourra le tirer une fois la saison froide terminée, aux alentours du mois de mai, et c'est très volontiers que je vous présenterai les chiffres d'économies dès qu'ils seront en ma possession. Je m'engage à poursuivre au sein du département une politique qui vise à la fois à économiser durablement et davantage d'énergie et à contribuer à réduire notre dépendance envers les énergies fossiles et les importations – je vous l'avais aussi exposé la semaine passée.

Un dernier élément... Je réfute également – et mes collègues avec moi – qu'il y ait un sérieux dysfonctionnement au sein du Conseil administratif. C'est totalement inexact. Au contraire, le Conseil administratif a plutôt été responsable. Par ailleurs, vous n'êtes pas mis en permanence «devant le fait accompli» afin de voter des propositions de dernière minute. Elles sont toujours étayées,

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

fondées; elles vous sont expliquées. On ne vous demande pas par plaisir des votes sur le siège – ce n'est pas le cas de cette proposition. Cette critique est cependant émise de manière récurrente: «On nous fait voter sur le siège.» Je vous ai expliqué que le Conseil administratif était extrêmement transparent et à votre disposition.

Voilà ce que j'avais à vous indiquer sur la chronologie de ces événements et les raisons qui ont conduit à ne pouvoir vous présenter d'amendement. Si cela devait arriver à nouveau, que ce soit sur le sujet de l'énergie ou sur un autre, on ferait une évaluation très grossière. Vous ne serez pas très heureux. Vous allez le reprocher en disant que ce n'est pas sérieux, mais enfin, nous n'avons pas les moyens de faire des calculs précis puisque ce sont les SIG qui fournissent les annexes par la suite avec tous les calculs qui figurent dans le contrat. On pourrait vous les montrer à l'occasion si vous êtes intéressés. Je vous remercie de votre attention.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (48 oui et 9 abstentions), assortie d'une recommandation de la commission.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs destiné à financer les surcoûts liés aux achats d'électricité pour les bâtiments de la Ville de Genève approvisionnés sur le marché libre pour l'année 2022.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Genève.

5604

SÉANCE DU 23 JANVIER 2023 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires compétents 2022 du Service de l'énergie,

Comptes	Fr.
3120.020 C-Ene Electricité	4 180 000
3439.110 C-Ene Electricité PF	1 000 000

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande que la Ville de Genève présente un plan comprenant la liste des mesures concrètes et chiffrées d'économie d'électricité avant le 31 octobre de cette année.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive. (Brouhaha.)

La présidente. Je vous remercie de bien vouloir me laisser continuer, Monsieur Provini, si ça ne vous dérange pas trop...

Interpellation orale: favoriser de vrais artisans locaux sur le marché de Noël

6. Interpellation orale du 30 novembre 2022 de M^{me} Yasmine Menétréy et M. Daniel Sormanni: «Favorisons nos vrais artisans locaux aux marchés de Noël» (IO-327)¹.

La présidente. Je donne la parole à M^{me} Yasmine Menétréy ou à M. Daniel Sormanni pendant cinq minutes tout au plus, ensuite je la donnerai au Conseil administratif qui pourra répondre immédiatement pendant cinq minutes au plus. Vous pouvez chacun ensuite répliquer et dupliquer pendant trois minutes si vous le souhaitez. Aucune discussion n'est ouverte – je rappelle les règles du jeu. Madame Yasmine Menétréy, vous avez la parole.

M^{me} Yasmine Menétréy (MCG). Merci, Madame la présidente. Ecoutez, je vais déjà commencer par l'article qui est sorti aujourd'hui dans la *Tribune* dont le titre est: «Le Jardin anglais ressemble à un vaste champ de patates.» Je voudrais bien avoir des explications de M^{me} la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis. J'aurais bien voulu savoir qui va payer les travaux de remise aux normes pour la réfection de la pelouse.

La présidente. Madame la conseillère municipale, je vous rappelle qu'on parle ici de votre interpellation orale IO-327...

M^{me} Yasmine Menétréy. C'est un tout, Madame.

La présidente. «Favorisons nos vrais artisans locaux aux marchés de Noël».

M^{me} Yasmine Menétréy. Tout à fait, mais ça concerne le marché de Noël.

La présidente. Je vous remercie de rester sur le sujet.

M^{me} Yasmine Menétréy. Je suis désolée, c'est une interpellation orale, je suis en train de parler du tout, merci, Madame la présidente.

La présidente. Restez sur le sujet, je vous remercie.

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 28, p. 4224.

Interpellation orale: favoriser de vrais artisans locaux sur le marché de Noël

M^{me} Yasmine Menétrey. J'aurais bien voulu connaître le coût de la remise en état de cette pelouse, s'il vous plaît, et savoir qui va la payer.

J'en viens à la question que j'avais posée au mois de novembre à propos des artisans... Vous parlez beaucoup dans votre publicité, et vous l'avez encore fait tout à l'heure, de l'engagement d'artisans locaux. Cela n'a malheureusement pas été le cas sur ce marché. Vous m'aviez bien rappelé, lors de ma question, que ça avait été fait par un appel à projets, que c'est géré par un extra. Je trouve cependant extrêmement dommage qu'on ne trouve absolument pas d'artisans locaux. Il y en avait un ou deux mais pas dans l'ensemble.

Malheureusement le prix des chalets, qui coûtent minimum 5000 francs à la location – j'ai bien regardé le prix –, est excessif. Cela représente 12%, comme vous l'avez bien mentionné. Si on rajoute encore l'électricité et tout ce que cela engendre comme frais pour le nettoyage, il faut compter 15 000 francs pour la location d'un chalet. C'est clair que ce ne sont pas les petits artisans qui peuvent se permettre de payer de tels prix. Je suis bien curieuse de savoir d'ailleurs si tout le monde rentre dans ses frais. Cela m'étonnerait fortement.

Je souhaiterais savoir pourquoi la Ville de Genève fait une telle publicité, sachant qu'il n'y a aucun marchand artisan. Des artisans de la ville, nous en avons beaucoup. J'en ai contacté beaucoup qui m'ont explicitement dit qu'ils avaient malheureusement été obligés d'aller dans des petites communes ou dans le canton de Vaud parce que les locations y étaient vraiment très basses.

Vous allez certainement me dire qu'il y a un contrat... Oui, mais tout contrat peut se casser, ou on peut imposer des exigences en demandant à voir s'il ne serait pas possible que ce soit autofinancé compte tenu du prix des chalets. Mais pourquoi pas à ce moment-là donner un financement pour permettre d'avoir de vrais artisans? Nous avons des personnes qui font de très belles choses mais qui ne peuvent pas exposer en ville de Genève. Je trouve ça dommage. Voilà déjà ma première question, Madame la conseillère administrative.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Madame la conseillère municipale, je prends note des impressions que vous avez. Moi, ce que je peux vous donner, ce sont les chiffres. En préambule, je vous rappelle que la Ville de Genève met à disposition son espace public à une société organisatrice du marché de Noël qui, elle, a la possibilité de trouver des artisans et des restaurateurs qui sont prêts à y tenir des stands.

L'appel à projets qui avait été lancé par la Ville de Genève indiquait que la société organisatrice devait favoriser les partenariats locaux avec des artisans et commerçants. Ce que je peux vous dire, c'est que, sur les soixante-six artisans présents sur le marché de Noël en 2022, soixante-deux étaient Suisses, dont plus

Interpellation orale: favoriser de vrais artisans locaux sur le marché de Noël

d'une quarantaine étaient Genevois. Les organisateurs du marché de Noël sont bien évidemment soucieux de la qualité des stands, et je pense d'ailleurs que c'est ce que les visiteurs ont apprécié. Pour rappel, il y a eu plus de 400 000 visiteurs en 2022. La population genevoise a répondu présente et je crois que l'immense majorité a eu beaucoup de plaisir à s'y rendre. S'agissant des restaurateurs, là aussi, il y en avait trente-quatre; tous étaient Suisses et vingt et un étaient Genevois. Voilà pour les chiffres.

J'entends les impressions que vous pouvez avoir mais j'ai bon espoir que les chiffres que je vous donne aujourd'hui sont de nature à vous rassurer sur le fait que, conformément à l'appel à projets, les partenariats locaux avec des artisans suisses, et dans leur immense majorité genevois, ont été favorisés sur le marché de Noël.

Concernant l'article paru aujourd'hui, écoutez, le Service des espaces verts (SEVE) est en train de faire une analyse de la situation. Comme mentionné dans l'article, les conditions météorologiques n'ont pas aidé non plus puisqu'il y a eu de fortes pluies. Le Jardin anglais est connu pour faire un peu office de cuvette. D'après ce qu'ont pu me dire certains collaborateurs, l'évacuation de l'eau n'est pas toujours optimale sur ce secteur-là. Donc le bilan est en train d'être fait par le SEVE, on verra ensuite avec le Service de l'espace public comment procéder pour ces prochains mois et pour le prochain appel à projets. Tout ça est en discussion et croyez bien que les différents services concernés travaillent en étroite collaboration.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Ecoutez, c'est normal que 60% soient Suisses étant donné que le règlement indique qu'il est impératif, pour être accepté, d'avoir une adresse de contact en Suisse. Donc c'est normal, vous n'aurez que des Suisses ou des personnes résidentes. Mais voilà, c'est en se promenant qu'on s'aperçoit malheureusement qu'il n'y a rien d'artisanal. Je l'avais bien expliqué, quand on voit les étiquettes *made in Paris*, on voit très bien que ce n'est pas de l'artisanat. Moi, c'est vraiment ce que je regrette.

Je ne sais pas si vous-même vous allez sur d'autres marchés de Noël. Moi, je le fais chaque année, que ce soit dans des petites communes ou, comme le dernier que j'ai fait, à Luxembourg. C'est vrai que c'est très convivial. Ils essaient vraiment d'axer sur les familles. C'est ce que je regrette dans celui de la ville; ça n'avait pas l'air si familial que ça. C'est vrai que cette année il y avait plus d'enfants, il n'y a rien à dire puisqu'il y avait plus d'animations pour les enfants. Cela étant, au vu des prix exorbitants, que ce soit la nourriture et les boissons, même si je comprends que les prix soient en rapport puisqu'ils doivent quand même rentrer dans leurs frais étant donné le prix de la location des chalets, je trouve dommage que la Ville de Genève ne fasse pas un effort et qu'elle ne trouve pas un terrain d'entente, quitte à financer un peu plus pour permettre vraiment à des artisans locaux d'accéder à ces petits chalets. Voilà ce que j'avais à vous dire.

Interpellation orale: favoriser de vrais artisans locaux sur le marché de Noël

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Peut-être deux réactions... D'abord, non, je ne sais pas comment ça se passe dans les autres marchés puisque je favorise la consommation locale. Je suis donc allée au marché de Noël de Genève! Je constate que le Mouvement citoyens genevois consomme à l'étranger, donc «faites ce que je dis, pas ce que je fais»... Vous prétendez par ailleurs que j'ai dit qu'il y avait 60% de Suisses. Non, j'ai dit qu'il y avait eu 66 artisans et que, sur ces 66, 62 étaient Suisses. Donc on est à plus de 90%. Ce n'est pas que parce qu'il y a 66, que c'est 66%. Je voulais juste clarifier ces deux points.

Ma foi, vous pouvez considérer que ce ne sont pas des artisans, ou que sais-je? En l'occurrence, ils sont Suisses et l'immense majorité sont Genevois. Ils sont manifestement intéressés à venir au marché de Noël car il y a énormément de visiteurs. Aujourd'hui le marché de Noël a pris une dimension qui bientôt fera, j'espère, que l'on rejoindra des marchés comme celui de Montreux, mais je pense qu'on a un très beau marché de Noël.

Il y a effectivement des problématiques auxquelles nous allons devoir nous atteler, notamment la question des pelouses, mais ma foi, il faut aussi trouver un lieu où le charme du marché de Noël opère. Et si ce charme opère, c'est aussi parce qu'il y a des lumières qui font que l'on peut créer une ambiance. C'est vrai que l'on peut davantage créer une ambiance au Jardin anglais ou aux Bastions que sur la plaine de Plainpalais où ça aurait beaucoup moins de charme de faire un marché de Noël. Donc des arbitrages devront être faits. Nous allons discuter de tout ça tranquillement avec les différents services concernés mais l'objectif est en tout cas de continuer à offrir à la population genevoise un marché de Noël. Je crois que ça manquait depuis quelques années. En tout cas l'immense majorité des retours que l'on peut avoir, c'est que les gens ont énormément de plaisir. Certains ont regretté que le marché de Noël doive déménager des Bastions pour aller au Jardin anglais... C'était simplement lié à une collusion de date avec la Course de l'Escalade puisqu'il n'était pas possible de faire les deux événements en même temps. C'est la raison pour laquelle le marché de Noël a dû déménager au Jardin anglais et qu'il ne pourra pas revenir au parc des Bastions. On favorise en tout cas les artisans locaux, l'appel à projets le mentionne, les chiffres l'attestent. Pour le reste, je crois que j'ai déjà pu répondre à toutes les questions.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. En vertu de l'article 62, alinéa 2 du règlement du Conseil municipal, aucune autre discussion n'est ouverte, sauf si la majorité en décide autrement par un vote sans débat, à la demande d'un conseiller municipal. Aucune demande n'a été faite...

L'interpellation est close.

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 19 septembre 2022 de M^{me} Ana Maria Barciela Villar: «Qui nettoie le passage du Pont de la Rue-de-la-Servette?» (QE-667)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le passage appelé le pont de la Rue-de-la-Servette, à l'endroit où les bus s'arrêtent, n'est jamais nettoyé, ni par les services de la Ville de Genève ni par les CFF.

Cet endroit est en permanence très sale, malodorant au point qu'il faut se déplacer pour attendre le bus.

Les services de nettoyage des CFF disent que cette surface doit être nettoyée par la Ville car des bus s'arrêtent à cet endroit.

Pouvez-vous vérifier à qui incombe le nettoyage de cet endroit et exiger que cela soit fait?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'entretien du trottoir en question est à la charge du Service Voirie – Ville propre (VVP) et fait partie des lieux sensibles en ville de Genève.

Il est, dans cette perspective, balayé tous les jours dès 4 h et lavé très fréquemment, en dehors des périodes de gel, par les équipes situées à la gare. Une personne y repasse, en outre, l'après-midi pour y ramasser le *littering* en vidant les corbeilles du secteur.

Malgré un lavage à l'eau froide, l'aspect du revêtement reste peu satisfaisant, car le sol et le bas des murs sont imprégnés de traces de déjections.

Il sied de préciser que l'entretien des murs et des piliers soutenant l'ouvrage des voies est à la charge des Chemins de fer fédéraux (CFF).

Des discussions ont déjà eu lieu avec ces derniers, certains axes de collaboration n'ont néanmoins pas abouti.

Des lavages à l'eau chaude avec détergent seront programmés par VVP, en moyenne deux à trois fois par année hors période de gel, afin de nettoyer le sol et seront ajustés en fonction de nos constats. En parallèle, la Ville de Genève

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncee, N° 16, p. 2376.

reprendra prochainement les discussions avec les CFF afin de trouver une solution satisfaisante.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La maire:

Marie Barbey-Chappuis

—***—

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Je m'adresse à M^{me} Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je trouve que les réponses que vous m'avez données ne sont pas satisfaisantes. Cet endroit est sale en permanence. Il est lavé trois fois par année à l'eau chaude avec du détergent. Ça n'est pas suffisant. Il est vraiment nécessaire de l'entretenir au minimum trois fois par semaine avec des produits qui puissent vraiment enlever cette saleté. Il y a un passage très important. On a toujours l'impression d'être en dehors de la ville de Genève tellement le lieu est sale. Je vous demande vraiment de donner plus d'importance à ce lieu car le passage y est très important.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Ecoutez, quelques précisions... Comme vous l'avez vu dans la réponse, il y a deux aspects dans ce passage. Le trottoir relève de la compétence de la Ville de Genève, en l'occurrence de la Voirie. C'est nettoyé tous les jours et même deux fois par jour pour lutter contre le *littering*. On sait que c'est un passage extrêmement passant. Quand on le peut, on arrose également à l'eau mais pas lors de périodes froides comme en ce moment en raison des risques de gel puisque ça deviendrait une patinoire.

Quant à l'entretien des murs et des piliers, cela relève, selon une vieille convention qui date de 1927, je crois – c'est presque une antiquité –, des CFF. Comme on le dit dans la réponse, nous avons relancé des discussions pour faire en sorte que, de ce point de vue là, le nettoyage soit effectivement meilleur qu'aujourd'hui. Tout ça est en discussion, mais enfin chacun a ses compétences et c'est aussi aux CFF de faire leur travail en la matière dans ce secteur.

La présidente. Je vous remercie, Madame la maire. Je passe maintenant à la catégorie des rapports traités sans débat, soit les points 15 à 27 de l'ordre du jour. Nous traiterons ensuite le point 28, le rapport PR-1414 A, car une demande d'ouverture de débat a été faite.

8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée l'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 septembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 8 331 200 francs, soit:

- **7 808 100 francs brut destiné à la création d'un nouveau réseau de collecteurs souterrains à l'avenue Wendt, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 635 400 francs et la récupération de la TVA de 479 800 francs, soit 6 692 900 francs net;**
- **523 100 francs destiné à la mise en œuvre d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée de l'avenue Wendt (PR-1534 A)¹.**

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 4 octobre 2022. La commission l'a étudiée lors de la séance du 16 novembre 2022 sous la présidence de M. Timothée Fontolliet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Camelia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(Construction et rénovation de collecteurs)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7 808 100 francs destiné à la création d'un nouveau réseau de collecteurs

¹ *Mémorial* 180^e année: Proposition, N° 18, p. 2453.

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

souterrains à l'avenue Wendt, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 635 400 francs et la récupération de la TVA de 479 800 francs, soit 6 692 900 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 808 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2063.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(Construction d'un collecteur d'eaux de chaussée)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 523 100 francs, destiné à la mise en œuvre d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée de l'avenue Wendt.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 523 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2063.

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 16 novembre 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M^{me} Hélène Vandenbroucke, adjointe de direction technique

Contexte

M. Betty les informe que le périmètre part ici depuis la rue de Lyon, à la place des Charmilles jusqu'à la rue Wendt. Il poursuit avec la carte au PP4 et leur annonce qu'ils sont cette fois-ci dans le périmètre jaune qui devrait être en unitaire, mais dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui est venu préciser l'image directrice d'assainissement, ce secteur a été questionné afin de le transformer en séparatif, ce qui sera finalement réalisé. Tout le périmètre hachuré basculera donc en magenta et sera mis en séparatif, raison pour laquelle les tuyaux sont ici en séparatif (un réseau d'eaux usées pour un réseau d'eaux pluviales). Concernant les éléments déclencheurs, il s'agit premièrement de la requalification future des espaces publics de l'axe Charmilles-Nations incluant de nouveaux schémas de circulation, de la végétalisation, la réorganisation du stationnement ainsi que l'amélioration des mobilités douces. Il est aussi question de la mise en œuvre du chauffage à distance et du remplacement des conduites. Enfin, le troisième élément déclencheur a été l'état de dégradation des collecteurs.

Il passe ensuite au PP6 qui est dans la même logique que la carte des collecteurs vue auparavant. Le noir indique l'état le plus dégradé qui soit et pour lequel il faudrait envisager une action immédiate (voir le PP6 pour les différentes légendes). Il passe ensuite aux photos qui illustrent l'état de vétusté de certains réseaux (voir PP7). Ici, le collecteur est fissuré et n'a plus son diamètre initial, ce qui veut dire que le collecteur qui est à l'aval peut subir des turbulences et du refoulement à l'amont étant donné que des eaux peuvent s'infiltrer.

Il passe ensuite au PP8 concernant la construction d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée. Aujourd'hui, l'OCEaux serre la vis sur ce concept et souhaite mettre en place des dispositifs sur des axes comportant plus de 5000 véhicules/jour. Il y a différents types de dispositifs, comme des équipements qu'ils peuvent mettre dans des grilles qui récupèrent les eaux en bordure de chaussée.

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

Construction et rénovation de collecteurs d'assainissement secondaires et construction d'un 3e tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée

En l'état, l'option qui a été prise a été de construire un troisième tuyau (voir PP9 pour la coupe type). Ils créeront donc un nouveau collecteur d'eau pluviale en chemisant le collecteur ovoïde existant conservé pour les récoltes des eaux usées des bâtiments et des eaux de toitures. Ensuite, ils se chargeront de créer un troisième collecteur dédié à la récolte des eaux de chaussée et qui permettra donc de mieux garantir leur traitement en évacuant ces eaux au réseau d'eaux usées. Cela signifie qu'un dispositif de déversoir d'orages sera mis en place lors d'épisodes pluvieux à fort débit. Ainsi, les eaux de chaussée seront déversées dans le réseau d'eaux pluviales.

Il s'agit ici de travaux spéciaux qui traverseront la route de Meyrin et la rue Hoffmann (voir PP11) afin de réaliser la traversée du collecteur avec l'aide d'un microtunnelier en sous-cœuvre, ce qui n'aura pas d'impact sur le fonctionnement du carrefour malgré les installations de chantier de part et d'autre du puits.

Le président en déduit que la route sera libre du côté de la Servette/route de Meyrin. M. Betty confirme.

Présentation des coûts

M. Betty poursuit en disant qu'ils ont deux délibérations. La première concerne les collecteurs secondaires (réseaux d'eaux usées et pluviales) avec des travaux de génie civil qui souffrent de la même logique que la précédente présentation (cf.PP12). Cette première délibération s'élève donc à un total de 6 692 900 francs.

Le troisième tuyau fait l'objet d'une deuxième délibération avec des montants de travaux de génie civil s'élevant à 411 700 francs, des honoraires de 45 300 francs, soit un total de 457 000 francs. Les frais financiers s'élèvent à 66 000 francs pour un montant total de la dépense s'élevant à 523 000 francs qui est 100% à la charge de la Ville car le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ne devrait pas y participer en toute logique étant donné qu'ils gèrent le réseau de la chaussée et non pas le réseau d'assainissement. Dans une démarche novatrice, ils feront la demande au conseil du fonds pour obtenir une prise en charge mais ne sont pas certains de la réponse. Ils ont tout de même bon espoir que le FIA entre en matière mais c'est au conseil du fonds de décider.

Planning intentionnel

M. Betty passe ensuite au planning et espère que cette proposition sera votée d'ici à 2023. L'autorisation est déjà obtenue, donc il serait possible de démarrer

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

les travaux en 2023, avec une durée estimée de deux ans, ils prendraient donc fin en 2025.

Questions des commissaires

Une commissaire le remercie pour sa présentation et confirme que la circulation est très pénible sur ce tronçon. Il y a quelques mois, un problème de tuyauterie à l'avenue Wendt du côté des Charmilles a été observé. Elle demande donc s'il a plus d'informations à ce sujet.

M. Betty répond qu'il s'agissait d'un réseau d'eau potable qui avait été rénové.

Elle rétorque en disant que ce tuyau avait explosé au milieu de la nuit. Elle poursuit en demandant s'il s'agit du même périmètre qui sera concerné.

M. Betty répond qu'il s'agit du même périmètre mais de l'autre côté de la chaussée.

Elle leur conseille d'ouvrir une hotline car ils recevront certainement beaucoup de plaintes. La circulation sur ce tronçon de route est horrible et dangereuse pour des cyclistes comme elle. Il y a déjà eu des modifications sur le tracé routier de la moyenne ceinture et elle demande si ce sera influencé.

M. Betty répond qu'ils ne sont plus sur le tracé de la moyenne ceinture car elle s'arrête à la route de Meyrin.

Elle est étonnée et demande si la moyenne ceinture ne devait pas normalement passer par les Charmilles.

M^{me} Vandenbroucke répond qu'il y avait effectivement deux tracés mais la moyenne ceinture bifurque après la rue Hoffmann et tourne à droite en direction de la route de Meyrin.

Un commissaire partage à 100% les paroles de la commissaire et propose de prendre en considération les vélos dans leurs travaux afin de les protéger de la circulation.

M^{me} Vandenbroucke précise qu'ils sont en train d'accompagner le Canton sur le tronçon, ce qui garantira un aménagement cyclable de chaque côté de la route d'ici au 15 décembre prochain.

Une commissaire propose de revenir au schéma coupe type et demande pourquoi il n'est pas possible de raccorder les eaux de chaussée sur un des collecteurs d'eaux usées en jaune.

M. Betty répond que la question est légitime mais ils ont préféré se demander comment il serait possible de mieux collecter les eaux de chaussées après des

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

pluies, de faire un suivi de la qualité de ces eaux avant qu'elles ne soient mélangées dans les eaux usées, afin de voir si ce type de dispositif a un meilleur rapport investissement/efficacité.

Elle en déduit que c'est expérimental.

M. Betty confirme. Tout part actuellement à la station d'épuration alors que ce n'est pas nécessaire.

M^{me} Vandenbroucke ajoute qu'il est compliqué de traiter les eaux diluées et que la station d'épuration n'est pas conçue pour traiter un tel débit d'eau.

Le président demande si ce type de troisième réseau est unique en Ville de Genève.

M. Betty répond que c'est unique sur le canton sauf erreur de sa part.

Le président demande sur combien de temps sera monitorée cette phase expérimentale.

M. Betty répond que cela prendra plusieurs années.

Le président demande s'il y a d'autres solutions envisageables.

M. Betty répond par l'affirmative mais qu'elles sont difficiles à appliquer en milieu urbain. Il serait cependant possible d'installer un bassin enterré qui permette de faire de la rétention et de la décantation.

Une commissaire demande s'il y a déjà eu un revêtement phonoabsorbant à la rue Hoffmann.

M. Betty répond par la négative car ils ont préféré commencer par les travaux d'assainissement et du chauffage à distance. En revanche, le revêtement qui sera mis en œuvre sera phonoabsorbant à la fin des travaux.

Elle demande s'il s'agira d'une intervention SIG ou Ville de Genève.

M. Betty répond que c'est une intervention SIG à 100%.

Un commissaire demande s'ils vont garantir la fiabilité de la ligne de bus qui passe sur l'avenue Wendt dans les deux sens. Deuxièmement, il demande comment se passent les emprises de chantier sur le domaine public dans ce type de cas car il a constaté en bas de chez lui qu'une dizaine de places de parking avaient été supprimées pour des mesures de chantier. Les travaux se faisaient sur le trottoir et ces places supprimées étaient dédiées à des ouvriers ou véhicules de chantier. Il demande donc si c'est normal.

M. Betty répond que ce n'est pas normal et qu'il aura une discussion avec un de ses collaborateurs à ce sujet. Le processus est bien défini pour les travaux avec une demande faite au Service de l'espace public (SEP), et c'est ce dernier qui

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

octroie au demandeur le droit d'occuper l'espace public et qui le facture. C'est aussi le SEP qui sollicite l'Office cantonal des transports (OCT) ou l'AGCM pour les mesures de circulation et les étapes de chantier. En ce qui concerne les installations de chantier, plusieurs éléments sont nécessaires comme des baraquements et des zones de stockages temporaires mais il n'est en aucun cas fait allusion à des véhicules d'ouvriers qui sont censés venir en véhicule d'entreprise ou par leurs propres moyens (TPG).

Il ne conteste pas la légitimité ou le besoin de ces places de parking par ces ouvriers mais il se questionnait sur la normalité de cette situation. Il demande ensuite si la ligne TPG 11 sera sauvée pendant les travaux.

M. Betty répond qu'ils essaieront de faire au mieux mais ne peut pas garantir qu'elle ne sera pas déviée à certains moments. Il est parfois préférable de barrer la route pendant six mois afin de faire avancer les travaux plutôt que pendant deux ans pour maintenir la ligne de bus.

M^{me} Perler ajoute que c'est pour la bonne cause.

Un commissaire demande s'il y a des indemnités prévues pour les commerces impactés par les travaux.

M. Betty considère que ce sont des travaux d'intérêt public qui ne nécessitent pas d'indemnisation. Tout est fait de sorte que l'accessibilité soit maintenue en tout temps.

Il répond qu'il est assez surpris mais le remercie pour sa réponse.

Une commissaire demande si les châteaux d'eau existent encore en Ville de Genève. M. Betty répond par la négative.

Discussion

Un commissaire propose l'audition des TPG.

Les membres de la commission ne sont pas d'accord.

Il retire sa proposition et suggère de passer aux votes.

Le président demande s'ils souhaitent faire des prises de positions avant de passer aux votes. Les membres de la commission préfèrent passer aux votes directement.

Prises de position et votes

Une commissaire du Parti socialiste annonce que l'eau potable va devenir un enjeu majeur et espère que ce tronçon, qui a l'air d'être vertueux dans le

principe de récupération des eaux, sera applicable à l'ensemble de la Ville de Genève.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois aimerait bien avoir un plan provisoire de circulation pendant les travaux afin d'illustrer cette audition.

Un commissaire du Parti libéral-radical soutient vivement les deux propositions innovantes. Le parti aimerait que les mesures de chantier nuisent le moins possible voire pas du tout aux différents modes de circulation (piétons, cyclistes, et surtout transports publics). Il souhaite également que la Ville soit bienveillante vis-à-vis des commerçants qui pourraient être pénalisés par ces mesures de chantiers de longue durée.

Recommandation du Parti libéral-radical pour les deux propositions: «pour que les commerçants des rues impactées par les travaux bénéficient d'un numéro de téléphone direct afin de joindre en tout temps l'administration municipale pour faire part de toute remarque éventuelle».

La recommandation du Parti libéral-radical est acceptée à l'unanimité des membres présents.

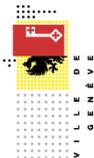
La proposition PR-1534 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de faire en sorte que les commerçants des rues impactées par les travaux bénéficient d'un numéro de téléphone direct afin de joindre en tout temps l'administration municipale pour faire part de toute remarque éventuelle.

Annexe: présentation de l'AGCM

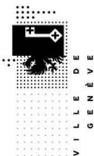
Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt



PR-1534

Construction et rénovation de collecteurs d'assainissement secondaire et mise en oeuvre d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée à l'avenue Wendt





PR-1534 SOMMAIRE

1. Contexte
2. Construction et rénovation de collecteurs d'assainissement secondaire et construction d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée
3. Présentation des coûts
4. Planning intentionnel

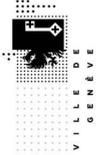


PR-1534

1. Contexte

Éléments déclencheurs

- Requalification future des espaces publics de l'axe Charmilles Nations incluant de nouveaux schémas de circulation, de la végétation, la réorganisation du stationnement ainsi que l'amélioration des mobilités douces.
- Travaux SIG : mise en oeuvre du chauffage à distance (CAD) et remplacement de conduites
- L'état de dégradation des collecteurs.



PR-1534

1. Contexte

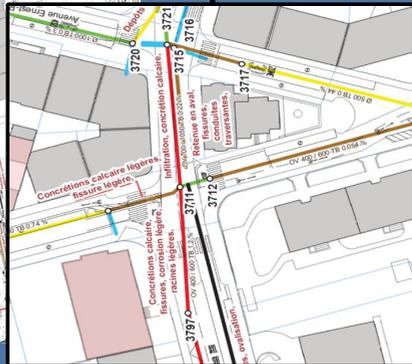
Mise en séparatif - Inspection caméra du réseau d'assainissement



Degré de Gravité

- 0 Action immédiate
- 1 Action à court terme
- 2 Action à moyen terme
- 3 Action à long terme
- 4 Pas d'intervention
- 5 Aucune inspection

Extrait carte d'état du réseau d'assainissement de l'avenue Wendt



PR-1534

1. Contexte

Mise en séparatif - Inspection caméra du réseau d'assainissement

- Réseau en partie vétuste
- Présence de défauts importants





PR-1534

1. Contexte

Construction d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée – Élément déclencheur

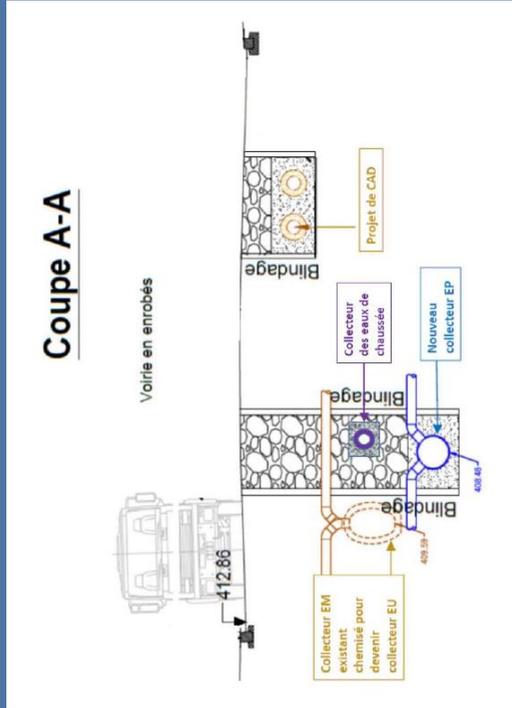


- Rue à fort trafic routier nécessitant un traitement des eaux de chaussées polluées soit les eaux de chaussée lors d'un épisode pluvieux de faible intensité ou lors des premiers instants de fortes pluies

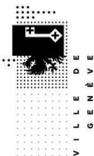
PR-1534

2. Construction et rénovation de collecteurs d'assainissement secondaire et construction d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée

Coupe type du projet de rénovation du réseau d'assainissement de l'avenue Wendt



- Création d'un nouveau collecteur EP
- Chemisage du collecteur ovoïde existant conservé pour la récolte des EU
- Mise en séparatif des biens-fonds privés
- Création d'un nouveau collecteur (troisième tuyau) dédié à la récolte des eaux de chaussée ; collecteur raccordé à l'aval sur le collecteur EU



PR-1534

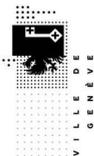
3. Présentation des coûts

Estimation des coûts

Délibération I - Construction et rénovation des collecteurs d'assainissement secondaire

Travaux de génie civil	5'333'000.-
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires	590'000.-
Total travaux de génie civil	5'923'000.-
Honoraires	898'800.-
Coût total HT des collecteurs	6'821'800.-
Frais financiers (dont TVA 7.7%)	986'300.-
Total brut TTC	7'808'100.-
Recettes à déduire :	
- Remboursement raccords privé	- 635'400 -
- TVA récupérable	- 479'800.-
Total net TTC	6'692'900.-

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

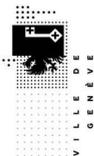
VILLE
DE
GENÈVE

PR-1534

3. Présentation des coûts

Délibération II - Construction d'un troisième tuyau de récolte des eaux de chaussée

Travaux de génie civil	411'700.-
Honoraires	45'300.-
Coût total HT	457'000.-
Frais financiers et TVA 7.7%	66'100.-
Total net TTC	523'100.-



PR-1534

4. Planning intentionnel

- Vote du crédit par le Conseil Municipal ----- 2023
- Autorisation de construire ----- obtenue
- Début des travaux ----- 2023
- Durée estimée des travaux ----- 2 ans
- Fin des travaux ----- 2025

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

—***—

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (51 oui), assortie de la recommandation de la commission.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II traitée sans débat est acceptée sans opposition (50 oui et 1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7 808 100 francs destiné à la création d'un nouveau réseau de collecteurs souterrains à l'avenue Wendt, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 635 400 francs et la récupération de la TVA de 479 800 francs, soit 6 692 900 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 808 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2063.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 523 100 francs, destiné à la mise en œuvre d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée de l'avenue Wendt.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 523 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2063.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de faire en sorte que les commerçants des rues impactées par les travaux bénéficient d'un numéro de téléphone direct afin de joindre en tout temps l'administration municipale pour faire part de toute remarque éventuelle.

Les délibérations deviennent définitives.

9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 12 décembre 2020 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel-Dany Pastore: «Préserveons la santé de la population en construisant des aménagements ombragés en Ville de Genève» (M-1585 A)¹.

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 8 février 2022. La commission l'a étudiée lors de la séance du 3 mai 2022, sous la présidence de M^{me} Anne Carron, et lors des séances des 30 août et 13 septembre 2022, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les conséquences du réchauffement climatique en Suisse qui induisent une augmentation de l'exposition de la population aux rayonnements solaires et aux irradiations aux rayons UV qui peuvent générer des maladies de la peau cancéreuses et potentiellement mortelles comme le mélanome;
- l'incidence élevée de cancers de la peau dont la Suisse détient le triste record d'un des plus forts taux de progression au monde;
- les populations jeunes qui sont parmi les plus exposées à cette menace, notamment en période estivale lorsqu'elles utilisent les installations publiques municipales dédiées aux loisirs (pataugeoires, piscines extérieures, terrains multisports, aires de jeux pour les enfants, skate-park, etc.), et qui sont généralement totalement dépourvues de zones ombragées;
- l'absence de prise de conscience de la part des autorités municipales à l'heure actuelle sur un enjeu de santé publique d'importance primordiale, mais encore trop souvent négligé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de recouvrir de toiles anti-UV les installations municipales dédiées aux loisirs et accessibles au grand public;

¹ *Mémorial* 179^e année: Développement, N° 39, p. 5856.

- d'ajouter des panneaux signalétiques de prévention et de sensibilisation sur les dangers des rayons UV, aux abords des installations publiques municipales dépourvues de zones d'ombre;
- d'intégrer systématiquement, dans les nouveaux aménagements publics municipaux en plein air, des zones ombragées prévues pour l'ensemble des usagers.

Séance du 3 mai 2022

Audition de M^{me} Yasmine Menétrey, motionnaire

M^{me} Menétrey prend la parole et déclare avoir fait des recherches sur le cancer en lien avec le soleil. Elle observe que 7% de la population est victime de mélanomes, la grande majorité des personnes atteintes ayant entre 50 et 80 ans. Elle ajoute que l'on enregistre 310 décès par année. Elle indique que le cancer une fois diagnostiqué laisse un délai de survie de 5 ans en moyenne. Elle remarque que sa motion se base ainsi sur ce constat.

Elle rappelle ensuite que la piscine du Lignon a fait poser des toiles de protection au-dessus du bassin des enfants. Elle évoque également la pétition P-405 de 2019 qui demandait l'aménagement d'une toile de protection au parc La Grange, et elle mentionne partir du principe qu'il n'y a pas que les pataugeoires dont il est question mais également des places de jeux, ainsi que des stades de foot. Elle signale encore que la progression des mélanomes est en forte progression en Suisse.

Elle déclare alors que même si M. Gomez a l'intention de mettre des toiles, il serait bon d'accepter cette motion puisque tous les fournisseurs de toiles ne respectent pas les normes de protection, dont l'indice le plus haut est indiqué par la norme IPF 50. Elle regrette par ailleurs que rien ne soit aménagé au bois de la Bâtie pour protéger les enfants, voire les parents qui attendent, comme le fait Plan-les-Ouates par exemple.

Une commissaire demande si la végétalisation pourrait faire partie d'une réponse à cette motion. Elle observe qu'en Espagne, les branches des arbres dans certains parcs sont tressées entre elles pour créer de l'ombre en précisant que cette solution est préférable aux toiles qui augmentent la chaleur.

M^{me} Menétrey répond que ce serait une très bonne mesure. Elle signale que dans certains pays, les sols en béton sont peints en blanc pour diminuer la chaleur.

Une autre commissaire signale qu'il existe une cartographie des rayonnements en Suisse développée par l'EPFL et elle demande si cet outil pourrait être intégré.

M^{me} Menétrey n'en connaît pas l'existence mais elle déclare ne pas y être opposée.

Motion: construire des aménagements ombragés en Ville

La même commissaire se demande si les parents ne baisseront pas la garde avec la crème solaire si des protections sont installées partout.

M^{me} Menétréy ne le pense pas en mentionnant que les parents sont conscients de la dangerosité du solaire. Elle rappelle que les crèmes solaires pour adultes ne sont pas adéquates pour les enfants.

Une commissaire se demande s'il est possible d'imaginer des toiles qui puissent couvrir des surfaces aussi grandes que la piscine des Vernets.

M^{me} Menétréy répond que la piscine du Lignon a installé trois toiles pour ombrager sa patageoire.

Une commissaire déclare qu'une association propose des toiles et elle se demande si l'idée est de proposer à la Ville d'acheter du matériel ou de mandater un prestataire. Elle rappelle que ces installations nécessitent une gestion pour éviter que les toiles ne s'envolent.

M^{me} Menétréy répond qu'un budget avait été alloué à la suite de la pétition. Cela étant, elle ignore ce que le magistrat a envisagé. Mais elle répète insister sur la qualité des toiles en matière d'UV.

Elle signale encore qu'il est possible de consulter le site de la Ligue du cancer qui donne des explications complémentaires.

La présidente demande s'il y a des demandes d'audition.

Une commissaire propose l'audition de M. Gomez afin d'avoir un point de situation.

Un commissaire pense qu'il serait judicieux que le magistrat vienne avec un représentant du SEVE.

Un autre commissaire rappelle que lorsque la commission demande l'audition d'un magistrat, celui-ci vient avec ses collaborateurs. En revanche, il se demande s'il serait nécessaire d'entendre M^{me} Barbey-Chappuis puisque la motion concerne des installations sportives.

La présidente acquiesce.

Une commissaire signale que le houblon est une plante qui pousse très vite et qui pourrait être éventuellement envisagée.

La présidente passe au vote de l'audition de M. Gomez, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (2 LC, 1 UDC, 4 S, 1 EàG, 1 MCG, 3 PLR, 3 Ve).

La présidente passe au vote de l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis et de M^{me} Bonvin, qui est acceptée par 14 oui (2 LC, 1 UDC, 3 S, 1 EàG, 1 MCG, 3 PLR, 3 Ve) et 1 abstention (S).

Une commissaire se demande s'il est réaliste de prévoir ces mesures cet été déjà.

Une autre commissaire remarque qu'un budget avait été voté après la pétition.

La présidente déclare que des toiles avaient été installées en été 2020 au parc La Grange et au parc Bertrand.

Séance du 30 août 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

M^{me} Barbey-Chappuis prend la parole et déclare ne pas avoir beaucoup d'éléments à donner sur cette première proposition. Elle rejoint évidemment les considérants sur le principe en remarquant qu'il est évident qu'il convient de se protéger contre le soleil. Elle rappelle que M. Gomez a mené un projet pilote pour la pataugeoire du parc Bertrand avec des toiles anti-UV suite à une pétition qui avait été lancée et à une motion dont elle avait été la première signataire. Elle observe cela étant que la Ville est finalement concernée par deux sites, la piscine de Varembé et la piscine des Vernets et elle remarque que sur ces deux sites, des toiles ne semblent pas nécessaires.

M^{me} Bonvin prend la parole à son tour et déclare que la piscine des Vernets est très arborée avec beaucoup d'ombre et elle mentionne que l'espace de la pataugeoire est au soleil, ce qui permet de réchauffer l'eau. Elle ajoute qu'il n'y a jamais eu de demande de placer une toile sur ce site. Quant à la piscine de Varembé, elle mentionne qu'il est vrai qu'elle est très bétonnée. Elle explique que des espaces de tentes ont été installés dans l'espace dit «solarium» afin de créer de l'ombre. Elle ajoute qu'il convient également de savoir que la pataugeoire de 49 m² a un champignon au milieu et elle mentionne qu'il serait dangereux de la couvrir avec une toile en raison du vent. Elle rappelle que les tee-shirts anti-UV sont utilisés sur les deux sites; le kiosque propose de la crème solaire et chaque saison des rappels sont faits pour mentionner aux personnes de se protéger.

Une commissaire remarque que les demandes de cette motion sont conséquentes et elle se demande si cette idée semble plausible et judicieuse.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il convient surtout de réfléchir aux nécessités en fonction des sites et elle pense qu'il faut agir au cas par cas. Elle signale par ailleurs que la question de la signalétique relève du département de M^{me} Perler mais elle mentionne que la question budgétaire en ce qui concerne cet aspect reste anecdotique. Elle observe que c'est en outre une question d'aménagement et d'esthétique.

Motion: construire des aménagements ombragés en Ville

M^{me} Bonvin rappelle par ailleurs que des campagnes de prévention, notamment réalisées par la Confédération, peuvent être envisagées, ciblant notamment les personnes qui ne viennent que pour bronzer. Cela étant, elle rappelle que la Suva mène régulièrement des campagnes de ce type; organisées par la Confédération, elles sont utiles en début de saison par le biais d'affiches.

M^{me} Barbey-Chappuis déclare qu'il est toujours possible d'en faire plus mais elle rappelle que trop d'information tue l'information.

Un commissaire observe qu'une invite porte sur les sites qui n'ont pas d'ombre.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est une question d'aménagement. Elle signale toutefois que son département est maintenant attentif à cet aspect en ce qui concerne les centres sportifs.

Le même commissaire demande si l'on peut considérer que les zones d'ombre dans les centres sportifs sont suffisantes.

M^{me} Bonvin acquiesce en déclarant qu'elles sont suffisantes dans la mesure où elles sont pensées en fonction de l'exploitation des sites. Elle ajoute que si une grosse manifestation est organisée sur l'un de ces sites, ces zones d'ombre ne seront certainement pas suffisantes.

Un commissaire évoque le projet pilote mené au parc Bertrand et il demande si le Conseil administratif a pris des mesures suite à ce projet.

M^{me} Barbey-Chappuis acquiesce et déclare qu'une proposition de 600 000 francs a été faite au Conseil municipal pour installer des structures d'ombrage dans sept parcs municipaux. Elle précise que cette décision a été votée sur le siège il y a quelques mois.

Un commissaire demande si les petits parasols sont autorisés dans les parcs et les piscines municipales.

M^{me} Bonvin répond que ce n'est pas autorisé afin d'éviter les dérapages.

Une autre commissaire demande si des améliorations peuvent être apportées à Baby Plage qui n'a pas beaucoup d'ombre.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la Ville a hérité de ce site et de sa gestion légère. Elle ajoute que le règlement interdit les parasols sur la partie herbeuse en raison du système d'irrigation. Cela étant, elle ne pense pas que la situation soit adéquate et elle remarque qu'il faudra en discuter avec M. Gomez pour envisager des toiles.

Le président déclare qu'il était il y a peu de temps à Varembe et il remarque que le site est très minéral. Il demande si l'ombre va être accrue.

M^{me} Bonvin répond que des réfections sont en cours et elle mentionne que celles-ci permettront de réfléchir à cet aspect.

Le président demande s'il y a des propositions d'audition.

Un commissaire rappelle que la commission doit encore entendre M. Gomez pour la motion M-1585.

Séance du 13 septembre 2022

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, accompagné de M. Jean-Gabriel Brunet, chef de service, et de M. Olivier Robert, adjoint de direction du Service des espaces verts

M. Gomez rappelle qu'un test a été mené au parc Bertrand et que son résultat positif a permis de proposer un crédit au Conseil municipal, qui l'a accepté. Il ajoute que les toiles seront posées le 23 septembre, soit tardivement en raison des problèmes d'approvisionnement. Il ne sait pas s'il faudrait ajouter des panneaux qui sont du mobilier urbain en plus et qui sont souvent tagués. Il remarque que ces panneaux alourdissent l'espace public. Il ajoute être favorable aux zones ombragées bien évidemment, l'ombre la plus judicieuse étant celle projetée par les arbres. Il remarque que c'est l'ACGM et non le SEVE qui pourra s'en occuper. Il estime, cela étant, qu'il faudrait imaginer des lieux pouvant être ombragés avec des toiles comme les Romains dans l'Antiquité, en supprimant les voitures.

M. Robert ajoute que ces toiles seront posées l'année prochaine et sont conformes, de classe 4, et offriront de l'ombre de qualité aux abords des patageoires, lesquelles doivent rester au soleil. Il mentionne que les mêmes toiles seront utilisées dans le cadre des écoles.

Une commissaire demande si une toile de classe 4 peut être comparée avec la protection d'un arbre.

M. Brunet répond par la négative en mentionnant qu'une toile n'apporte pas de fraîcheur.

Une commissaire demande pourquoi des toiles ne sont pas posées sur la patageoire de Saint-Jean.

M. Robert répond que ce sera le cas en observant que la difficulté relevait du foncier mais il mentionne que le même système va être adopté.

M. Brunet ajoute que les abords des plans d'eau au parc La Grange sont surplantés pour développer l'ombrage.

Motion: construire des aménagements ombragés en Ville

Le président demande si ces toiles sont complémentaires aux arbres.

M. Robert acquiesce en observant qu'il est préférable d'éviter les arbres dans la proximité immédiate des pataugeoires en raison des feuilles qui tombent dans l'eau et qui bouchent les filtres.

Une commissaire demande combien d'années seront nécessaires pour remplacer les hêtres majestueux qui ont été abattus au parc Bertrand.

M. Brunet répond qu'il faudra attendre vingt ans.

M. Gomez ajoute qu'il faut éviter de couper des arbres. Il remarque par ailleurs qu'il sera nécessaire tôt ou tard d'évoquer la qualité des arbres en mentionnant qu'ils sont stressés à cause de la canicule. Il précise toutefois qu'à Genève le taux de survie des nouvelles plantations est meilleur qu'ailleurs.

M. Brunet remarque que les arbres sont stressés à cause de la chaleur et développent des stratégies de protection comme la scission, soit la perte de leurs feuilles. Il indique que les chênes sont très délicats, en Suisse comme en Europe.

M. Gomez déclare que les forêts Miyawaki ont par contre bien résisté.

Une commissaire Verte propose d'amender cette motion puisque certaines invites vont trop loin, en indiquant pour la première invite: «d'étudier la mise en place de toiles anti-UV ou d'autres aménagements procurant de l'ombre en ville aux accès immédiats à l'eau plage des Eaux-Vives, Baby-Plage, présents et à venir».

Une commissaire du Parti libéral-radical propose d'élargir le périmètre.

La commissaire des Verts acquiesce et propose: «d'étudier la mise en place de toiles anti-UV ou d'autres aménagements procurant de l'ombre en ville aux accès immédiats à l'eau et d'étudier dans toutes les zones fortement exposées au soleil et très fréquentées et où cela est adéquat (place, plage des Eaux-Vives, Baby-Plage) présentes et futures».

Le président passe au vote de l'amendement des Verts, qui est accepté par 14 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 UDC, 3 PLR, 2 LC) et 1 abstention (MCG).

Le président passe au vote de la motion M-1585, qui est adoptée à l'unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 UDC, 3 PLR, 2 LC, 1 MCG). (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

Motion: construire des aménagements ombragés en Ville

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté par 43 oui contre 11 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la mise en place de toiles anti-UV ou d'autres aménagements procurant de l'ombre en ville aux accès immédiats à l'eau et d'étudier dans toutes les zones fortement exposées au soleil et très fréquentées et où cela est adéquat (place, plage des Eaux-Vives, Baby-Plage) présentes et futures;
- d'ajouter des panneaux signalétiques de prévention et de sensibilisation sur les dangers des rayons UV, aux abords des installations publiques municipales dépourvues de zones d'ombre;
- d'intégrer systématiquement, dans les nouveaux aménagements publics municipaux en plein air, des zones ombragées prévues pour l'ensemble des usagers.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la résolution du 5 avril 2017 de M^{me} et MM. Daniel Sormanni, Patricia Richard, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Pour un centre-ville redynamisé, concernant l'installation de bornes rétractables à l'entrée de la Vieille-Ville» (R-206 A)¹.

Rapport de M^{me} Louise Trottet.

Cette résolution a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 14 novembre 2018. La commission l'a étudiée lors des séances des 15 octobre 2019 et 23 août 2022, sous les présidences de M^{me} Anne Carron et M. Denis Ruyschaert. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE RÉOLUTION

Lors de la séance du 8 février 2017, le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté la résolution R-203, qui précise: «Dans les zones piétonnes, les bénéficiaires d'un macaron (type BB) sont autorisés à circuler, ainsi que les livraisons de 7 h à 11 h 30, les taxis, les personnes handicapées et leurs accompagnants éventuels, les services religieux et bien entendu les véhicules d'urgence et d'entretien.»

Or, actuellement les bornes d'accès aux zones de rencontre restent dressées au moment du déjeuner et du dîner, ce qui a pour effet d'éloigner les clients potentiels des commerces et des restaurants qui souhaitent s'y rendre.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de laisser les bornes complètement abaissées de 7 h à 20 h.

Séance du 15 octobre 2019

Audition de M. Pascal Spuhler, résolutionsnaire

Durant cette séance, le résolutionsnaire auditionné s'est plaint d'un dysfonctionnement des bornes d'accès à la Vieille-Ville, et a rappelé des projets municipaux antérieurs (R-203, PR-1046) visant déjà à réglementer l'accès à la Vieille-Ville via les bornes rétractables, avec un plan théorique de 7 h 30

¹ *Mémorial* 176^e année: Développée, N° 23, p. 3448.

Résolution: aménagement d'horaire pour les bornes d'accès à la Vieille-Ville

à 11 h 30 où le quartier est ouvert aux livraisons ainsi qu'au trafic individuel motorisé avec priorité piétonne, et un plan «nuit» (11 h 30 à 7 h 30) pour les zones piétonnes où seuls les ayants droit, véhicules d'urgence et les cycles sont autorisés. En zone de rencontre, les bornes devraient être abaissées de 7 h à 20 h. En sus d'un non-respect de ces horaires, le résolutionsnaire a relevé des accidents en lien avec les bornes susmentionnées, et leur enjeu en lien avec les commerces du quartier concerné.

Suite à cette audition, la commission avait accepté l'envoi d'un courrier adressé à la police afin de connaître le nombre d'accidents et les raisons par 5 oui (2 MCG, 2 PLR, 1 PDC) et 8 abstentions (1 PDC, 1 Ve, 4 S, 1 UDC, 1 EàG).

Séance du 23 août 2022

Discussion et vote

La police n'a jamais donné suite à la demande d'informations de la commission.

Un commissaire rappelle que ces bornes ne fonctionnaient pas bien en 2017 alors qu'à présent ce dysfonctionnement a été corrigé. Il ajoute que la Vieille-Ville est donc ouverte aux voitures dans les horaires impartis et se demande si cette résolution n'est pas obsolète. Il pense qu'il est donc possible de voter directement ce projet.

La résolution R-206 est refusée à l'unanimité des membres de la commission.

—***—

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif, traitée sans débat, est refusé à l'unanimité (58 non).

Motion: permettre le débat public sur le futur quartier des Vernets

11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Corinne Goehner-da Cruz, Gazi Sahin, Maria Casares, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Caserne des Vernets – non à la surdensification – pour un projet équilibré» (M-1513 A)¹.

Rapport de M^{me} Louise Trottet.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée lors de la séance du 30 août 2022, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Suite au déplacement en périphérie de la caserne militaire des Vernets, un grand terrain entièrement aux mains de l'Etat permet la construction de logements. Une bonne nouvelle vu la pénurie du logement? Oui, sauf que le projet retenu est surdimensionné, qu'il réduit drastiquement l'espace public ne comprenant pas un espace vert, qu'il plonge une école dans l'ombre et abat tous les arbres.

Considérant:

- qu'un débat démocratique est nécessaire pour ce projet;
- que la population a voté le transfert de la caserne pour construire des logements, mais sans avoir eu connaissance du programme prévu;
- que le projet prévoit la construction de 1300 logements familiaux et de 300 logements étudiants avec une très forte densité (IUS de 3.0, soit 2,5 fois la densité des Tours de Carouge) et comprend également un bâtiment d'activités, alors que l'offre de bureaux est déjà pléthorique à Genève;
- que ce projet prévoit des bâtiments de hauteurs hors normes, soit de 33 m pour les deux blocs fermés de logements de très grande profondeur, de 86 m pour la tour de logement ainsi que de 33 m et de 51 m pour les bâtiments d'activités;
- que le projet prévoit la suppression de la totalité des 108 arbres en pleine terre et aucun espace extérieur de rencontre pour les habitantes et les habitants;

¹ *Mémorial* 178^e année: Développée, N° 17, p. 2731.

Motion: permettre le débat public sur le futur quartier des Vernets

- que le projet crée dès lors des îlots de chaleur;
 - qu’une école primaire devant légalement y être construite prendra la seule surface importante de l’espace public (voir le résultat du concours);
 - qu’il est nécessaire de construire des logements sans les entasser, une école sans la coincer entre d’immenses bâtiments très hauts et de proposer des appartements de qualité, traversants, avec vues et soleil;
 - qu’il n’est jamais trop tard pour modifier un projet urbain,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de poser les gabarits des immeubles prévus, afin de permettre le débat sur ce projet;
 - d’effectuer une étude d’enseillement à l’équinoxe ainsi qu’à différents moments de la journée;
 - de prendre contact avec le Conseil d’Etat dès maintenant;
 - de demander un indice d’utilisation du sol d’environ 1.6, sans prendre en considération les voies de circulation et le parking;
 - que les futurs loyers soient plafonnés, tel que prévu au départ;
 - au cas où l’autorisation de construire serait déposée avant cette pose de gabarits, de faire recours au nom de la Ville de Genève pour permettre à la population de se prononcer sur ce projet urbain à la suite d’un véritable débat public.

Séance du 30 août 2022

Audition de M^{me} Brigitte Studer, motionnaire

M^{me} Studer remercie la commission pour cette audition. Elle mentionne que cette motion illustre une fois encore la difficulté de retirer un objet déposé puisque l’accord de l’ensemble des signataires est nécessaire pour ce faire même si ces derniers ont quitté le Conseil municipal. Elle signale que cette motion a été déposée en mars 2013 lors du recours contre le projet des Vernets, son groupe ayant fait une demande d’urgence qui avait été refusée. Elle ajoute qu’entre-temps, le recours a été refusé et les recourants n’ont pas poursuivi leur démarche. Elle observe que durant ce laps de temps, la majorité des arbres a été abattue et la construction de l’école sera votée lors de la prochaine session. Elle déclare dès lors que les invites de cette motion n’ont plus de sens. Elle observe toutefois que les questions que cette motion pose restent actuelles compte tenu du projet en cours sur le PAV. Elle rappelle que le transfert de la caserne avait été accepté par la population. Elle ajoute que lorsque la commission de l’aménagement avait étudié le PLQ, il n’y avait pas d’espace pour une grande discussion compte tenu des débats en lien avec la votation. Elle remarque alors que construire un nouveau pan de ville est un acte important et elle estime que des projets équilibrés évitant la

Motion: permettre le débat public sur le futur quartier des Vernets

surdensification sont nécessaires et importants. Elle pense également qu'un large débat public est essentiel, mais elle regrette que ce soit difficile. Elle rappelle toutefois que ce périmètre abrite très peu d'habitants et qu'il est toujours compliqué d'appréhender un nouveau pan de ville.

Mais elle mentionne que la commission et le Conseil municipal ont une responsabilité puisqu'un PLQ définit un cadre pour des dizaines d'années. Elle précise que cette responsabilité est d'autant plus grande lorsque le PLQ en question s'étend sur des parcelles appartenant à une collectivité publique. Elle déclare encore que son groupe estime que construire des logements est une priorité au vu de la pénurie qui dure, mais elle mentionne qu'il est également fondamental de prendre en compte la qualité des logements et des espaces publics. Elle pense que des équipements socioculturels sont essentiels tout comme les aspects environnementaux, la végétalisation et la mobilité. Elle répète que le débat est nécessaire, un débat qui n'a pas été possible pour les Vernets puisque le PLQ était alors déjà adopté. Elle répète une fois encore que cette motion n'a plus de sens et elle propose à la commission de la refuser. Elle pense qu'il est en revanche nécessaire de conserver en mémoire les questions que cette motion pose pour la suite du développement du PAV. Elle signale encore que les commissaires connaissent la brochure qui a été réalisée sur les Vernets et les projets adjacents.

La motion M-1513 est refusée à l'unanimité, soit par 15 non (2 LC, 1 EàG, 1 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 3 Ve, 4 S).

—***—

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif, traitée sans débat, est refusé par 52 non (6 abstentions).

12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 4 février 2020: «Non à la mise en place des antennes 5G, Oui au développement de la fibre optique!» (P-416 A)¹.

Rapport de M^{me} Alia Meyer.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 4 février 2020. Elle a été traitée lors de la séance du 17 février 2020, sous la présidence de M. Thomas Zogg. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 17 février 2020

Audition de M^{me} Fleury, pétitionnaire

Cette pétition a été lancée «pour que les compagnies qui gèrent l'aménagement du réseau téléphonique, internet et mobile n'installent pas le réseau 5G par le biais d'antennes, et que la Ville de Genève privilégie la fibre optique, déjà en cours d'installation» ainsi que pour s'opposer plus précisément à l'installation d'une antenne 5G à côté de l'immeuble dans lequel la pétitionnaire résidait en raison du rôle néfaste des ondes électromagnétiques sur la santé.

Cette habitante et certains signataires de la pétition sont électrosensibles et cette installation posait problème sur leur santé au quotidien, notamment sifflements dans les oreilles.

Ceux-ci s'inquiétaient également du lien entre ces ondes et le développement de maladies, alors que la base scientifique ne fondait pas pleinement cette thèse.

Par le biais de cette pétition, la pétitionnaire espérait qu'un renvoi de la pétition au Conseil administratif constituerait à revenir à la prise de courant pour éviter la propagation trop importante des ondes.

Lors des échanges entre les commissaires et la pétitionnaire, il lui a été encouragé d'également déposer sa pétition au Grand Conseil, qui est plus compétent en la matière.

Lors de la discussion entre commissaires, il a été relevé que la 5G faisant l'objet d'un moratoire, il convenait de renvoyer la pétition au Conseil administratif au plus vite, sans procéder à des auditions supplémentaires.

¹ *Mémorial* 177^e année: Commission, N° 39, p. 4375.

Vote

Enfin, la commission vote le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-416 par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG) et 3 abstentions (PLR).

Annexe: pétition P-416

P-416

REÇU !
03 FEV. 2020

PETITION

Non à la mise en place des antennes 5G Oui au développement de la fibre optique !

Que ce soit pour des raisons de santé et/ou pour des raisons environnementales, la 5G est un danger potentiel.

Le but de cette pétition est que les compagnies qui gèrent l'aménagement du réseau téléphonique, internet et mobile n'installent pas le réseau 5G par le biais d'antennes, et que la Municipalité de *G.L.M.G.K.E.*... privilégie la fibre optique, déjà en cours d'installation.

"Plus de 170 scientifiques de plus de 40 pays ont exprimé leur «préoccupation sérieuse» concernant l'accroissement permanent et universel de l'exposition aux champs électromagnétiques par les technologies du sans-fil avant l'ajout du déploiement de la 5G. Ils font référence aux «nombreuses études scientifiques récentes qui ont démontré que ces champs électromagnétiques affectent les organismes vivants à des niveaux d'exposition bien en-dessous des valeurs limites internationales».

Par votre signature, vous participez à une demande collective, sous forme de pétition, afin d'interpeller la Municipalité de *G.L.M.G.K.E.* sur votre inquiétude quant à la dangerosité potentielle des antennes 5G, et demandez à privilégier l'installation de la fibre optique.

—***—

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif, traitées sans débat, sont acceptées à l'unanimité (57 oui).

Motion: plus de sécurité pour les piétons et les cyclistes
lors de modifications de circulation liées aux chantiers

13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 février 2019 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Olivier Gurtner, Uzma Khamis Vannini, Anne Carron, Albane Schlechten, Hélène Ecuyer, Daniel Sormanni, Simon Brandt et Pierre Scherb: «Amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes lors de modifications de circulation liées aux chantiers» (M-1414 A)¹.

Rapport de M^{me} Léonore Baehler.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 12 novembre 2019. La commission s'est réunie le 21 décembre 2021 et le 22 mars 2022 sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les dangers et risques qu'ont encourus les piétons et les cyclistes lors des derniers travaux d'aménagement au boulevard des Tranchées;
- les nombreux cas de disparition subite des trottoirs et des pistes cyclables des voiries lors de chantiers ou d'autres installations temporaires qui empiètent sur l'espace public;
- le fait que ces disparitions posent un problème de sécurité pour tous les usagers de la route;
- la modification et la disparition des trottoirs lors des travaux est un problème majeur rencontré par les personnes à mobilité réduite ainsi que les personnes aveugles et malvoyantes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- renforcer les mesures de protection des piétons, et particulièrement des malvoyants, ainsi que des cyclistes, lors de chantiers qui empiètent sur les trottoirs et les aménagements cyclables;
- renforcer les mesures de contrôle afin d'assurer la sécurité des piétons, et particulièrement des malvoyants et des cyclistes, lors de travaux et aménagements de l'espace public;
- maintenir les voies dédiées à la mobilité douce dans la mesure du possible.

¹ *Mémorial* 177^e année: Développée, N° 21, p. 2180.

Motion: plus de sécurité pour les piétons et les cyclistes
lors de modifications de circulation liées aux chantiers

Séance du 21 décembre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M^{me} Perler rappelle l'objectif de la motion qui consiste à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes lors des modifications de circulation liées aux chantiers.

M. Betty précise qu'il faut d'abord examiner la répartition des compétences entre la Ville de Genève et le Canton. Il indique que jusqu'au 1^{er} janvier 2021 la circulation relevait uniquement de la compétence cantonale. Il fait observer que, depuis lors, les communes ont obtenu de nouvelles compétences, notamment pour la mise en place de marquages dans les réseaux de quartier, comme les signaux prescriptifs liés au stationnement, les interdictions de circuler, de tourner à droite ou à gauche, la signalisation de chantier dans les réseaux de quartier.

M. Betty informe que six inspecteurs techniques ont été formés pour le suivi des chantiers. Il précise que ces derniers assurent l'ensemble des mesures de chantiers sur les rues qui relèvent de la compétence communale.

M. Betty remarque que les entreprises utilisent toujours internet pour demander des arrêtés de chantier et des rendez-vous avec les inspecteurs techniques.

Il explique ensuite qu'une mesure inférieure à huit jours ne nécessite pas d'arrêt ni de recours, alors qu'une durée de huit à soixante jours implique un plan de marquage et un arrêté. Il mentionne qu'au-delà de soixante jours il y a une publication dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* et une possibilité de recours. Il déclare encore qu'il en va de même pour les durées de chantier supérieures à six mois. Il signale par ailleurs que c'est la norme VSS 40 886 qui constitue le cadre légal de la signalisation, avec des prescriptions de distances entre les différents éléments. Il mentionne une fois encore que les inspecteurs techniques ont été formés à cette norme en 2021 et sensibilisés à la question des personnes à mobilité réduite (PMR). Il ajoute qu'un groupe de travail sur l'accessibilité universelle a été créé cette année (2021) et qu'il se mettra en place l'année prochaine (2022), et il remarque que la problématique des chantiers sera traitée au sein de ce groupe de travail. Il ajoute qu'il existe également un groupe de travail, dit PMR, au sein du Canton. Il mentionne que les choses se mettent donc en place au sein de son service et il déclare que la pratique doit se roder. Il conclut que l'ensemble de ces mesures a été renforcé au travers d'une amélioration de la coordination des services, en incluant le Service de l'espace public (SEP).

Un commissaire a rapporté qu'une voie cyclable qui présente de nombreux dangers pour les usagers se situe dans la montée du boulevard Helvétique (qui relève du Canton) vers la rue Ferdinand-Hodler.

Motion: plus de sécurité pour les piétons et les cyclistes
lors de modifications de circulation liées aux chantiers

M. Betty prend note de cette remarque et informe que ces observations peuvent être remontées au Canton via son service à l'adresse suivante: agcm@ville-ge.ch.

En réponse à une question d'une commissaire concernant la norme VSS 40 86, M. Betty indique qu'il s'agit d'un catalogue de prescriptions et il mentionne que ce sont plutôt les collectivités qui se déterminent sur les moyens développés pour les différents modes de mobilité des usagers de la route.

En réponse à une question d'une commissaire, M. Betty informe qu'il n'y a pas pour le moment de marquage spécifique pour guider les malvoyants. Il pense que ce point doit être abordé dans le groupe de travail avec les associations.

Sur question d'une commissaire concernant l'éventuelle caducité de la motion, M. Betty confirme au contraire l'utilité d'adopter cette dernière, car elle consolidera la légitimité des actions de son service.

En réponse à une question d'une commissaire, M. Betty indique qu'une carte qui signale les travaux en cours est déjà présente sur internet depuis cette année. Il ajoute que l'on retrouve également ces informations sur le site cantonal. M. Betty souligne que l'objectif final serait d'ajouter les travaux de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) qui peuvent également gêner la mobilité sur l'espace public. M^{me} Perler rappelle que les riverains sont toujours informés des travaux qui vont débiter à proximité de chez eux.

Séance du 22 mars 2022

La présidente ouvre la discussion. Une commissaire pense qu'il serait important de voter rapidement cette motion.

La demande est validée et la présidente passe alors au vote de la motion M-1414, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 UDC).

—***—

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté à l'unanimité (57 oui).

Motion: plus de sécurité pour les piétons et les cyclistes
lors de modifications de circulation liées aux chantiers

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- renforcer les mesures de protection des piétons, et particulièrement des malvoyants, ainsi que des cyclistes, lors de chantiers qui empiètent sur les trottoirs et les aménagements cyclables;
- renforcer les mesures de contrôle afin d’assurer la sécurité des piétons, et particulièrement des malvoyants et des cyclistes, lors de travaux et aménagements de l’espace public;
- maintenir les voies dédiées à la mobilité douce dans la mesure du possible.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Pétition: mettre en place de nouvelles toilettes dans le parc Bertrand

14. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 mai 2022: «Pour le réaménagement et la mise en place de nouvelles toilettes dans le parc Bertrand» (P-466 A)¹.

Rapport de M. Christian Steiner.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 mai 2022. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Valentin Dujoux, le 30 mai 2022 et sous la présidence de M. Rémy Burri le 12 septembre 2022. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 30 mai 2022

Audition de M. Jean Zahno, pétitionnaire

M. Zahno remarque que le quartier de Champel s'agrandit beaucoup, et qu'il y a une fréquentation énorme du parc Bertrand, notamment autour de la pataugeoire qui atteint parfois le nombre de 1000 personnes. Des personnes lui ont aussi demandé s'il était possible de retaper les anciennes toilettes, ou d'en faire de nouvelles. Il arrive que quatre ou cinq personnes attendent pour les toilettes, et que certaines aillent faire leurs besoins derrière les arbres. Il ajoute que les toilettes actuelles ne sont pas appropriées pour les enfants. Il propose soit de rénover les anciennes toilettes et d'en rajouter, soit d'en construire à un autre endroit du parc. Il pense que la Ville ou un architecte pourra prendre cette décision. Il serait souhaitable de le faire avec les associations si elles ont des requêtes particulières.

Discussion et vote

Le président demande aux commissaires de proposer une suite à apporter au traitement de l'objet.

L'audition de MM. Gomez et Brunet est proposée.

Le président propose donc de soumettre au vote de la commission l'audition de MM. Gomez et Brunet.

¹ *Mémorial* 179^e année: Commission, N° 55, p. 8924.

Pétition: mettre en place de nouvelles toilettes dans le parc Bertrand

Par 11 oui (1 UDC, 2 PLR, 3 S, 2 Ve, 1 LC, 1 MCG, 1 EàG) et 4 abstentions (1 LC, 1 PLR, 1 S, 1 Ve), l'audition est acceptée.

Séance du 12 septembre 2022

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Olivier Robert, adjoint de direction au DFEL, et de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Robert introduit que cette pétition demande la remise en état des toilettes du parc Bertrand, ou l'installation de nouvelles toilettes. Il précise être au fait de ce problème, et que cette demande est la bienvenue. Le SEVE préconise la remise en état, la réfection et la réouverture des WC publics qui existent déjà au fond du parc, dans un édifice relativement intéressant. Il précise qu'elles sont aujourd'hui insalubres et fermées. Ces travaux sont de nature à entretenir cette installation: ils ne devraient donc pas relever d'un investissement. Même si ceux-ci viennent à porter sur la structure du bâtiment, ils ne seront pas lourds et relèvent complètement de la compétence de la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Il annonce être favorable à la remise à neuf des toilettes, mais pas à l'installation de nouveaux WC.

Questions des commissaires

Une commissaire demande pourquoi ils s'opposent à la construction de nouvelles toilettes.

M. Robert explique ne pas y être opposé. Cependant, il n'est pas raisonnable d'en construire de nouvelles alors qu'un édifice est déjà prévu à cet effet. Il est préférable dans un premier temps de voir ce bâtiment être rénové, et si, par la suite, il se révèle ne pas être suffisant, de construire de nouveaux WC. Il remarque que la présence de WC n'est pas agréable d'un point de vue paysager.

M. Brunet ajoute que l'utilisation des WC dans les parcs est saisonnière. Beaucoup de personnes les utilisent en été, mais beaucoup moins en hiver. Il ajoute qu'il y a une réelle problématique de toilettes sauvages dans les parcs, obligeant le SEVE à mener une vraie réflexion sur la mise à disposition de toilettes temporaires durant la période estivale. Il explique que cela pourrait par exemple être des toilettes sèches. Il indique cependant que la construction de toilettes pérennes ne serait pas raisonnable d'un point de vue économique et de l'architecture paysagère du parc.

Une commissaire demande s'il faudra rajouter à la proposition le coût de la réfection du bâtiment existant.

Pétition: mettre en place de nouvelles toilettes dans le parc Bertrand

M. Robert répond que ce n'est pas le cas, car cela fait partie de l'entretien du bâtiment. Cela doit être pris en charge par la DPBA.

La même commissaire souhaite connaître l'échéancier.

M. Gomez explique qu'il s'agit d'une question de négociation avec la DPBA, et de voir quand elle sera en mesure de faire cette réhabilitation.

Toujours la même commissaire demande si les toilettes pourront être rénovées à court terme. M. Gomez ne le sait pas, il faut demander à la DPBA.

M. Robert soulève qu'il serait logique que ce soit fait en même temps que les travaux. Il pense que cela devrait avoir lieu fin 2023, voire début 2024.

Un commissaire demande de quel bâtiment il est question.

M. Robert indique qu'il s'agit d'un tout petit bâtiment se trouvant au sud-est du parc.

M. Gomez ajoute qu'il est un peu caché.

Discussion et vote

Une commissaire des Vert-e-s a une observation d'ordre général. Elle soulève qu'il y a un réel problème de mise à disposition de toilettes en Ville. Les demandes de la population sont récurrentes et émanent de tous les domaines, mais ne sont pourtant pas entendues. On les envoie dans les centres commerciaux ou les restaurants. Elle annonce que les Vert-e-s soutiendront cette pétition.

Une commissaire du parti Le Centre comprend qu'il faut différencier la rénovation des toilettes existantes, et l'installation de nouvelles toilettes, qui n'est pas du ressort du SEVE. Elle relève que le souci majeur est l'utilisation des parcs comme toilettes publiques. Elle demande s'il faudrait auditionner le service compétent, pour avoir son avis à ce sujet.

Une commissaire du Parti socialiste trouve désespérant que rien ne soit fait alors qu'un grand besoin de toilettes est soulevé par les administrations, et ce dans toute la Ville de Genève. Elle rejoint volontiers la position des Vert-e-s, qui est qu'il y a un vrai besoin dans la Ville dans sa globalité. Cependant, s'il n'est pas possible d'élargir le sujet pour les allées de parcs, pourquoi le faire pour des toilettes.

Un commissaire du Parti socialiste souligne que la pétition propose deux alternatives, et que c'est le département compétent qui y répondra. Il pense qu'il est possible de s'épargner une audition et de renvoyer la pétition directement au Conseil administratif.

Pétition: mettre en place de nouvelles toilettes dans le parc Bertrand

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rejoint le commissaire préopinant et ajoute que le Conseil administratif est au courant du problème. Il est pour un renvoi au Conseil administratif.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte à l'unanimité le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-466.

Annexe: pétition P-466

5658

SÉANCE DU 23 JANVIER 2023 (soir)

Pétition: mettre en place de nouvelles toilettes dans le parc Bertrand

P-466 REÇU le
10 MAI 2022

Secrétariat du Conseil Municipal
44 Coulouvrenière
1204 Genève

Genève, le 5 Mai 2022

Pétition
remettre en état anciennes toilettes dans le Parc Bertrand
ou mettre de nouvelles toilettes dans le Parc Bertrand

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver en annexe une pétition signée demandant de compléter l'équipement sanitaire avec de nouvelles toilettes dans le Parc Bertrand.
De nombreuses personnes appuient cette démarche en effet ce magnifique Parc est très fréquenté, par les enfants plus de 400 s'y retrouvent en mai-juin sur les places de jeux et plus de 1000 habitants des quartiers des alentours y font des promenades.
Il devient nécessaire de mettre un équipement sanitaire supplémentaire.

Dans cette attente, je vous présente, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Monsieur Jean Zahno



15. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 avril 2022: «Pour la prévention des incivilités dans le square Simon-Durand (Acacias)» (P-462 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 26 avril 2022. Elle a été traitée lors des séances des 9 mai et 29 août 2022, sous les présidences respectives de MM. Valentin Dujoux et Rémy Burri. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 9 mai 2022

Audition de M. Raphaël Clerici, pétitionnaire

M. Clerici explique habiter aux Acacias depuis 29 ans, où ils ont la chance d'avoir un square devant leur immeuble. Celui-ci est fermé par des clôtures et de taille modeste. Il explique que tout ce qui s'y déroule, particulièrement la nuit, a des conséquences sur les riverains. Les habitants du quartier sont confrontés à ces problèmes depuis de nombreuses années. Il énonce notamment la discothèque Monte Cristo, qui est un des établissements attirant des clients bruyants. Les habitants du quartier se sont souvent rassemblés avec le soutien de l'Association pour l'animation des Acacias (AAA), qui les a épaulés pour mettre en place une mobilisation concernant les nuisances nocturnes, en particulier à l'égard du Monte Cristo. Une pétition a été faite dans ces années-là, et avait recueilli près de 7300 signatures. Elle demandait la fermeture de la discothèque. Ils n'arrivaient pas à faire en sorte que le quartier soit pacifié lors de l'arrivée et du départ des clients. Rien n'a pu être mis en place, la boîte de nuit détenant une patente. Cette mobilisation n'avait pas eu de conséquence. Il ajoute cependant que leurs actions pour empêcher une autre discothèque d'ouvrir non loin de là ont porté leurs fruits.

Récemment, suite à la rénovation de son immeuble, il a créé un collectif d'habitants pour essayer de défendre leurs droits. Dans toutes les réunions concernant le chantier, ils ont évoqué la crainte qu'à la suite de la crise sanitaire, les nuisances qu'ils subissaient recommencent. Cela a été le cas en janvier et février, mais depuis le quartier est calme. Il explique que sa demande est que les gens ne viennent plus s'installer dans le square pour s'alcooliser avant d'aller en boîte de nuit.

¹ *Mémorial* 179^e année: Commission, N° 51, p. 7902.

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

Il indique qu'ils appelaient la police avec peu de succès, celle-ci ayant d'autres urgences. Lorsque les effectifs de la police ont été augmentés, cela a permis un changement majeur car les patrouilles venaient sur place. Cependant, elles prenaient parfois quarante-cinq minutes pour intervenir. Il ajoute qu'il arrivait aussi qu'une fois les policiers partis, le bruit recommence.

Il soulève que le vacarme est tel qu'ils ne peuvent pas se reposer, et précise que la plupart des appartements ne sont pas traversants. Il se demande ce qui pourra être mis en place si une telle situation venait à se reproduire. Un certain nombre de mesures ont été suggérées, telles qu'un affichage rappelant les règles du bien vivre ensemble ou encore fermer le parc la nuit.

Le président remarque qu'il y avait une demande de patrouille pédestre de la police municipale dans la pétition. Il lui semble que M. Clerici a eu un échange avec M^{me} Barbey-Chappuis.

M. Clerici confirme, mais précise que cet échange était court.

Questions des commissaires

Une commissaire se demande si c'est un square qui appartient à la Ville ou s'il est privé.

M. Clerici répond qu'il appartient à la Ville, et que c'est le Service des espaces verts (SEVE) qui s'en occupe.

Elle demande s'il est facile à fermer.

M. Clerici indique qu'il y a seulement deux entrées.

Elle trouve que c'est une bonne idée de faire une patrouille pédestre.

Un commissaire regarde la carte, et voit que le bloc d'immeubles en face semble avoir un square semblable, mais qui est fermé.

M. Clerici répond qu'il s'agit d'un parking qui est fermé par un portail.

Il demande si les personnes qui causent les nuisances sont des habitants du quartier ou des fêtards.

M. Clerici imagine qu'il s'agit des jeunes du quartier en semaine, et de la clientèle des boîtes de nuit le week-end au vu du trafic automobile.

Il demande s'ils ont pu discuter avec ceux-ci.

M. Clerici répond que lorsqu'il s'agit de jeunes, il lui arrive de descendre discuter avec eux. Cependant, lorsque ce sont des personnes plus âgées et alcoolisées, il trouve que cela peut être dangereux.

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

Une commissaire demande s'il est en contact avec les propriétaires du Monte Cristo.

M. Clerici indique que M. Turner, président de l'AAA, était allé les rencontrer à plusieurs reprises entre 2004 et 2008. Suite à la pétition, les propriétaires avaient distribué des flyers à la clientèle et organisé un thé dansant un dimanche après-midi pour tenter d'amadouer les habitants. Aujourd'hui, il dit ne pas avoir de contacts avec eux, et ajoute que ceux-ci ont parfois été conflictuels dans le passé.

Elle demande si le parc est bien éclairé la nuit.

M. Clerici confirme, et ajoute qu'il l'est toute la nuit.

Un commissaire soulève qu'il mentionne avoir été en contact avec la police municipale pour les patrouilles pédestres.

M. Clerici confirme. Il raconte qu'ils ont réagi très rapidement à la problématique des chiens en placardant des panneaux à l'entrée du parc. Cependant, concernant la patrouille pédestre, ils ont répondu ne pouvoir intervenir que sur appel, évoquant leur manque d'effectifs. Il relève qu'une présence spontanée et régulière d'agents aurait beaucoup plus d'effets.

Il comprend qu'il demande à la commission des pétitions de consacrer des ressources pour leur permettre d'agir.

Une commissaire demande si un jardin potager pourrait permettre de créer des liens entre les habitants.

M. Clerici répond que des potagers urbains ont été aménagés sur trois bordures d'immeuble. Malheureusement, ils sont aujourd'hui laissés en grande partie à l'abandon.

Un commissaire voit qu'il a mis en place d'un certain nombre de dispositions, et demande si tous les habitants du quartier y adhèrent.

M. Clerici indique ne pas avoir eu le temps de demander à tout le monde. Il a sondé les personnes qu'il connaît, mais admet qu'il faudrait faire un sondage officiel auprès des riverains. Il se demande cependant comment distinguer les habitants des autres afin que le sondage soit légitime.

Il s'enquiert s'il n'y aurait pas une mauvaise compréhension de la compétence quant au lieu de la part de la gendarmerie.

M. Clerici répond qu'il y a un poste municipal spécialement pour les Acacias, et qu'ils semblent au clair que ce square est de leur charge.

Il rectifie qu'il s'agit d'un parc privé, mais de la propriété de la Ville de Genève.

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

Une commissaire souhaite savoir si les jeunes s'installent dans le parc avant mais aussi après leur soirée.

M. Clerici répond par la négative. Ils passent du temps dans le parc avant d'aller en boîte, mais passent simplement en hurlant une fois la soirée finie.

Ladite commissaire imagine que la première partie de soirée doit durer jusqu'à 24 h-1 h.

M. Clerici confirme.

Un commissaire demande si l'Association des habitants des Acacias (AHA) existe encore, et si elle le soutient dans ses actions.

M. Clerici indique ne plus en être membre, mais être en contact avec l'association. Il lui a présenté sa pétition, que des membres ont signée. L'AHA peut être un relais de cette pétition qui va dans le même sens que leurs propres actions.

Une commissaire se demande s'il y a des personnes autour de lui qui souhaiteraient s'impliquer en formant un groupe de citoyens qui ferait des tournées la nuit.

M. Clerici rappelle que les fêtards ont parfois le sang chaud, et pense qu'il n'est pas du devoir des citoyens d'intervenir dans ce cas. Il ajoute qu'il serait difficile de se cordonner, tout le monde n'étant pas réveillé à 1 h du matin.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe est prêt à voter ce soir. Il n'est pas nécessaire de faire des auditions sur ce sujet, ils connaissent déjà cette problématique. Il pense qu'ils peuvent directement renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Une commissaire du parti Le Centre souhaite voter ce soir en ajoutant une recommandation de fermer ce square le soir, qui au surplus appartient à la Ville.

Un commissaire des Vert-e-s indique que son groupe propose d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis et la commandante de la police municipale, M^{me} Camp. Il explique qu'il s'agit ici d'un cas différent de ceux qu'ils ont connus. C'est ici dans un square d'immeuble, qui a une vocation différente des autres parcs. Ils souhaiteraient savoir pourquoi ils n'ont pas fermé le square, et ce qui a déjà été fait.

Une commissaire du Parti socialiste soulève que la problématique reste la même, même s'il s'agit ici d'un square d'immeuble. Ils ajoutent que cette affaire traîne depuis longtemps, et ils savent quel est le manque de moyens auquel ils font face. Par conséquent, le Parti socialiste souhaiterait voter ce soir sans demander

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

d'audition, et souhaiterait faire la recommandation d'une évaluation de la fermeture du square le soir. Elle aimerait savoir pourquoi cela n'a pas encore été fait, mais suppose que ce n'est peut-être pas possible.

Le président se demande comment ils pourront obtenir une réponse s'ils renvoient cette pétition au Conseil administratif. Il lui semble qu'il faudrait faire une audition pour cela.

Une commissaire du Parti socialiste répond que s'ils auditionnent par exemple le SEVE, ils devront lui demander si c'est possible de conduire une évaluation. S'ils renvoient directement cette pétition au Conseil administratif, cette évaluation sera automatiquement mise en place.

Le président résume qu'il y a une proposition d'audition des Vert-e-s de M^{me} Barbey-Chappuis et de la commandante de la police municipale, M^{me} Camp.

Par 8 oui (1 EàG, 3 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 2 LC) contre 4 non (S) et 3 abstentions (PLR), les auditions de M^{me} Barbey-Chappuis et de M^{me} Camp sont acceptées.

Séance du 29 août 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, et de M^{me} Christine Camp, cheffe de service-commandante du Service de la police municipale (SPM)

M^{me} Barbey-Chappuis indique que cette pétition va dans le sens de la feuille de route du DSSP, dont l'un des axes portait sur la stimulation du civisme en alliant à la fois le renforcement de la sensibilisation ainsi que de faire usage du volet répressif quand cela s'avère nécessaire. Elle mentionne que le secteur des Acacias ressort du diagnostic local de sécurité 2020 – un diagnostic mandaté par le Canton qui paraît tous les trois ans et qui est basé sur un sondage d'opinion effectué auprès de plus de 4000 résidents – comme étant un quartier où une détérioration de la qualité de vie est observée. Elle cite un passage du diagnostic local de sécurité (DLS), qui montre qu'il y a une tendance à la hausse des incivilités dans ce quartier. Sur la base de ce DLS, un nouveau contrat local de sécurité a été signé entre la Ville et le Canton en début d'année 2022. Celui-ci organise la collaboration entre la police cantonale et communale et a identifié un certain nombre de périmètres sur lesquels il faut porter une vigilance accrue. Les Acacias est un quartier prioritaire où la présence policière sera renforcée. Concernant les demandes des pétitionnaires que des panneaux soient mis en place à l'entrée du parc, elle émet des doutes quant au fait que cela puisse régler le problème. Les groupes de fêtards, plus l'heure avance en soirée et l'alcool faisant effet, sont peu sensibles à ces panneaux. Néanmoins, c'est une solution envisageable. Il faudrait

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

discuter de cela avec le département de M^{me} Perler. Concernant l'autre volet de cette pétition demandant plus de patrouilles pédestres, elle indique que la police municipale des Acacias a patrouillé plus de 427 heures dans les parcs et promenades des Acacias depuis le début de l'année. Par rapport à 2020 et 2021, les chiffres sont à la hausse. Elle explique que la police est demandée dans de nombreux lieux et ne peut donc pas demeurer en tout temps aux Acacias. En effectuant des patrouilles pédestres, la police peut aussi agir de manière préventive.

M^{me} Camp confirme que l'engagement de ses agent-e-s augmente d'année en année, notamment dans ce quartier. Leur nombre sur site a été multiplié par trois depuis 2020. Elle souligne que deux personnes se plaignent régulièrement de diverses situations dans le quartier des Acacias, et elles sont écoutées. Au fur et à mesure des requêtes, ces personnes sont écoutées et des solutions sont trouvées par les agent-e-s pour répondre à leurs doléances. Cela fait partie du travail de police de proximité à l'égard des habitant-e-s. Le secteur Acacias est répertorié en zone prioritaire: ils ont donc aussi l'appui de la police cantonale, dont les compétences ne sont pas identiques mais complémentaires.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quels sont les moyens de prévention contre le harcèlement par exemple.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'ils ont lancé début juin une nouvelle fonctionnalité sur l'application «Genève en poche» où les cas de harcèlement peuvent être signalés. Il y a eu environ 80 signalements depuis le début de son lancement. Grâce à ces données, ils vont pouvoir cartographier les lieux et heures où ces cas ont été signalés, pour ensuite pouvoir envoyer la police municipale au bon moment et au bon endroit. Cette application est un premier outil et pourra être alimentée au fil des signalements. En plus, le simple fait d'avoir des patrouilles dans les quartiers permet d'éviter certains comportements. C'est pourquoi les patrouilles pédestres sont encouragées.

M^{me} Camp ajoute que les moyens de prévention sont multiples, et sont mis en place dans de nombreux quartiers. Une prévention est notamment faite sur les jeunes en venant rencontrer toutes les classes de 7P pour les sensibiliser à divers sujets.

M^{me} Barbey-Chappuis note qu'il y a une pression de plus en plus forte sur l'espace public depuis quelques années. Les températures augmentant, les gens restent dehors plus longtemps, la police est plus souvent sollicitée.

La commissaire demande, concernant la drogue, si la problématique du crack joue un rôle.

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

M^{me} Camp répond que cela est plutôt le cas dans le secteur de Plainpalais. Une énorme pression a été mise sur les consommateurs de crack aux Pâquis, mais ça n'a fait que déplacer le problème. Elle ajoute qu'il n'y a pas plus de phénomènes naissants dus aux consommateurs de crack aux Acacias qu'ailleurs.

Un commissaire rappelle que le pétitionnaire avait proposé de fermer le parc la nuit. Il demande la position de M^{me} Barbey-Chappuis à ce propos.

M^{me} Barbey-Chappuis est favorable à fermer certains lieux, notamment les préaux, pour éviter des incivilités. Elle ajoute que certains parcs sont fermés la nuit, mais que c'est – sauf erreur – lié aux dispositions du legs (parc La Grange par exemple). Elle soulève toutefois qu'il n'est pas envisageable de barricader la ville. Il faut essayer de régler les problèmes en amont plutôt que de tout fermer.

M^{me} Camp souligne que les parcs sont de nature à être occupés par l'ensemble de la population, et l'objectif est de ne pas les fermer. Au niveau de la police municipale, ils n'auront pas les effectifs nécessaires pour aller contrôler tous les parcs fermés. Elle trouve que ce n'est pas forcément une bonne alternative.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que ça risque de simplement déplacer le problème. Contrairement au préau où il faut sécuriser les enfants, le parc n'est pas censé être un sanctuaire. Ils ont meilleur temps de traiter la problématique en amont, plutôt que de tout barricader.

M^{me} Barbey-Chappuis rectifie qu'elle n'est pas contre, mais doute de son efficacité. Ce n'est pas un panneau qui va empêcher les personnes inciviques et souvent avinées d'adopter de tels comportements. Elle souligne que ce type de problématiques a surtout lieu le soir, quand les gens boivent. Si ça peut donner le sentiment que les pouvoirs publics se préoccupent de la question et répondent au besoin des habitant-e-s du quartier, pourquoi pas. Elle précise que la question de l'installation de panneaux signalétiques est du ressort du département de M^{me} Perler.

Un commissaire demande s'il y a d'autres mesures qui pourraient soulager ces pétitionnaires.

M^{me} Barbey-Chappuis pense qu'il faut que la police municipale poursuive son travail sur le terrain. Il y a aussi un travail social qui peut être fait en amont. Le département de M^{me} Kitsos a initié un projet pilote de correspondant-e de nuit dans un quartier (Ouche/Concorde). Ce projet pilote devra être évalué. Elle répète qu'il y a eu une dégradation de la situation aux Acacias, mais elle n'est pas hors de contrôle.

M^{me} Camp indique qu'il n'y a pas plus de doléances qu'ailleurs. Elle soulève que durant la période Covid, les habitant-e-s se sont habitués au calme lors des mesures contraignantes. Le fait que les gens vivent de plus en plus sur l'espace public à cause de l'augmentation des températures a été un gros contrecoup. Elle

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

rappelle qu'il n'y a pas de disposition légale ne permettant pas aux individus de discuter entre eux et de se regrouper.

Une commissaire revient à ce qu'ont dit les pétitionnaires, que les nuisances étaient là surtout à cause d'une boîte de nuit. Elle demande si c'est quelque chose de spécifique qui demande des réponses particulières. Elle a remarqué que le parc est éclairé toute la nuit, et demande si c'est conseillé autant sur le plan climatique que pour empêcher les gens de se réunir.

M^{me} Camp informe que c'est le département de M^{me} Perler qui gère la question de l'éclairage. La même question avait été posée pour la plaine de Plainpailais. Elle admet que l'absence de lumière ne dissuade pas forcément les gens de se réunir, les téléphones portables et les lampadaires des rues adjacentes offrant déjà une source de lumière suffisante. Elle ne pense dès lors pas que cette solution soit efficace. Elle ajoute que le manque de lumière soulève aussi des problématiques de sécurité telles que le harcèlement de rue.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que les femmes préfèrent généralement que l'espace public soit illuminé.

M^{me} Camp répond ensuite que le Monte Cristo est une boîte de nuit connue, qui occasionnait déjà des nuisances sonores avant Covid. Ils ont essayé de mettre des choses en place en collaboration avec eux. Le problème est que les incivilités se déroulent à la sortie. La police du commerce a été obligée, pour des raisons légales, d'accepter la très grande majorité des demandes de dérogations d'horaire, ils font donc presque du vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Pour l'habitant-e, ce sont des sorties et des nuisances permanentes. Les personnes qui vont en boîte consomment déjà beaucoup sur l'espace public avant d'y entrer. Elle regrette que cela se passe en dehors des horaires d'activité de la police municipale.

M. Kerguen rappelle que la police municipale travaille jusqu'à 3 h du matin les jeudis, vendredis et samedis soir. C'est la police cantonale qui prend ensuite le relais.

Une commissaire demande si les panneaux concernant les chiens ont eu une incidence.

M^{me} Camp répond que cela a eu l'effet escompté. Les habitant-e-s alentour les ont remerciés. Cependant, le public visé est très différent.

Elle demande depuis combien de temps existe le système de signalement de harcèlement de rue.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cela existe depuis juin 2022.

Une commissaire demande quelles sont les incivilités les plus importantes qu'ils ont remarquées.

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

M^{me} Camp informe qu'il s'agit des nuisances sonores.

Elle souhaite savoir s'ils ont eu la possibilité d'amender, ou s'ils n'agissent que de façon préventive.

M^{me} Camp répond que lorsqu'il y a des doléances des habitant-e-s, ce n'est plus de la prévention et qu'ils amendent presque systématiquement. Dans tous les secteurs de la ville, la sanction, en tenant compte du principe de l'opportunité, est prononcée.

Elle demande s'il y a une demande pour que ces gens soient redirigés vers des structures.

M^{me} Camp indique que cela dépend de la problématique de la personne. Ils les orientent en fonction de leur problématique dans les différentes structures. Elle ajoute que la police municipale travaille avec les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) ainsi qu'avec diverses associations afin d'aider les jeunes ou moins jeunes.

Elle demande à quelle heure ils reprennent le matin.

M^{me} Camp répond à 6 h.

Un commissaire demande s'ils sont en lien avec la police municipale de Carouge afin de régler cette problématique. Il veut aussi savoir s'il y a un bilan particulier concernant ce square suite aux deux mois d'été.

M^{me} Camp informe que des séances multipartites ainsi que des conventions existent. Ils travaillent beaucoup avec la police municipale carougeoise sur ces secteurs qui sont mixtes, ainsi qu'avec la police cantonale. Des réunions sont mises en place tous les mois. La Ville de Carouge a changé les horaires de sa police municipale afin qu'ils concordent avec ceux de la Ville de Genève, ce qui facilite les interventions en masse. Concernant la deuxième question, ils sont toujours dans la même situation à cet endroit précis.

Un commissaire se rappelle que les pétitionnaires devaient parfois attendre longtemps avant que la police intervienne. Il demande s'il ne serait pas mieux pour la police d'avoir plus de fonctionnaires, tels que les travailleurs sociaux et des chuchoteurs.

M^{me} Barbey-Chappuis répète que la pression est toujours plus forte sur l'espace public avec le prolongement des mois d'étés, et que le Conseil administratif a pris des décisions à ce propos. Cela implique du travail en plus, notamment pour la police municipale et la Voirie.

M^{me} Camp soulève qu'il arrive que plusieurs personnes appellent en même temps pour divers endroits. Ils doivent alors prioriser les requêtes et faire un choix

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

selon les différents degrés d'urgence. Il n'est donc pas toujours possible pour eux d'arriver en cinq minutes sur place.

Il demande s'ils sont au courant que des personnes sont plus agressives que d'autres, s'il y a des habitués.

M^{me} Camp répond qu'ils sont plutôt coopérants, et qu'ils n'ont, en général, pas besoin de faire usage de la force en ce lieu.

Il souhaite savoir s'ils considèrent que le bruit n'est pas une infraction.

M^{me} Barbey-Chappuis rectifie en mentionnant que l'excès du bruit est une infraction, mais que le simple fait de se réunir et discuter entre amis n'en est pas une.

Il demande comment ils constatent que le bruit est excessif. Le pétitionnaire avait mentionné que le bruit réaugmentait après la venue de la police.

M^{me} Camp admet que c'est possible, car le bruit descend à la vue des agent-e-s et reprend certainement parfois lorsqu'ils ont le dos tourné, mais répète que ce n'est pas possible que la police soit partout, à demeure.

Une commissaire demande combien d'agents municipaux en moyenne sont sur le terrain entre minuit et 3 h du matin.

M^{me} Camp répond qu'en règle générale, l'effectif est à peu près d'une vingtaine d'agent-e-s de la police municipale (APM) pour tout le territoire municipal mais cela dépend des jours. Le dimanche soir, ils peuvent être un peu moins.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que cet effectif doit être relativisé puisqu'il dépend aussi des absences.

Un commissaire demande quelle disposition de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) ou autre loi force à éclairer l'espace public. Il rappelle que cet espace est privé et non pas public. Il n'y a donc pas de loi qui s'y applique. Ensuite, lors de la dernière séance, ils avaient hésité à renvoyer cette pétition directement au Conseil administratif. Il souhaite savoir quel département va se charger de coordonner la réponse.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ça sera au Conseil administratif de faire l'attribution. Elle indique que c'est le collègue qui décide, selon les problématiques qui sont discutées.

M^{me} Camp dit que ce n'est pas seulement la LCR, mais aussi l'Office fédéral des routes (OFROU) et autres ordonnances qui énoncent de telles règles. Elle ne les connaît cependant pas toutes. La police routière a une brigade qui ne s'occupe que de ça et le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) connaît également toutes ces réglementations. Il y a aussi une différence entre

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

réseaux structurants et non structurants, où la compétence revient à la commune. Cependant, cette dernière doit se conformer à toutes les lois qui fixent un cadre.

Discussion et vote

Un commissaire de l'Union démocratique du centre a été frappé par la doléance des pétitionnaires, même s'il comprend que la police municipale ne peut pas être partout. Il lui semble frustrant de renvoyer les pétitionnaires comme ça, car il constate un problème structurel effectif. Il pense que la police municipale devrait essayer de mieux répondre à la doléance des pétitionnaires et des habitants genevois en général. Il aimerait que le Conseil administratif se penche sur cette problématique et donne une réponse. Il souhaite le renvoi au Conseil administratif de cette pétition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois soulève qu'il y a des épisodes éminemment violents concernant le Monte Cristo. Il a régulièrement des retours lui rapportant qu'il y a un problème de nuisance à régler et souvent des bagarres. Il souhaite le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti socialiste soulève qu'au vu des auditions, un travail est clairement mené par la police municipale, qui ne peut cependant pas être partout. C'est une problématique qu'il ne faut pas prendre à la légère. Elle rappelle que ce parc est privé et qu'il appartient à la Ville. Elle propose d'envisager de le fermer la nuit.

Un commissaire du Parti libéral-radical soutiendra un renvoi au Conseil administratif afin qu'il puisse donner une réponse favorable aux pétitionnaires.

Une commissaire des Vert-e-s soutient la pétition. Cependant, les Vert-e-s ne soutiendront pas la recommandation de fermer le parc.

Une commissaire du parti Le Centre soutient le renvoi au Conseil administratif. Concernant la fermeture du parc, Le Centre va s'abstenir.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ajoute qu'il n'y a aucune commune mesure entre ce que peut générer le bruit d'une sortie de discothèque par des gens alcoolisés, et l'ouverture des terrasses jusqu'à 1 h.

Une commissaire du Parti socialiste précise qu'elle souhaitait faire une étude préalable pour la fermeture du parc, et non pas fermer le parc immédiatement.

Un commissaire du Parti libéral-radical s'abstiendra concernant la fermeture du parc.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est d'accord avec la fermeture du parc, d'autant plus que les pétitionnaires ont mentionné deux types de

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

publics différents, dont l'un est plus violent et vient le soir. Il serait possible de régler cette problématique en fermant le parc à 22 h.

Une commissaire d'Ensemble à gauche est pour le renvoi au Conseil administratif, mais ne comprend pas comment la fermeture du parc changerait le bruit dans la rue.

Le président soulève qu'une recommandation n'a pas de sens dans le cadre d'une pétition. La commissaire socialiste la retire.

Mise aux voix, la pétition P-462 est acceptée à l'unanimité.

Annexe: pétition P-462

P462 - 179

REÇU le

19 AVR. 2022

Raphaël Clerici

Commission des pétitions du Conseil municipal
p.a. Service du Conseil municipal
44, rue de la Coulouvrenière
1204 Genève

Genève, le 9 avril 2022

Concerne : pétition pour la prévention des incivilités dans le square Simon-Durand (Acacias)

Madame, Monsieur,

Je vous envoie, ci-jointe, une pétition adressée à la Commission des pétitions du Conseil municipal, ainsi qu'une copie du courrier électronique décrivant la situation dans notre quartier que j'avais adressé à Madame Barbey-Chappuis le 17 février 2022.

A la suite de cet échange avec la Magistrature, le 10 mars 2022, j'ai reçu la visite des agents du poste de Police Municipale des Acacias, qui ont pris note de nos doléances et m'ont annoncé qu'ils allaient chercher des solutions à nos problèmes.

Début avril, nous avons constaté l'installation, aux entrées du square Simon-Durand, de deux grands panneaux rappelant sans équivoque l'interdiction des chiens dans tout le parc, sous peine d'amende. Nous sommes très reconnaissants envers les agents de la PM et le SEVE pour cette première réponse concrète à nos doléances. Par conséquent, le point de notre pétition concernant « l'interdiction des chiens » est désormais réglé.

Nous restons toutefois dans l'attente de propositions pour répondre de manière efficace aux autres incivilités qui impactent fortement la qualité de la vie dans le quartier, en particulier à la belle saison et les nuits de fin de semaine, et vous renvoyons à la copie jointe du message à la Magistrature pour une description détaillée.

Par ailleurs, j'ai été invité à présenter ma démarche à la séance du comité de l'Association des Habitant-e-s des Acacias (AHA) du 7 avril 2022, raison pour laquelle je n'envoie la pétition que maintenant. Les personnes présentes ont reconnu l'utilité de cette mobilisation, qui va dans le même sens que leurs propres actions. Pour certains d'entre nous, nous nous étions déjà mobilisés ensemble contre le tapage nocturne entre 2004 et 2008, avec l'appui de l'Association pour l'Animation des Acacias (AAA).

Enfin, je fais remarquer que la signalisation actuelle dans les espaces verts de la Ville de Genève n'opère pas de distinction entre les quartiers densément habités et les zones sans riverains. Pourtant, écouter de la musique ou parler fort la nuit au Jardin Anglais ou au Bois de

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

la Bâtie n'induisent pas les mêmes nuisances que dans le square Simon-Durand ou d'autres grandes cours entourées d'immeubles. Il conviendrait donc que cette réalité soit prise en compte dans la prévention des incivilités. Il est en effet difficile de comprendre pourquoi la commune d'Onex n'a aucun problème à signaler l'interdiction de la musique dans le Parc des Evaux, immense et sans riverains, tandis qu'on tergiverse en Ville de Genève.

J'espère donc vivement que nous finirons par trouver des solutions concrètes à ces problèmes qui nous affectent depuis très longtemps.

Restant à disposition pour toute demande de renseignement complémentaire, je vous remercie par avance pour votre attention et la transmission de cette pétition, ainsi que cette lettre, à la Commission ad-hoc.

Avec mes meilleures salutations.



Raphaël Clerici

Annexes :

- pétition (5 pages et 31 signatures)
- copie du courriel à Mme Barbey-Chappuis, remise en page pour économiser de l'encre et du papier, sans les photos liées à la question des chiens, déjà réglée (7 pages)

7-462

Pétition

«Protégeons le square Simon-Durand et le quartier des Acacias contre les incivilités» (février 2022)

Nous soussigné-e-s, habitant-e-s de la rue des Allobroges et/ou du quartier des Acacias, soutenons la démarche initiée par Raphaël Clerici auprès de la Conseillère administrative en charge du Département de la sécurité et des sports de la Ville de Genève, Madame Marie Barbey-Chappuis.

Faisant référence à la description de la situation figurant dans le courriel de M. Clerici daté du 17 février 2022, ainsi qu'aux règles énoncées sur le site de la Ville de Genève (<https://www.geneve.ch/fr/themes/environnement-urbain-espaces-verts/respect-tranquillite-publique#>) et à la «Feuille de route 2020-2025» du DSSP (<https://www.geneve.ch/sites/default/files/2021-02/dssp-feuille-route-2020-2025.pdf>), nous demandons :

1. La mise en place d'une signalisation explicite et grand format à l'entrée du square Simon-Durand, à l'image de ce qui se fait dans d'autres communes (par exemple à Lancy ou Chêne-Bougeries), comprenant, au minimum :

- une justification des mesures énoncées (du genre : «Par respect pour les voisin-e-s et les familles qui utilisent ce parc, nous vous remercions de respecter les règles suivantes»)
- le rappel concernant les déchets
- l'interdiction des chiens, avec la mention «même tenus en laisse»
- l'interdiction des grillades/barbecues
- l'interdiction de toute musique amplifiée, de jour comme de nuit (voir logo «radio barrée» sur le panneau du Parc Stagni à Chêne-Bougeries)
- la fermeture nocturne du square, ou l'interdiction des rassemblements entre 22h et 7h, ou la mention «le silence est de rigueur entre 21h et 7h»
- la mention «Tout contrevenant aux présentes dispositions est passible de sanctions»

2. Des patrouilles pédestres d'agents de la Police Municipale à travers le quartier, dans le Parc des Acacias et le square Simon-Durand, en journée, mais aussi durant les nuits de fin de semaine, entre 22 heures et 1 heure du matin. Dès lors que les règles sont clairement rappelées à tou-te-s, nous demandons que les infractions constatées soient verbalisées et les sanctions prévues par la loi appliquées.

Nous vous remercions pour votre attention et votre collaboration. Avec nos meilleures salutations.

Signataires

—*:*:*—

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif, traitées sans débat, sont acceptées à l'unanimité (55 oui).

Motion: accès à l'eau et zones de baignade au quai Wilson
et aux abords des fleuves

16. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 11 septembre 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Michèle Roulet, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Stefan Gisselbaek, John Rossi, Florence Kraft-Babel, Pierre de Bocard et Véronique Latella: «Une plage publique sur le quai Wilson et des bains publics dans nos fleuves» (M-1460 A)¹.

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette motion a été envoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement et a été traitée en une seule séance, sous la présidence de M. Denis Ruysschaert, le 27 septembre 2022. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le succès rencontré par la plage publique des Eaux-Vives;
- le manque criant d'accès à l'eau malgré la présence d'un lac et de deux cours d'eau sur le territoire municipal;
- les résultats du groupe de travail sur la valorisation de la rade de Genève;
- l'intéressante proposition du maire Sami Kanaan dans la *Tribune de Genève* du 23 août 2018 d'aménager des bains fluviaux, qui n'a malheureusement pas été suivie par un projet concret;
- l'impossibilité de faire appliquer l'interdiction de baignade dans le secteur du pont Sous-Terre;
- la nécessité de faciliter l'accès à l'eau pour nos concitoyens compte tenu des épisodes caniculaires;
- que l'amélioration des possibilités de loisir en Ville de Genève permet à des personnes n'ayant pas les moyens de partir en vacances de profiter de l'été et à d'autres de pouvoir renoncer à des voyages coûteux en CO₂,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aménager un accès à l'eau sur le quai Wilson afin de permettre aux habitants de la rive droite de bénéficier également d'une plage publique;

¹ *Mémorial* 178 année: Développée, N° 4, p. 364.

Motion: accès à l'eau et zones de baignade au quai Wilson
et aux abords des fleuves

- d'autoriser et faciliter la baignade dans le secteur du pont Sous-Terre, si besoin en engageant des maîtres-nageurs pour la période estivale;
- de poser différentes poubelles ad hoc (PET, verre, etc.) sur ces sites une fois aménagés ainsi qu'à la plage des Eaux-Vives afin de faciliter la vie des usagers.

Séance du 27 septembre 2022

Audition de M. Pierre de Boccard, motionnaire

En introduction, M. de Boccard déclare que la première invite de cette motion est obsolète compte tenu des projets envisagés. Il ajoute qu'un projet de délibération a été gelé à l'égard de la seconde invite qui est donc également réalisée. Le motionnaire observe enfin que la troisième invite a été partiellement réalisée, notamment sur la plage des Eaux-Vives.

En conclusion, le motionnaire propose que la commission rejette cette motion qui n'est plus d'actualité.

Discussion et vote

Suite à cette conclusion, le président déclare qu'il est aussi possible de la voter puisque ce texte va dans le même sens.

Un commissaire remarque que refuser cette motion permettra d'éviter de charger l'administration.

Une commissaire mentionne que l'idée d'engager des maîtres-nageurs n'apparaît pas dans les autres projets.

M. de Boccard répond que le Canton avait apporté une réponse expliquant qu'il était trop compliqué de placer sous surveillance les nageurs et les nageuses.

La motion M-1460 est refusée à l'unanimité des membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

—***—

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif, traitée sans débat, est refusé par 58 non contre 1 oui.

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

17. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 mai 2022: «Pour un meilleur partage du marché du dimanche» (P-469 A)¹.

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 17 mai 2022. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Rémy Burri, les 13 juin, 29 août et 17 octobre 2022. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen et M^{me} Aurea De Toro, que le rapporteur remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 13 juin 2022

Audition de M^{me} Richard et M. Rosset, pétitionnaires

En introduction, M. Rosset informe qu'il est le président de l'Association professionnelle des brocanteurs genevois. Ils ont regroupé toutes les associations de marché de marchandises usagées sous une même association qui représente environ 400 marchands travaillant sur la Ville de Genève.

M^{me} Richard, pétitionnaire également, résume que les marchés de brocante sur la Ville n'ont que deux jours, les mercredi et samedi sur la plaine de Plainpalais. Les autres marchés quant à eux partagent le domaine public tous les autres jours de la semaine. Il y a une demande des marchands, mais aussi de la population, d'augmenter la fréquence des marchés de brocante. Il y a largement la place de les autoriser tous les dimanches, mais la Ville ne le souhaite pas. Ils ont lancé cette pétition, qu'ils ont fait signer en trois jours de marché et qui a récolté 350 signatures. Les marchands se sont rendu compte que les marchés de produits manufacturés et alimentaires marchaient mieux lorsqu'ils étaient aussi accompagnés de la brocante. M^{me} Richard ajoute que financièrement, suite au Covid-19, les marchands sont tombés dans la précarité et espèrent que la Ville leur concèdera les dimanches afin d'améliorer leur situation. M^{me} Richard souligne qu'ils se réunissent deux fois par mois avec la Ville de Genève. Cela fait trois ou quatre ans qu'existe la demande d'introduction des brocantes tous les dimanches, ce qui leur a été refusé par la Ville pour diverses raisons: des travaux étaient nécessaires,

¹ *Mémorial* 179^e année: Commission, N° 55, p. 8924.

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

puis il y a eu le Covid, et finalement un problème de puissance électrique du côté du Mail. Les marchés alimentaires ne pouvant pas travailler sans électricité, il y a des endroits complètement disponibles. M^{me} Perler, magistrate en charge des travaux, des constructions et de la mobilité leur a indiqué qu'ils allaient faire une proposition du Conseil administratif pour mettre plus d'électricité, mais cela ne fait pas partie de la demande de la clientèle. Sur l'espace disponible, ils pourraient mettre les brocanteurs.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'ils ont eu une réponse officielle du refus.

M^{me} Richard répond par la négative et explique qu'ils lui ont dit qu'ils allaient en parler lors de la prochaine séance de la commission des marchés, dans six mois.

Pour compléter, M. Rosset soulève que la discussion n'a de cesse d'être repoussée. La Ville de Genève a fait de grosses erreurs sur les rénovations de la plaine de Plainpalais. Les installations électriques ont des câblages insuffisants, les food-trucks doivent donc être répartis sur le marché pour ne pas péter les fusibles. Lorsqu'il y a les champs de foire en même temps que le marché alimentaire, cela tire beaucoup de courant et peut créer des soucis. Il informe qu'il y a une centrale électrique sous la plaine de Plainpalais qui alimente le quartier 1205. Il rappelle qu'elles sont au nombre de trois sur Genève 1205. Cela lui paraît peu crédible lorsqu'on lui dit qu'il n'y a pas assez de courant alors que la centrale est sous la plaine de Plainpalais. Il doit donc y avoir un problème lié aux travaux. Il ajoute que lorsqu'ils font ce marché de brocante, ils réservent l'avenue du Mail pour l'extension du marché alimentaire. Ils ont essayé de mettre des tableaux provisoires, mais cela n'a pas été suffisant et n'a pas marché. Il pense que la Ville de Genève a dépensé trop d'argent pour rénover la plaine de Plainpalais, et n'a donc pas pu assurer des travaux qualitatifs du côté de l'avenue du Mail. Ils font cette pétition pour que leur demande cesse d'être repoussée.

En complément à la réponse, M^{me} Richard soulève qu'il s'agit d'une perte sèche pour la Ville. Il lui semble que chaque place de 3 mètres coûte entre 7 à 10 francs par journée. La Ville perd donc au minimum 7 francs par place qui n'est pas louée, et ce trois dimanches par mois. Elle pense qu'il y a en tout près de 250 places. Elle informe les membres de la commission que le plan des places disponibles est accessible sur internet.

M. Rosset ajoute qu'en plus de payer la place, ils doivent ajouter 7 francs pour le véhicule. Ils paient donc au minimum 14 francs, et plus s'ils réservent plusieurs places.

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

Une commissaire souhaite savoir s'ils ont imaginé un marché nocturne tel que celui de Carouge.

M^{me} Richard informe qu'ils en ont discuté lors de la commission des marchés. Elle rappelle qu'il y a un marché nocturne aux Grottes, et dont les nuisances de bruit ont mis beaucoup de temps à être gérées. Concernant la plaine, les seuls créneaux disponibles sont les mardi et jeudi, mais il s'agit aussi des seuls jours où la Ville peut faire des travaux. Elle indique que les marchands sont pour la plupart défavorables à cette idée pour l'instant.

La même commissaire demande les horaires des marchés.

M^{me} Richard répond que le mardi, le marché ouvre à 6h et ferme à 14h. Le vendredi, il est ouvert de 6h à 15h, quant au dimanche, les horaires d'ouverture sont de 6h à 19h. Elle ajoute que lors de journées très chaudes, les marchands vendant des produits frais sont parfois amenés à fermer aux alentours de 14h. Les nouveaux arbres ne protègent pas de la chaleur. La plaine de Plainpalais est un vrai four.

M. Rosset ajoute que beaucoup de personnes se plaignent des gravillons rouges se trouvant sur la plaine.

Une commissaire demande si tous les marchands ont besoin d'électricité.

M. Rosset répond que les brocanteurs n'en ont pas besoin.

La même commissaire souhaite donc savoir s'il serait possible de laisser les places donnant accès à de l'électricité aux marchands alimentaires.

M^{me} Richard répète que les marchands alimentaires occupent déjà les places où il y a de l'électricité.

M. Rosset souligne qu'il n'y a rien à changer, et qu'ils souhaitent simplement laisser les brocanteurs occuper les places non utilisées et non utilisables par les stands alimentaires tous les dimanches.

Une commissaire comprend qu'en général, un marchand paie pour deux places et un véhicule.

M. Rosset précise que c'est en tout cas le cas pour les brocanteurs.

La même commissaire demande combien il y a de brocanteurs.

M. Rosset indique qu'il y en a une cinquantaine le dimanche. Cependant, s'ils ont la possibilité d'ouvrir tous les dimanches du mois, il pense que ça pourrait attirer l'attention d'autres. Il arrive qu'ils aient très peu de monde le mercredi, les gens étant en télétravail, contrairement au dimanche. La demande de la pétition ne coûte rien à la Ville, mais va plutôt lui rapporter.

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

M^{me} Richard ajoute que la place occupée par les brocanteurs un dimanche par mois est libre le reste des dimanches. Sur la carte, lorsqu'il est question de pourcentage des journaliers, cela ne concerne que les marchands alimentaires. Elle pense que la Ville perd facilement 1000 francs par dimanche.

Une commissaire demande si c'est le même public qui vient le dimanche qu'en semaine. Elle a l'impression que le marché de la brocante est plus beau le dimanche.

M. Rosset répond que le public du dimanche est plus familial. Les marchands qui travaillent ce jour-là portent plus d'attention à la présentation et à la qualité. Il se bat pour qu'il y ait de la marchandise présentée sur des tables et de meilleure qualité. Il indique qu'il y a un projet pour 2023 pour un marché sur le pont du Mont-Blanc, où il sera imposé que la qualité soit bonne.

Un commissaire demande s'il y a une liste d'attente pour occuper un stand sur la plaine. Puis, concernant les marchands de brocante, s'il y a aussi une liste.

M. Rosset indique qu'à l'époque de M. Maudet, ils ont arrêté les listes d'attente où 800 personnes étaient inscrites. Une fois qu'ils recevaient une autorisation, il n'y avait pas de place à disposition. Ils se sont rendu compte qu'ils pouvaient intégrer ces gens-là, car il y a des places fixes, mais aussi des places à ticket, où la place est payée par jour. Il y a 30% de ticket disponibles à Genève. Ils ont essayé de réduire cette liste: il n'y en a plus le mercredi, et seulement 80 personnes le samedi. Les gens commencent par être intégrés le mercredi, puis le week-end. Autoriser les brocantes le dimanche permettrait aux gens qui ne peuvent pas venir les samedis de travailler un autre jour du week-end. Cela permettrait aussi une plus grande diversité de marchands. Il souhaiterait que la Ville fasse attention qu'il n'y ait pas de choses neuves sur un marché de brocante.

M^{me} Richard ajoute qu'il n'y a plus de liste d'attente pour les marchés alimentaires, et que lorsque deux food-trucks sont branchés sur la même borne, cette dernière saute. Il y a environ 12 bornes électriques, pour le même nombre de marchands alimentaires le dimanche. Ils ne peuvent pas fournir plus d'électricité. Elle dit que quand les forains sont là, il y a au moins une ou deux fois des problèmes d'électricité. En plus, il faut empêcher les Roms de venir brancher leurs téléphones sur les bornes.

Le même commissaire demande s'il y a, pour eux, des saisons plus intéressantes que les autres.

M. Rosset répond qu'il est préférable de travailler au printemps et en automne, quand il fait beau mais pas trop chaud.

Un commissaire souhaite savoir s'ils ont une crainte, en augmentant la capacité du marché, de voir arriver de nouveaux marchands et un retour de plaintes de concurrence déloyale.

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

M. Rosset soulève qu'il est au contraire favorable à de nouvelles marchandises, amenées par de nouveaux marchands. Il ajoute que les marchands sont très réglementés, et qu'ils sont contrôlés notamment par le service des métaux précieux ou encore par les douanes.

M^{me} Richard ajoute que depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la mendicité, les marchands ont beaucoup moins de soucis.

Un commissaire propose d'auditionner M^{me} Charron, responsable du Service de l'espace public.

Un commissaire propose de ne pas faire d'audition, et d'envoyer cette pétition directement au Conseil administratif. Au vu des informations reçues, il faut juste faire avancer les choses. Les informations ont l'air vraisemblables.

Un commissaire est d'avis qu'il faut auditionner la magistrate, à savoir M^{me} Barbey-Chappuis ainsi que les services concernés.

Une commissaire rejoint cette proposition, et souligne que cela donnerait en plus du crédit à la pétition.

Le président soumet au vote la proposition la plus éloignée, à savoir le fait de voter le même soir le sort de cette pétition. Cette proposition est refusée par 9 non (4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 2 oui (MCG, UDC) et 4 abstentions (3 PLR, 1 EàG).

Le président soumet alors au vote la proposition d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis, magistrate en charge du domaine public, accompagnée de M^{me} Charron, responsable du Service de l'espace public. Cette proposition est acceptée par 14 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

Séance du 29 août 2022

Audition de M^{me} Barbey-Chappuis, magistrate en charge du domaine public, accompagnée de M^{me} Truffer, cheffe de l'unité Foires et marchés (Service de l'espace public)

En introduction, M^{me} Barbey-Chappuis explique que le marché de la plaine de Plainpalais est à la base un marché alimentaire. Depuis 2014, en raison du déficit de raccordement en eau et en électricité, plus aucune inscription de vendeur de produits alimentaires n'a été acceptée. Le Service de l'espace public (SEP) reçoit entre quatre et cinq demandes par semaine, ce qui veut dire plus de 450 demandes en trois ans. Le SEP doit dès lors systématiquement refuser toutes les demandes. Chaque premier dimanche du mois, les puciers peuvent prendre part au marché en qualité de journaliers. Ils occupent les allées 3 et 4, que les vendeurs alimentaires ne peuvent pas occuper à cause de l'absence de prises électriques. A ce

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

titre, le Conseil municipal sera prochainement saisi d'une proposition d'ouverture de crédits pour rajouter des coffrets électriques dans lesdites allées, ce qui permettrait d'accueillir de nouveaux marchands alimentaires. L'objectif étant de pouvoir accueillir en priorité les vendeurs de produits alimentaires, et de faire ensuite le bilan une fois que le SEP aura pu répondre aux diverses demandes de marchands alimentaires, qui, pour certains, attendent depuis 2014 d'avoir une place. Le SEP étudiera ensuite la possibilité de proposer aux puciers de participer aussi au marché du dimanche.

M^{me} Truffer rappelle que les puciers n'ont pas besoin de prise. Elle craint cependant que des puciers qui viennent tous les mois, ne vont pas comprendre qu'ils soient remplacés par de nouveaux marchands alimentaires. Elle ajoute qu'il y a une liste d'attente de 450 personnes sur les trois dernières années pour ces derniers.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que les puciers ont déjà l'opportunité d'exploiter toute la plaine deux fois par semaine (le mercredi et le samedi).

M^{me} Truffer ajoute qu'il y a 380 puciers, et que la plaine est remplie le samedi, quand ils y sont. Elle pense qu'il y aura un plan B possible pour eux.

La magistrate mentionne que le dossier avance enfin avec cette demande de crédit qui sera prochainement soumise au Conseil municipal. Ce ne sont pas des montants énormes, moins d'un million de francs. Cette demande d'ouverture de crédit s'inscrit dans la volonté du Conseil administratif d'encourager l'agriculture et le consommateur local ainsi et permettra de répondre à une vraie demande de la population. Elle répète que s'il reste des places, ils les proposeront aux puciers.

Questions des commissaires

Un commissaire demande pourquoi cela a pris toutes ces années pour avoir plus de bornes électriques.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est une question qu'il faudra poser à ses prédécesseurs. Ses équipes essaient maintenant de rattraper le temps perdu.

Le même commissaire comprend qu'elle suggère à la commission des pétitions de geler cette pétition, le temps que les bornes électriques et d'eau soient mises en place.

M^{me} Barbey-Chappuis pense qu'il faut faire les choses dans l'ordre, en commençant par électrifier cette Plaine, et de voir par la suite dans quelle mesure ils pourront répondre aux besoins des puciers.

Le commissaire poursuit et demande si les puciers sont au courant de cette future électrification, et, si oui, comment ils ont accueilli la nouvelle.

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

M^{me} Barbey-Chappuis informe que tout le monde a été mis au courant dans le cadre de la commission consultative sur les marchés et semblait enthousiaste. Cette électrification émane d'ailleurs d'une demande de cette commission.

M^{me} Truffer confirme.

Le commissaire poursuit ses questions et demande confirmation que les membres du Conseil municipal ne recevront donc pas de courrier mécontent de la part des pétitionnaires, qui ne seront pas surpris que leur pétition soit refusée le cas échéant.

M^{me} Barbey-Chappuis ne sait pas, mais précise qu'ils font partie de cette commission consultative qui était favorable aux bornes à l'unanimité.

De la discussion et des explications entendues, une commissaire comprend que ces places n'ont pas du tout pu être exploitées pendant huit ans. Elle demande confirmation.

M^{me} Truffer répond qu'entre quinze et vingt puciers sont présents chaque premier dimanche de chaque mois. Ils sont un peu plus de 380 et s'inscrivent auprès du SEP une semaine à l'avance.

La même commissaire demande s'il est envisageable de faire un tournus ou tirage au sort pour voir quel pucier participe au marché afin de ne pas leur laisser l'espoir qu'ils puissent rester.

M^{me} Truffer répond que le problème, c'est qu'ils s'inscrivent de semaine en semaine. Une partie des puciers n'ont même pas d'accès internet. En plus, gérer 380 marchands par semaine n'est pas possible.

La même commissaire poursuit ses questions et demande, dans le cas où cette proposition d'électrification de la plaine serait votée favorablement, quel sera le calendrier.

M^{me} Barbey-Chappuis indique qu'il faudrait demander au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Elle ne pense pas que les travaux seront aussi lourds que ça. Elle se renseignera et leur répondra par écrit.

M^{me} Truffer informe que l'échéancier de la proposition pour l'électrification de la plaine est pour 2023.

La même commissaire souhaite savoir s'ils ont un plan B si le Conseil municipal ne vote pas cette proposition.

M^{me} Truffer confirme et explique qu'il pourrait être envisagé de proposer une place à des puciers lors du marché du mardi et du vendredi. Elle en a parlé aux associations de maraîchers alimentaires, qui ont trouvé cette solution très intéressante.

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

M^{me} Barbey-Chappuis pourra discuter de cela avec la commission consultative. Elle espère que le Conseil municipal votera favorablement cette proposition.

La commissaire poursuit et demande s'il est envisageable d'ajouter une journée de marché en plus pour les puciers.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il faut qu'il y ait un tel besoin. Mettre en place la logistique nécessaire n'est pas si facile. Elle rappelle que les puciers ont déjà l'opportunité d'exploiter toute la plaine deux fois par semaine (le mercredi et le samedi), ainsi que chaque premier dimanche du mois en qualité de journalier.

Une commissaire demande, lorsqu'il est question de marché alimentaire, s'ils parlent de produits transformés tels que vendus par des food-trucks.

M^{me} Truffer informe que le dimanche est un jour spécial où des produits de base et cuisinés sont vendus. Elle ajoute que les food-trucks ne sont pour l'instant plus acceptés.

La même commissaire soulève que des stands d'aliments cuisinés sont similaires à des food-trucks. Elle demande quelle est la demande des maraîchers et producteurs locaux.

M^{me} Truffer explique que certains marchés alimentaires ne proposent que des produits de base ainsi que des poulets rôtis. Ils priorisent les producteurs et essaient d'aller dans le sens de produits de saison et locaux. Elle rappelle qu'il n'y a que 19 producteurs à Genève. Cela est mis en place pour éviter la concurrence avec les restaurants alentour. 50% des marchés alimentaires n'acceptent que des produits de base.

Une commissaire revient sur le timing et comprend qu'entre 2014 et la perspective de cette proposition, rien ne s'est passé pour les marchés du dimanche. Elle demande confirmation.

M^{me} Truffer confirme qu'ils n'ont plus accepté de nouveaux inscrits depuis 2014.

La même commissaire souhaite alors savoir quelle explication on pourrait donner aux puciers pour leur expliquer que ces emplacements ont été vides pendant huit ans.

M^{me} Truffer rectifie qu'ils leur ont permis d'exercer leur activité tous les premiers dimanches du mois. Elle ajoute par ailleurs que la demande faite au travers de cette pétition est récente.

La commissaire demande pourquoi les puciers n'ont pas accès au marché de la plaine de Plainpalais tous les dimanches.

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

M^{me} Truffer répète qu'il s'agit d'une demande récente, et qu'ils ne souhaitent pas les habituer au vu de la proposition à venir.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que cette pétition n'est pas un élément qui a fait l'objet, selon ses souvenirs, de discussions dans la commission consultative. Avant le dépôt de cette pétition, on ne l'a jamais saisie à ce propos.

La commissaire poursuit et ne savait pas qu'il s'agissait d'une demande nouvelle. Elle souhaite savoir si on ne peut pas ajouter des places sur les voies transversales de la plaine.

M^{me} Truffer répond par la négative et explique qu'elles sont utilisées comme voies de secours. Si les bornes multi-fluides (permettant l'électrification) sont ajoutées, ils pourront regarder s'il reste encore de la place. On ne peut pas les mettre n'importe où à cause du cirque et de la foire. Elle répète préférer prioriser les marchands alimentaires qui attendent depuis longtemps.

La commissaire soulève également qu'un grand problème de la plaine est son gravier rouge, qui attire la chaleur. Elle souhaite savoir s'il y a une solution.

M^{me} Truffer informe que la commission consultative devrait vraisemblablement faire la demande de déplacer le marché alimentaire sur l'avenue du Mail, où les arbres sont plus fournis et protègent mieux du soleil. Il serait alors nécessaire de bénéficier des coffrets électriques prévus à cet endroit.

La commissaire poursuit ses questions et demande s'il ne serait pas possible de faire plus de tracés sur la plaine.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que la plaine est déjà sur-sollicitée.

Une commissaire revient sur la pétition dont elle lit la principale invite (les pétitionnaires demandent «l'intégration des puciers tous les dimanches et plus uniquement le 1^{er} dimanche du mois»). Elle demande s'ils sont favorables à une telle demande.

M^{me} Barbey-Chappuis répète qu'elle leur suggère de geler cette pétition, de voter la proposition qui leur est soumise pour les coffrets, puis de refaire un bilan concernant les puciers, s'il reste de la place.

Un commissaire demande où seront mis les coffrets.

La magistrate répond qu'ils le seront dans les allées 3 et 4, mais elle n'a pas plus de précisions. Elle rappelle que le Conseil municipal sera saisi prochainement.

Au vu des éléments fournis, un commissaire comprend que si toutes les places seront occupées par des marchands alimentaires suite à la mise en place des bornes, il n'y aura plus de puciers le dimanche. Il demande confirmation.

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

M^{me} Truffer confirme, et rappelle que c'est un marché alimentaire. Elle pense cependant qu'il restera encore de la place.

Une commissaire est très sensible à cette demande des puciers: la vente de seconde main fait partie de l'économie solidaire. Elle comprend qu'il existe 27 marchés en ville de Genève, et demande s'il n'y a pas de place dans d'autres marchés pour les puciers.

M^{me} Truffer énonce les différents marchés, et informe qu'ils sont tous pleins. La Ville pourrait en ouvrir d'autres, mais la plaine est un endroit particulier et elle n'est pas sûre que les puciers auraient envie de déménager.

La magistrate ajoute que ce qui est intéressant, c'est la concentration de puciers en un même lieu qui permet aux habitant-e-s de chiner pour trouver un objet sur l'un des nombreux stands. Elle ne pense pas que les gens se rendraient dans un endroit où il y aurait seulement deux ou trois puciers.

Pour terminer cette audition, une commissaire comprend qu'on ne touche donc pas aux puciers les mercredis et les samedis, que des coffrets électriques soient ajoutés ou non. Il lui est répondu par l'affirmative.

Les questions étant épuisées, les auditionnées sont remerciées.

Discussion

Une commissaire pense qu'on peut voter ce soir, notamment en raison du fait qu'il n'y a plus d'audition votée.

Une commissaire demande ce que veut dire de geler cette pétition.

Le président de la commission rappelle qu'il y a d'abord un délai de trois mois pour le Conseil municipal afin de traiter de cette pétition, puis de six mois pour le Conseil administratif si le texte lui est renvoyé. Il interprète la demande de M^{me} Barbey-Chappuis de geler la pétition plutôt comme une demande de la refuser.

Une seconde commissaire imagine que les puciers sont surtout intéressés par un jour du week-end tel que le dimanche, où le marché sera pluridisciplinaire. Elle ne souhaite pas qu'il y ait des marchands d'aliments cuisinés qui font de la concurrence aux restaurants et ne désire pas refuser cette pétition. La commissaire se dit ennuyée qu'on ne puisse pas trouver une solution pour ces puciers qui ont autant le droit d'être sur la place publique que les vendeurs d'aliments transformés.

Un commissaire rappelle que le marché alimentaire bénéficie de deux jours, et deux jours ainsi qu'un dimanche par mois pour les puciers. Cette inégalité dure depuis longtemps. Il ne voit pas d'injustice à ne plus donner de dimanche aux

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

puciers, mais il rejoint l'avis de la commissaire démocrate-chrétienne concernant les produits transformés. Cependant, en renvoyant cette pétition au Conseil administratif, ils ne pourront pas pour autant mettre cela en place. Il ajoute que ce qui l'ennuie aussi sont les produits manufacturés de mauvaise qualité vendus parallèlement au marché ou aux puces. Il votera dans le sens de classer cette pétition.

Une commissaire souhaite proposer de réauditionner des puciers, pour être sûre qu'ils ont reçu les informations nécessaires. Elle demande combien de temps il leur reste pour traiter cette pétition.

Le président informe qu'ils ont été saisis mi-juin, et qu'ils auront jusqu'à fin septembre.

La commissaire soulève donc que s'ils déposent leur demande en octobre, ils pourront auditionner les puciers. Elle trouve assez choquant que ces places soient vides depuis huit ans.

Une commissaire rejoint les propos de la commissaire Verte.

Un commissaire va dans le même sens que la commissaire Verte et pense qu'ils peuvent attendre le vote en plénière et ensuite remettre ce vote à l'ordre du jour.

La commissaire fait part de ses états d'âme de geler une pétition qui est légitime. Elle aimerait en discuter avec son parti et reprendre cela avec une audition.

Une commissaire rejoint ce qui a été dit sur les produits manufacturés et partage le choc de la commissaire Verte. Même si cette demande est récente, affirmation qu'elle souhaite vérifier, elle ne comprend pas que ces places soient restées vides pendant huit ans. Elle trouve que certains points présentés lors de cette audition ne sont pas clairs et ajoute avoir déjà remarqué qu'il y avait des produits alimentaires aussi le samedi, ce qui n'est pas écrit sur le site internet de la Ville de Genève. Elle pense que l'équilibre reste en faveur du marché alimentaire.

Un commissaire soutient la demande d'auditionner à nouveau les puciers, d'autant plus que cela leur permettra de demander comment ils se positionnent quant à la problématique des produits manufacturés.

Le président soumet au vote la proposition d'entendre à nouveau les pétitionnaires. Cette audition est acceptée par 13 oui (1 EàG, 2 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (S).

Séance du 17 octobre 2022

Audition de M^{me} Richard, pétitionnaire

En introduction, le président de la commission précise que M^{me} Richard est auditionnée à nouveau pour faire le point sur certaines informations reçues par

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

M^{me} Barbey-Chappuis et M^{me} Truffer par les commissaires. Pour les membres de la commission, la situation n'est pas aussi simple qu'ils l'avaient imaginé. Il est donc intéressant de réentendre M^{me} Richard dans un esprit constructif.

M^{me} Richard commence en disant que la construction existe, parce que cette pétition a fait avancer le dossier. Etant conseillère municipale, elle a pu consulter les procès-verbaux des séances précédentes (notamment celle du 29 août 2022) et a appris avec beaucoup de stupéfaction que M^{me} Barbey-Chappuis n'avait pas été mise au courant. En effet, cela fait huit ans que cette demande des puciers est faite, soit que les puciers intègrent le marché tous les dimanches. Pour appuyer ses propos, M^{me} Richard a envoyé à tous les commissaires [le 7 septembre 2022, note du rapporteur] le procès-verbal d'une commission des marchés datant de 2017 qui disait que cela faisait déjà 3 ou 4 fois qu'il était demandé que les puciers intègrent le marché tous les dimanches. Elle a fait suivre le document à M^{me} Barbey-Chappuis et cette dernière ignorait que cette demande avait été faite depuis longtemps.

A la dernière commission des marchés, il y a trois semaines, les pétitionnaires ont tapé du poing sur la table en expliquant qu'un marché avec les puciers, c'est 25% de chiffre d'affaires en plus, un marché sans les puciers, c'est 25% de chiffre d'affaires en moins. A présent, il y a un franc fort, l'essence est moins chère en France (quand il y en a) et les personnes vont faire les courses en France. Au final, pour la pétitionnaire, les marchés genevois en paient le prix. Si le dimanche il y a les puciers, les personnes viennent l'après-midi. La Ville de Genève en bénéficie car ces visiteurs font des petits achats tout de même. C'est un plus pour tout le monde. La magistrate a décidé d'entrer en matière, c'est-à-dire qu'elle a ouvert depuis hier [dimanche 16 octobre 2022] le marché, le dimanche, aux puciers, mais seulement sur l'allée 4. Si les travaux sont acceptés par la commission des travaux concernant les bornes électriques, l'allée 3 serait dédiée à plus d'alimentaire et l'allée 4 serait dédiée aux puciers. Depuis ce dimanche, il y a les puciers qui sont venus leur tenir compagnie. La seule inquiétude qu'ont une majorité des marchands du dimanche, c'est qu'une allée supplémentaire ouverte, c'est beaucoup de produits cuisinés. Il n'y a que deux marchands de fruits et légumes souhaitant éventuellement intégrer le marché du dimanche et un fromager. Mais ce ne sont pas des produits qui manquent sur le marché. Elle encourage les membres de la commission à voter cette pétition pour continuer à aller de l'avant.

Questions des commissaires

Le président de la commission demande si elle préfère qu'elle soit votée ou classée étant donné que les pétitionnaires ont eu ce qu'ils désiraient.

M^{me} Richard souhaite qu'elle soit votée, car cela appuie la demande.

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

M^{me} Richard ajoute que le marché du dimanche n'a pas été créé à la base par des produits alimentaires, mais par des produits manufacturés. C'est à peu près le seul marché où les produits manufacturés peuvent être là et cela fait 22 ans. À la suite de cela, il y a deux marchands alimentaires qui se sont greffés à ce marché. Gentiment, le marché s'est développé au niveau alimentaire. Après il y a eu les puciers qui sont arrivés un dimanche par mois, mais à la base, c'était un marché de produits manufacturés. Pourquoi? C'est la grande question. Les produits manufacturés, ce sont des gens qui travaillent seuls. Comme on le sait, la loi sur le travail interdit d'employer du personnel le dimanche à l'exception de certaines professions, tels que les fleuristes ou boulangers. Dans la vente, sinon, c'est interdit.

Une commissaire lui demande s'ils ont fait un retour à la magistrate. Elle se pose la question de la position de la commission des marchés concernant l'implantation des puciers. Elle demande s'ils craignent concernant l'implantation de ces produits cuisinés.

M^{me} Richard indique qu'une partie des marchands dit que cela ne sert pas d'intégrer des produits qui sont déjà sur le marché. En effet, le marché est déjà riche en cuisines de toutes origines; il y a quatre marchands de poulet rôti, une cuisine thaïlandaise, une cuisine péruvienne, deux cuisines espagnoles, un chinois, un vietnamien. Il y a à peu près toutes les ethnies au niveau alimentaire. Il faudrait intégrer des produits qui n'existent pas. La seule chose qui manquerait dans la catégorie alimentaire serait un poissonnier. Il y en a un sur tout le canton qui fait les marchés, mais il est à Onex le dimanche et il n'est pas du tout intéressé de venir à Plainpalais. Les personnes intéressées de venir à Plainpalais sont les marchands faisant le marché du Léman qui est aux Pâquis. Si le marché est rouvert, il n'y aura plus de marché aux Pâquis, car ils sont tous quémandeurs de venir à Plainpalais.

Un commissaire rebondit en demandant s'il y avait beaucoup de monde en ce premier dimanche d'ouverture aux puciers, sachant que ce jour n'était pas leur dimanche habituel.

M^{me} Richard acquiesce en disant qu'il y avait du monde, mais le problème, c'est que cela n'avait pas été dit.

Un commissaire ajoute qu'il est allé faire un tour et il a constaté que les puciers étaient présents; cela l'a étonné.

M^{me} Richard répond que cela s'est su extrêmement tard. La décision d'autoriser les puciers à prendre place le dimanche est tombée le mercredi de la même semaine. Les puciers étaient très contents. Il y a 73 personnes inscrites et il y en avait 68, dimanche. Il y a eu quelques plaintes des puciers qui disaient que s'ils avaient su que cela allait au plus vite, ils se seraient inscrits sur la liste des

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

dimanches. En effet, cela fait huit ans que cela était en attente. Ils ne s'attendaient pas à ce qu'on fasse une pétition aux mois de mai et juin et que directement M^{me} Barbey-Chappuis entre en matière. Parallèlement, il y avait la Marche de l'espoir, cela a fait concurrence au marché, mais les gens sont tout de même venus après.

Une commissaire se réjouit que le premier dimanche soit un succès. Par rapport aux auditions qu'ils ont eues, elle se demande comment on peut améliorer le fonctionnement ou la coordination entre le groupement, soit entre les exploitants du marché et l'administration. Elle trouve étonnant cette manière de procéder. Du mercredi au dimanche, cela laisse peu de temps aux puciers de s'organiser. D'un côté, on laisse passer huit années et d'un autre, en quatre jours, il faut être prêt. Elle s'interroge sur comment faire pour que cela soit plus fluide. Elle demande à la pétitionnaire si elle a une piste de réflexion.

M^{me} Richard répond qu'elle a beaucoup argumenté avec la responsable, M^{me} Truffer, en lui disant notamment qu'elle allait être réauditionnée en commission des pétitions. Elle lui a demandé ce que les commissaires allaient penser si elle arrive en disant que cela n'a pas avancé. En quatre jours, il y a eu une solution; il faut insister parfois. Dans le courriel envoyé, M^{me} Truffer dit bien «(...) en espérant que les bornes soient votées (...)». Les puciers sont forts en gueule et n'hésitent pas à le dire. Quand il y a eu la dernière fan zone, ils ont été presque giclés du marché pour mettre les sorties de secours. Les puciers sont des gens qui en imposent. Il y a parfois des frictions entre la responsable et les puciers. Parfois, les autres associations arrivent et arrondissent les angles. La commission des marchés est composée de cinq associations différentes: les puciers, deux associations d'alimentaire, les livres et les artisans créateurs. Quand tout le monde dit la même chose, cela permet de faire avancer les choses.

La commissaire poursuit et soulève qu'elle est contente d'être là pour arrondir les angles. Elle regrette que certains pétitionnaires n'aient pas le même accès. M^{me} Richard ayant pu avoir accès aux anciens procès-verbaux, certains administrés ne sont pas dans une position comme cela.

M^{me} Richard reprend en disant qu'elle a attendu huit ans avant de faire cette pétition. Cela fait depuis 2007 qu'elle est au Conseil municipal. A chaque fois, ils se faisaient repousser en leur disant qu'on regarderait plus tard pour trouver une solution.

Une commissaire se dit heureuse de cette fin et s'interroge sur la fréquence de rencontre entre les groupements et la magistrate. Elle se demande également comment sont élus les représentants et comment les informations sont transmises (s'il y a un canal général ou si chaque pucier les reçoit individuellement).

M^{me} Richard répète qu'il y a cinq associations différentes. Nul n'est obligé d'adhérer à une association. Les puciers sont quasiment tous membres de

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

l'association et de par le président et le secrétaire, ils ont les informations qui circulent. Les autres associations ont des assemblées générales chaque année. Elles élisent un président, un secrétaire et un trésorier. Ces personnes-là s'occupent de faire le retour des marchands auprès de la commission des marchés et le retour de la commission des marchés auprès des membres. En ce qui la concerne, dès que le procès-verbal est fait à la commission des marchés, elle l'envoie, car elle n'a rien à cacher. Il y a des marchands qui suivent l'actualité du marché, d'autres sont dans la lune. Par exemple, un marchand est venu vers elle dimanche en lui disant qu'il ne savait pas qu'il ne pouvait plus utiliser de boîte en plastique, alors qu'en réalité, cela fait deux ans que c'est comme cela.

La même commissaire se demande qui est le relais au sein de la commission pour la magistrate.

M^{me} Richard répond que c'est le président d'association et il y a toujours une personne qui les accompagne, membre de l'association. Cela peut changer d'une fois à l'autre.

La même commissaire reformule sa question et s'interroge sur le fait de savoir si la magistrate est représentée lors de ces rencontres.

La pétitionnaire répond que la magistrate est là. La commission des marchés est composée de la magistrate, de la cheffe de service, la responsable de service des marchés et il y a toujours une personne du département de l'aménagement et des constructions, un représentant de Voirie – Ville propre. M^{me} Richard ajoute qu'il y a au moins un des chefs des trois unités de marché et pour finir, il y a deux personnes par association, à part les puciers qui en ont trois.

La commissaire s'interroge sur la fréquence de ces rencontres.

M^{me} Richard affirme que c'est tous les six mois, soit deux fois par année: en septembre et en mars. C'est M. Maudet qui avait mis cela en place.

Une commissaire se demande comment s'appelle l'association des puciers.

M^{me} Richard répond qu'il s'agit de l'Association des puciers brocanteurs. Eux-mêmes aiment être appelés ainsi.

La même commissaire comprend qu'utiliser le terme «pucier» n'est pas dénigrant.

Le président de la commission revient sur les impossibilités d'accéder à cette demande. En effet, il a le souvenir qu'on ne peut pas accueillir tout le monde vu qu'il y a déjà une partie de cette place qui est occupée; il y a une priorité à ce qui se passe le dimanche, mais il se demande si ce serait provisoire. Il demande à M^{me} Richard s'ils ont déjà évoqué ces sujets et demande si le règlement va être adapté.

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

M^{me} Richard avance que c'est ce qui a été décidé en commission des marchés. Il y a 80 places sur l'allée 4, soit l'allée qui est sur le terrain de pétanque. Elle restera sans électricité. Si les travaux dans l'allée 3 ont effectivement lieu, l'allée 4 restera l'allée dédiée aux puciers. Il a été décidé de ne pas intégrer plus de personnes qu'il n'y a de places. Il y a une certaine vérification mise en place. En effet, tous les six mois pour les stands alimentaires et toutes les années pour les puciers, le département refait une liste. Ceux qui ont le plus de présence sont en priorité sur la liste. Il est normal que ceux qui sont toujours présents passent devant.

Le président soulève que lorsque la commission des pétitions avait commencé le traitement de cet objet, il y avait eu une audition de M^{me} Charron. Il se demande quel est son rôle.

M^{me} Richard répond qu'elle se situe entre M^{me} Barbey-Chappuis et M^{me} Truffer.

Le président comprend que s'ils ont auditionné M^{me} Truffer ainsi que M^{me} Barbey-Chappuis, il n'y a pas besoin d'entendre M^{me} Charron.

M^{me} Richard confirme qu'à son sens, ce n'est pas nécessaire.

Le président de la commission demande s'il y a d'autres questions.

Avant de partir, M^{me} Richard se permet d'ajouter que lorsque la Fête de la courge (à Corsier) se déroule le premier dimanche du mois, ils font toujours le plein. Ils ont explosé leurs caisses. En effet, si elle ne prend pas place le premier dimanche du mois, ils ont moins de monde.

Discussion et vote

Le président indique que dans un procès-verbal précédent, il s'agissait bien de M^{me} Chavan et non de M^{me} Charron. Il demande à l'assemblée si elle a une autre audition à proposer.

Une commissaire du Centre avance qu'ils pourraient voter ce soir. Ils ont auditionné et tout le monde est content. Elle indique qu'on pourrait juste envoyer au Conseil administratif pour confirmer.

Le président demande s'il y a une prise de position avant de passer au vote.

Une commissaire Verte souhaiterait qu'une recommandation soit faite pour savoir comment il est possible que cela reste en plan aussi longtemps.

Un commissaire libéral-radical demande ce qu'elle entend par recommandation.

Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

La commissaire Verte répond que lorsqu'il y a une demande qui est faite depuis plus de deux ans, il faudrait y être plus attentif, soit qu'elle soit directement envoyée aux magistrats.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois rebondit en disant qu'il faut se faire à l'idée que tout dure longtemps. Malheureusement, il faut en arriver à la pétition. On ne peut que se réjouir qu'il y ait une réponse positive et une issue favorable et on peut maintenant voter. Une recommandation serait difficile à mettre en œuvre.

Une seconde commissaire Verte rebondit sur ce qui a été proposé. Pour elle, il est possible que l'administration doive s'adapter à son magistrat, tout comme il est possible qu'il y ait des sortes d'ambiances où l'administration répond en fonction du magistrat.

Le président indique à la commissaire qu'elle ouvre la discussion alors que la commission prend position sur l'objet.

La commissaire Verte répond par la négative en disant qu'il serait bien de formuler une recommandation.

En conséquence, le président propose de voter sur le principe d'une recommandation.

Le vote de principe pour une recommandation est refusé par 7 non (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 3 oui (Ve) et 5 abstentions (4 S, 1 EàG).

Le président passe au vote concernant le renvoi de la pétition au Conseil administratif, qui est accepté à l'unanimité.

Annexe: pétition P-469

SÉANCE DU 23 JANVIER 2023 (soir)
Pétition: intégrer les puciers, le dimanche, au marché
sur la plaine de Plainpalais

Marchés Contemporains Genevois
Patricia Richard

P-469

Monsieur Amar Madani
Président du Conseil Municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Pétition : pour un meilleur partage du marché du dimanche

Monsieur le président,

La plaine de Plainpalais se partage historiquement en 5 marchés hebdomadaires.

Mardi et vendredi de 6h à 15h marchés alimentaires ainsi que dimanche de 6h à 19h. Mercredi et samedi marchés aux puces de 6h à 19h ainsi que le 1^{er} dimanche de chaque mois.

Par la présente, nous demandons l'intégration des puciers tous les dimanches et plus uniquement le 1^{er} dimanche du mois.

En effet les clients ne comprennent pas forcément pourquoi nous ne sommes pas présents tous les dimanches, comme les marchands de produits manufacturés et les marchands de produits alimentaires.

Nous avons vécu 2 années très difficiles à cause du COVID et des restrictions sanitaires, nous sommes des recycleurs, nous donnons une 2^{ème}, 3^{ème}, voire 10^{ème} vie à des objets qui sans notre travail iraient encombrer les poubelles.

La plaine comporte 4 allées, allée 1 produits manufacturés, allée 2 produits alimentaires, allée 3, puciers brocanteurs (seulement le 1^{er} dimanche du mois), allée 4 vide. Actuellement seule l'allée 2 est pourvue de l'électricité raison pour laquelle elle est réservée aux produits alimentaires.

Notre intégration pourrait être immédiate et sans coûter le moindre centime à la ville de Genève, tout en rapportant des rentrées d'argent supplémentaires.

Les marchands de produits alimentaires nous disent tous mieux travailler lorsque nous sommes présents, car nous nous amenons mutuellement des clients.

Nous vous remercions de prendre en compte notre demande, et vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations respectueuses.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

-***-

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif, traitées sans débat, sont acceptées à l'unanimité (59 oui).

18. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 mai 2022: «Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce» (P-464 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 17 mai 2022. Elle a été traitée le 30 mai sous la présidence de M. Valentin Dujoux ainsi que les 26 septembre et 21 novembre 2022 sous la présidence de M. Rémy Burri. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Alicia Nguyen et Aurea De Toro, que la rapporteuse remercie pour la précision de leurs notes et la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 30 mai 2022

Auditions de M^{me} Marion Nemchi, membre du comité de l'Association pour l'animation des Acacias (AAA), accompagnée de M^{me} Marielle Ghinet-Nicod, animatrice

M^{me} Nemchi remarque que leur pétition a collecté beaucoup de signatures. Les demandes contenues dans la pétition sont le résultat d'une longue démarche. La maison de quartier travaille depuis longtemps sur le changement territorial, notamment avec la mise en place du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). L'association souhaite être un relai de la société civile dans ces questions de mutation et de développement urbains. Le sujet qui les préoccupe aujourd'hui concerne un périmètre à fort enjeu qui est propriété de la Ville. Les Acacias sont appelés à beaucoup se densifier ces prochaines années, ce qui a soulevé un certain nombre de préoccupations chez les habitants. Elle indique que les membres de l'association travaillent régulièrement avec les différents services de la Ville. Cependant, ils souhaitaient ici s'adresser au Conseil municipal, s'agissant plutôt d'une question politique.

Elle explique ensuite que les Acacias, une fois que le PAV sera mis en œuvre, connaîtront un doublement de la population, passant de 7000 à 14 000 habitants. Le quartier est déjà très dense et le sera encore plus dans le futur, avec des espaces publics seront très contraints. Le secteur étant dans un mouvement de transformation, il y a un report des besoins sur ce périmètre qui doit être aménagé en intégrant ces réalités. Elle ajoute que le quartier des Acacias, selon les rapports sur

¹ *Mémorial* 179^e année: Commission, N° 55, p. 8924.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

les inégalités territoriales du Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE), est le plus prétérité de la Ville. Les habitants ont du mal à se faire entendre et à intégrer les milieux de concertation sur le devenir du territoire.

Dans l'actualité sur le périmètre, elle indique qu'il y a un accord très récent entre la Ville et le Canton de déménager la Voirie, ce qui permet de discuter maintenant du programme du futur parc des sports. Le cahier des charges de l'esplanade des Vernets a été rendu public aujourd'hui, et l'Association pour l'animation des Acacias (AAA) fait partie du jury.

Elle explique qu'il y a deux volets dans la pétition: le premier concerne la voie verte qui comprend le quai des Vernets et continue jusqu'à Firmenich et le deuxième le terrain d'aventures et le parc des sports.

Le quai des Vernets devrait être bientôt fermé à la circulation automobile et aménagé, et elle ajoute qu'il y a aussi la remise à ciel ouvert de la Drize. La confluence entre l'Arve et la Drize va se faire dans ce périmètre, et leur association se soucie de discuter avec le Conseil municipal du tracé de cette rivière. Pour l'instant, l'option retenue de la Direction Praille-Acacias-Vernets (DPAV) est extrêmement rectiligne. C'est du gâchis pour eux que cette rivière soit aussi contrainte.

Elle énonce ensuite leurs demandes. La première est par rapport à la voie verte, qui est un territoire particulier. Elles sont en accord avec ce principe, mais le projet «quai des Vernets» est très dense. Les espaces publics ont presque disparu, il s'agit plutôt de circulation qualitative. Pour eux, le bord de l'Arve est plus qu'un lieu de passage, il faut que ce soit un lieu de vie. Ils ne contestent pas la voie verte, mais il faudrait que la vitesse de circulation permette une multiplicité d'usages et la sécurité, notamment des petits. Sur la suite de la voie verte, ils ont appris ce matin qu'il y a un mandat d'études parallèles qui existe, et ils regrettent de ne pas y être associés. La voie verte qui longe la piscine puis la Queue-d'Arve est un espace très étroit où une circulation rapide à vélo ne sera pas possible, il faudra plutôt le pousser. Elle rappelle que la rue François-Dussaud va être réaménagée comme un vrai boulevard avec de vraies pistes cyclables, et qu'il faudrait donc que la voie verte reste un espace lent et compatible avec une multiplicité d'usages.

Le second volet concerne le périmètre du futur parc des sports. Les habitants demandent le maintien et l'agrandissement de l'actuel terrain d'aventures. L'idée serait que la rivière (Drize) ait un cours plus naturel que le tracé projeté en passant par le parc des sports plutôt qu'en ligne droite, entre les bassins intérieurs et extérieurs de la piscine des Vernets. Elle encourage la Ville à faire de cette rivière une opportunité environnementale notamment. Elle souligne que le terrain d'aventures, déjà présent dans le site, est réservé aux enfants pendant les heures d'activités, mais est ensuite mis à disposition de la population genevoise. L'association souhaite participer à la mise en place du projet et non pas intervenir après, sans

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

pour autant empiéter sur le champ d'expertise des uns et des autres, mais plutôt d'apporteur le leur.

M^{me} Ghinet-Nicod indique que leur demande concerne les enjeux de la place des enfants en Ville de Genève. Les premiers terrains d'aventures ont vu le jour dans les années trente; la place des enfants en ville est un enjeu historique. Elle souligne qu'il y a une réémergence de ces terrains aujourd'hui en Europe, s'agissant de formules très souples qui permettent l'accueil diversifié des enfants et qui ont une réponse socioéducative intéressante. Elle donne pour exemple celui de Lausanne. Elle ajoute que cela pallie notamment la consommation excessive des écrans et permet de faire une rupture avec ce genre d'activités.

Elle soulève finalement que ce serait une vraie opportunité pour les enfants d'interagir avec une rivière. Le courant de ce bras de rivière est très faible et permettrait une occupation autonome des enfants, sous le regard bienveillant des professionnels, s'il est bien pensé.

M^{me} Nemchi informe avoir discuté avec le service cantonal de l'eau et les mandataires de la faisabilité de ce projet. Ceux-ci leur ont confirmé que c'était possible. Selon l'AAA c'est pour des questions notamment foncières et de rapidité d'exécution qu'ils ont pour l'instant retenu ce tracé linéaire. Pour des questions hydrologiques, de pentes mais aussi de marnages, c'est tout à fait possible. Mais alors il faudra que le terrain d'aventures soit pensé en lien avec les réflexions du réaménagement du parc des sports et organisé différemment pour intégrer cette question hydrologique, mais aussi la philosophie propre aux terrains d'aventures. En revanche, si la remise à ciel ouvert de la Drize se fait entre les bassins intérieurs et extérieurs, ça ne bougera plus une fois que ça sera posé. Il faudrait donc que la rivière soit canalisée en sous-sol dans ce périmètre urbain, le temps que le projet puisse être développé et que l'arbitrage soit fait hors de l'urgence de faire arriver l'eau quelque part.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque que le pilotage du projet est plutôt mené par le Canton. Il demande si elles lui ont envoyé leur projet et s'ils les ont déjà entendues par rapport à ces besoins. Il comprend qu'elles ont de bonnes relations avec les acteurs concernés. Il demande ce qu'elles attendent concrètement de la commission des pétitions.

M^{me} Nemchi répond avoir régulièrement des séances avec les équipes de la DPAV. Elle soulève qu'il y a cependant un problème de calendrier: le Canton va vite mais le dernier tronçon traverse des parcelles de la Ville, le choix du tracé ne doit donc pas être fait à sa place. Elle trouve dommage de subir un tel mouvement plutôt que d'en faire un projet porteur de sens pour la population. Le premier

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

tronçon de la Drize (depuis la tour Pictet jusqu'au parking situé à l'arrière de Mediamarkt) sera inauguré en 2025. Il faudrait disposer d'un peu de temps pour développer un projet de confluence se rapprochant davantage d'un état naturel.

M^{me} Ghinet-Nicod souhaiterait saisir l'opportunité de cette rivière pour faire quelque chose d'intéressant. Elles ont participé aux ateliers travaillant sur le profil de cette rivière en amont. Elles souhaitent être plus innovantes et voir ce qu'il est possible de faire avec cette eau à cet endroit-là.

Une commissaire relève que la pétition est libellée «cohabitation mobilité douce». Elle souhaite comprendre le titre. Elle souhaite ensuite savoir par où la voie verte va passer. Elle dit ne jamais avoir remarqué de terrain d'aventures.

M^{me} Ghinet-Nicod indique que le terrain se trouve entre la piscine des Vernets et le centre sportif de la Queue-d'Arve.

M^{me} Nemchi explique que le libellé complet de la pétition est «Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce: zone de loisirs et de détente au quai des Vernets / Pour un terrain d'aventures permettant aux enfants d'interagir avec le milieu naturel». L'AAA souhaiterait que le terrain d'aventures soit peut-être agrandi, en tout cas qu'il ne disparaisse pas. Concernant la voie verte, elle arrive sur le quai du Cheval-Blanc, va sur le quai des Vernets, continue le long de l'Arve jusqu'à Firmenich. Elle ajoute que sur le quai un projet très intéressant est en train d'être aménagé, avec la volonté que l'arrivée sur les berges de l'Arve soit facilitée et que les berges restent très naturelles. Il est question de signaler aux personnes qui transitent de ralentir ou de s'arrêter et que les cyclistes soient guidés à travers ce quai pour ménager de l'espace à d'autres usages.

Une commissaire comprend que la naturalisation de la Drize empiéterait sur la piscine.

M^{me} Nemchi répond que la Drize arriverait à la buvette des Vernets actuelle. Le terrain d'aventures ne serait pas impacté, mais il y aurait un report de la pelouse sur la façade arrière du terrain.

Une commissaire comprend qu'elles souhaitent que le terrain d'aventures soit maintenu et agrandi. Elle demande si leur souhait est de changer le cours de la rivière pour qu'elle passe dans le terrain d'aventures.

M^{me} Nemchi répond qu'il y avait plusieurs variantes et qu'une d'entre elles va dans ce sens. Effectivement les habitants souhaitent un tracé de la Drize par le parc des sports et jouxtant le terrain d'aventures.

M^{me} Ghinet-Nicod ajoute que, au niveau de la rivière, ils pourraient aussi faire un delta. Il ne leur faut pas une rivière mais un ruisseau qui passe dans le terrain. Si de l'eau arrive à cet endroit, il faut pouvoir en faire quelque chose.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

M^{me} Nemchi indique que la Drize atteindra 45 cm d'eau et au maximum 1 m, ça ne sera pas une menace. Ce qu'elle comprend des nombreuses séances, c'est que les différentes variantes souhaitent optimiser les mètres carrés à bâtir. Au vu des mètres carrés planifiés au sein du PAV, elle pense que quelques centaines de mètres carrés pour faire un espace public est négociable.

Un commissaire demande où il peut accéder à leurs observations du plan localisé de quartier (PLQ).

M^{me} Nemchi répond qu'elle les leur enverra par mail.

Le commissaire réagit sur l'aspect de la mobilité douce. Il demande si c'est un constat de la situation actuelle qui leur fait dire qu'il faut une zone limitée à 20 km/h.

M^{me} Nemchi répond que c'est en discussion.

Le commissaire comprend qu'il s'agit plutôt d'une réaction face à d'autres voies vertes où il y a des conflits d'usage.

M^{me} Nemchi confirme qu'il y a des conflits, mais rectifie qu'il s'agit plutôt de la pression sur l'espace public, ce dernier étant inexistant. Dans l'intégralité du PAV sur le territoire de la Ville, il y a extrêmement peu d'espaces publics et ceux-ci sont en plus contraints.

Un commissaire remarque que ce qui est prévu entre Carouge et les Vernets, ce sont des travaux conséquents et chers.

M^{me} Nemchi répond que la pétition a été faite en partie pour réagir à cela.

Le commissaire demande ce qu'ils prévoient pour réduire la vitesse des cyclistes.

M^{me} Nemchi informe que le problème n'est pas de les ralentir, mais c'est la forme de l'aménagement qui va permettre un certain nombre d'usages. Cette voie rapide ne peut pas exister si on va dans ce sens. Il s'agit du seul espace résiduel où les gens peuvent se retrouver.

Un commissaire leur demande si elles ont une idée précise des dimensions du terrain d'aventures qu'elles souhaitent.

M^{me} Ghinet-Nicod répond par la négative et ajoute qu'il s'agit de quelque chose qui se co-construit.

Le commissaire demande quelle est la situation actuelle dans le quartier des Acacias concernant les activités nocturnes.

M^{me} Nemchi répond que c'est un quartier où il y a une grande tolérance. Les gens essaient de régler les choses avec du dialogue et de la bienveillance.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

Une commissaire demande si ces deux objectifs étaient déjà pris dans leurs observations.

M^{me} Nemchi indique que leurs observations sont dans le cadre contraint du PLQ Acacias 1, et qu'on est en dehors. Leur position a cependant été clairement exprimée auprès des différents intervenants sur ce dossier. Il y a en plus des contraintes du calendrier.

Une commissaire a besoin de détails concernant la ville de Lausanne, qu'elles ont mentionnée comme exemple.

M^{me} Ghinet-Nicod informe qu'il y a deux terrains d'aventures. Il y en a un qui est très ancien, et un plus récent, où ils ont la chance d'avoir un parc où un terrain d'aventures a été aménagé. Ce qui est intéressant, c'est qu'ils ont par exemple pensé à un espace de foyer, où ils peuvent allumer du feu avec les enfants. Il y a aussi des espaces où il y a des amoncellements de végétation. Ils ont pensé l'aménagement du sol de manière assez moderne.

Discussions

Une commissaire propose d'auditionner M^{me} Perler.

Un commissaire se demande si, au niveau du calendrier, il n'y aurait pas du sens de renvoyer cela à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE).

Un commissaire rappelle qu'ils doivent le faire aujourd'hui en dernier délai.

Un commissaire les informe qu'ils traitent uniquement du quartier Acacias 1 et non du parc des sports. Ce ne serait donc pas une bonne idée de renvoyer cette pétition à la CAE. Il est cependant d'accord avec l'audition de M^{me} Perler.

Une commissaire demande, au cas où ils renvoient cette pétition à la CAE, si elle apparaîtra à leur ordre du jour.

Le commissaire confirme, mais précise que les deux ne seront pas traitées en même temps.

Une commissaire dit préférable de la traiter en tant que pétition. S'ils ne souhaitent pas faire d'auditions, ils peuvent faire un rapport et le renvoyer au Conseil administratif. Mais cela serait dommage car ils ne pourraient pas accéder aux demandes faites par les auditionnées.

Un commissaire remarque qu'il s'agit d'un projet conduit par le Canton et qu'il y a eu des interventions de M. Hodggers sur celui-ci. Il se demande si ce n'est pas le Canton ou la DPAV qu'il faut auditionner.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

Une commissaire propose l'audition de M^{me} Perler, qui est acceptée à l'unanimité.

L'audition de la DPAV est acceptée par 13 oui (1 UDC, 3 PLR, 4 S, 2 Ve, 2 LC, 1 EàG) et 2 abstentions (Ve, MCG).

Une commissaire demande s'il serait possible de commencer par l'audition du Canton.

Séance du 26 septembre 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M^{me} Perler rappelle les invites principales de la pétition P-464. La première concerne la cohabitation entre les habitants et la mobilité douce au quai des Vernets, et la deuxième un terrain d'aventures afin de permettre aux enfants d'interagir avec le milieu naturel. M. Betty et elle-même ont pris connaissance de cette pétition, et elle indique que son département y souscrit.

M. Betty indique que le grand espace du PLQ des Vernets se trouve à l'emplacement de l'ancienne caserne des Vernets. Il explique que le chemin qui lie le pont des Acacias au pont Wilsdorf va faire l'objet de la voie verte des Vernets. Il mentionne les deux attendus de ce projet. Le premier est la mise en place de la voie verte, qui est un espace multiusages construit dans la logique d'un parc urbain plutôt qu'un axe où les vélos circulent à grande vitesse. Le deuxième est le maintien, voire l'agrandissement du terrain d'aventures existant et la création d'espaces publics offrant une interaction avec la nature, notamment pour les enfants. Il place le contexte dans lequel ce projet est imaginé. Il indique que la voie verte du quai du Cheval-Blanc a été votée en termes de travaux par le Conseil municipal. Lors de la présentation et du vote, le Conseil municipal avait demandé que l'aménagement cyclable soit élargi et, pour ce faire, que des places de parking soient supprimées. Cela s'est déroulé quelques semaines après le vote de la modification de la loi cantonale sur la suppression de places de stationnement sans compensation, pour répondre à des enjeux de fluidité, de sécurité et d'équipement de circulation douce. Le Conseil administratif a déposé une demande de construire complémentaire. Il informe que l'autorisation complémentaire de construire est en cours d'instruction, et il a l'espoir qu'elle soit délivrée dans les semaines qui viennent. Il indique que le Conseil administratif s'organise en interne afin de pouvoir démarrer les travaux au printemps prochain sur l'ensemble du secteur allant du pont de Carouge au pont des Acacias.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

Il évoque ensuite la voie verte du service du quai des Vernets, qui devrait être développée simultanément au PLQ des Vernets. Les travaux ont débuté il y a quelques semaines. L'objectif est de déposer une demande de construire avant la fin de cette année et de faire une demande de crédit de travaux auprès du Conseil municipal avant l'année 2023. Il soulève que dans ce secteur se trouve l'esplanade des Vernets, qui fait l'objet d'un concours d'aménagement de cet espace public avec pour objectif une végétalisation forte et la création d'espaces multi-usages. Concernant la voie verte allant du pont Wilsdorf et du viaduc de la Jonction, il rappelle qu'un crédit d'étude avait été voté il y a deux ans et qu'un mandat d'étude parallèle va être lancé. Le cahier des charges est en train d'être préparé et les membres du jury ont été constitués. Le concours sera lancé en 2023.

Le dernier point de ce projet la mise à ciel ouvert de la rivière, qui est indiquée par un traitillé bleu sur la carte. Il indique que ce projet est aujourd'hui porté par le Canton, c'est-à-dire par la DPAV et le service de renaturation des cours d'eau, avec la Ville comme co-maître d'ouvrage. Il explique que le Canton s'occupera de l'aspect technique de la rivière, et la Ville se chargera des berges et des talus. Tous ces éléments ont été pensés afin de créer un aménagement de type voie verte, tel qu'un parc linéaire où il sera possible d'installer diverses structures sportives, des jeux pour les enfants, et qui donnerait accès à l'Arve. Il propose ensuite d'entrer dans le détail de chacun de ces projets. Il montre un plan global d'aménagement de la voie verte des Vernets.

Le projet débute au bord de la route des Acacias, et se termine au pont Hans-Wilsdorf. La logique est d'avoir un espace piéton du côté du PLQ, puis un espace planté suivi un espace dédié aux vélos, avant de retrouver un espace piétonnier donnant accès à l'Arve ou la surplombant. Il zoome ensuite sur l'accroche au niveau de la route des Acacias, où il y a un espace piéton au pied des bâtiments, puis un espace planté. Il explique que le traitillé bleu indique la délimitation entre l'espace public et privé, qui est suivi par la double voie dédiée aux cycles. Une idée de placette pour les piétons est aussi réfléchie. Celle-ci devait de base être aussi accessible aux vélos, mais cela a été modifié. Il zoome ensuite sur le centre de la voie verte des Vernets. Sur la gauche se trouve le bâtiment de la tour. Il montre ensuite le lit de l'Arve, où il y a une promenade en surélévation. Des escaliers visent à donner accès à ce cheminement piétonnier. Il ajoute que le projet maintient la frange boisée et prévoit de la compléter. Il montre ensuite le détail des aménagements du côté du PLQ, puis un photomontage de l'ambiance des aménagements du côté du pont Hans-Wilsdorf.

Il aborde ensuite l'esplanade des Vernets, qui fait l'objet d'un concours, qui comprend un aménagement de l'espace public représentant 15 000 m², et le périmètre de la rue Hans-Wilsdorf, représentant 6000 m². Il indique que l'objectif est d'avoir une image globale de l'aménagement, afin d'avoir un lien fort entre le PLQ qui se développera et les aménagements de l'esplanade. Les aménagements

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

et objectifs de cette future esplanade ont été définis par différents services et partenaires, qui ont tenu compte de l'avis de la maison de quartier et des associations. Créer en un même lieu un parc de quartier et de destination n'est pas une chose facile. Il est nécessaire qu'il soit végétalisé et permette de ramener toute la biodiversité qui s'y rattache. Il s'agit aussi de réaffirmer la place de l'eau en Ville, notamment avec des jeux d'eau avec une gestion différenciée des eaux pluviales. Il ajoute que le parc doit être connecté au quartier, raison pour laquelle le périmètre de la rue Hans-Wilsdorf a été intégré. Il s'agit aussi d'un lieu de loisir, de divertissement et de cohésion sociale. La rue François-Dussaud n'a pas été intégrée au secteur, car le futur boulevard urbain du PAV sera construit sur celle-ci, et une étude de faisabilité a déjà été faite conjointement par le Canton et la Ville. La présence des transports publics et des vélos y sera renforcée avec des aménagements dédiés.

Il aborde ensuite le troisième secteur, qui est la voie verte se situant entre le pont Hans-Wilsdorf et le viaduc de la Jonction. Le mandat d'étude parallèle qui sera lancé au début de l'année 2023 visera à regarder comment aménager cette voie verte avec un secteur élargi de réflexion sur le périmètre en bord d'Arve, qui est relativement étroit, mais aussi sur le développement du quartier. Il montre un croquis servant de discussion dans le groupe de travail et d'experts du mandat d'étude parallèle afin de réfléchir sur les axes forts vélos. Il indique qu'il s'agit du quai Ansermet et de François-Dussaud.

Il passe finalement au dernier secteur, qui répond aussi à des attentes de la pétition. Il rappelle qu'il s'agit de la mise à ciel ouvert de la rivière. Il indique que son département ainsi que les services cantonaux ont terminé l'avant-projet. Il montre sur un plan par où la rivière passerait et son aménagement. Il souligne que la pétition mentionnait qu'il y avait plusieurs études de tracés de cette rivière qui avaient été réalisés, ce qu'il confirme. Il explique que trois alternatives ont été analysées. Celle qui a été retenue est celle dont le tracé passe entre le bâtiment de la patinoire, de la piscine et la voirie. Il explique qu'elle l'a été pour quatre raisons principales: sa conformité par rapport au PDQ, un impact moindre sur les zones constructibles; c'est celle qui s'insère le mieux dans les bâtiments existants et ne nécessite pas leur démolition immédiate et, finalement, dont la temporalité de réalisation est la plus conforme. Il souligne que l'objectif cantonal est d'engager les travaux sur cette mise à ciel ouvert dès 2025, et de les poursuivre jusqu'en 2035 sur l'ensemble du linéaire. Il précise cependant que tout n'est pour l'instant pas définitivement figé. Il montre ensuite quelques coupes du long de la rivière, qui offrent selon lui des possibilités d'espaces de loisir et de détente.

Questions des commissaires

Une commissaire rappelle que les pétitionnaires craignaient l'utilisation des vélos électriques sur les voies vertes. Elle ne comprend pas comment la voie

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

des piétons et celle des vélos sera délimitée. Elle comprend que la rue François-Dussaud sera une voie pour les vélos, et demande si cela est réellement nécessaire.

M. Betty pense que la vision de la commission des pétitions concernant la voie verte a été faussée par celle qui a été réalisée sur le CEVA, qui relie les Eaux-Vives à la frontière avec la France. Cet espace est une sorte d'autoroute pour vélos. Il indique que la typologie est un peu la même sur le quai du Cheval-Blanc, ce qui n'était pas la meilleure idée. La vision des services a entre-temps beaucoup évolué: il est nécessaire qu'il y ait des axes forts vélos, qui seront installés à côté des lignes de transport public ou de véhicules individuels motorisés, et uniquement dédiés aux vélos rapides. Il ajoute qu'il s'agit aussi d'un élément pour lequel son service plaide pour que les véhicules ne puissent pas circuler à une vitesse supérieure à 30 km/h, pour qu'il n'y ait pas une différence trop conséquente entre la vitesse des voitures et celle des vélos. La voie verte devra sans doute être retouchée de sorte que les vélos puissent aussi l'utiliser, mais à vitesse réduite. Finalement, il indique qu'il existe plusieurs possibilités pour les vélos rapides sur le quai du Cheval-Blanc et qu'il faut hiérarchiser les axes vélos. Un axe fort doit certainement être fait sur la route des Acacias, puis sur François-Dussaud et le boulevard urbain, et qui repartira ensuite en direction de Carouge. Un renforcement de l'aménagement existant devra aussi être fait sur le pont des Acacias en enlevant quelques places de parc. Il indique que la vision de la voie verte est ramenée à sa vision initiale, qui est celle d'un parc linéaire où se trouvent des animations et de la végétalisation.

Un commissaire comprend que cette pétition peut être renvoyée au Conseil administratif qui pourra rassurer ses pétitionnaires.

M^{me} Perler confirme.

Une commissaire demande s'ils pensent que la rivière va souffrir des sécheresses. Il lui semble que l'Arve ait dû être approvisionnée en eau cet été.

M^{me} Perler indique que ce sera le rôle du Canton d'y veiller. Elle ajoute que ce dernier étudie actuellement une façon de renforcer le débit de la rivière durant l'été.

M. Betty indique que c'est la Drize qui vient à cet endroit-là. En été, il y aura effectivement peu d'eau, mais il ne connaît pas les débits s'agissant d'une affaire du Canton. Il relève qu'il y aura dans tous les cas toujours un filet d'eau.

M. Betty répond que l'eau de la Drize est en partie de l'Aire et d'autres affluents. Il ne sait pas assez comment cela se passe sur les communes attenantes pour lui répondre.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

Une commissaire évoque le jardin Robinson, qui était une des préoccupations des pétitionnaires. L'autre remarque que ces derniers avaient faite concernait leur inquiétude face à l'augmentation de la densité de la population, qui est dans une certaine précarité. Ils craignaient que la Ville ne tienne pas compte de ces facteurs. Elle demande ce que le jardin va devenir.

M^{me} Perler indique qu'à la page 14 de la présentation il est mentionné que le jardin Robinson sera toujours là où il est actuellement. Elle soulève qu'il est possible d'ajouter à plusieurs endroits le long de la rivière des jeux pour les enfants ou encore du sport urbain. Si le jardin Robinson devait disparaître de l'endroit où il est actuellement placé, il existe d'autres lieux qui ont du potentiel et qui sont mentionnés à la page 17.

La commissaire souligne que le jardin Robinson est un espace où les enfants peuvent faire plein de choses, notamment créer. Les espaces qui ont été imaginés dans le cadre de ce projet sont très cadrés. Il n'y aura plus cet espace d'inventivité pour les enfants. Elle soulève que sur un tracé avec des jeux tout faits, les enfants ne vont pas créer de la même manière.

M^{me} Perler confirme qu'il sera possible de recréer un jardin Robinson dans un autre espace si nécessaire.

Un commissaire souhaite connaître l'année de réalisation de ce projet.

M. Betty ne sait pas encore. Il se rappelle que la voie verte du quai du Cheval-Blanc devrait être prévue pour 2023, celle des Vernets entre 2024 et 2025. L'esplanade des Vernets quant à elle devrait être réalisée entre 2025 et 2026. Finalement, les travaux de l'espace rivière devraient débiter entre 2024 et 2025. Les derniers travaux, ceux de la voie verte reliant le viaduc de la Jonction et le pont Hans-Wilsdorf, seront entamés après 2026.

Une commissaire revient sur la question de la commissaire précédente concernant le parc aventure, qui est un point très important pour les pétitionnaires. Elle remarque que le projet proposé par le Conseil administratif ne répond pas à la demande des pétitionnaires.

M. Betty soulève que leur projet répond justement à leur demande en gardant le jardin Robinson en lieu et place.

La commissaire comprend cela, mais précise que les pétitionnaires souhaitent que cet espace soit réimaginé au vu de la future densification de la population dans ce secteur.

M. Betty répète que le jardin sera gardé, et qu'il y aura en plus des potentiels de duplication de cet espace sur la voie verte, le long de l'Arve.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

Ladite commissaire souhaite savoir ce qui sera mis en place en cas de crues de l'Arve. Elle demande ensuite si des toilettes publiques seront installées. Elle sait que des quartiers très denses en manquent, et demande si ce besoin sera anticipé.

M. Betty confirme que l'Arve a des crues très importantes comparé à celles du Rhône: il faudra en effet y faire attention. Il indique que, sur les coupes qu'il a montrées à la commission des pétitions, le quai est normalement préservé et le premier élément inondé serait notamment le passage sous le pont des Acacias. Il indique qu'une signalisation informera les usagers de cela. Il ajoute que les crues sont suffisamment lentes pour que les usagers s'en rendent compte. Il précise que, pour que l'eau recouvre le cheminement piétonnier, il faudrait que la crue soit de la même intensité que la crue centennale de 2019, ce qui est très rare. Il précise que les services anticipent déjà cela. Concernant les toilettes publiques, il devrait normalement y en avoir à côté du petit bistrot ainsi que sur l'esplanade des Vernets. Sur le reste du linéaire de la voie verte, entre le pont Hans-Wilsdorf et le viaduc de la Jonction, les choses ne sont pas définies mais de tels équipements pourraient être envisagés.

Un commissaire soulève que les pétitionnaires souhaitent limiter la vitesse des cyclistes à 20 km. Il souhaite savoir par quel moyen cela peut être fait.

M^{me} Perler répond qu'il sera sans doute nécessaire de l'indiquer avec des panneaux de circulation.

M. Betty ajoute que certains aménagements n'incitent pas à la vitesse. Il prend pour exemple les traversées piétonnes, où des changements de matériaux permettront de percevoir qu'une diminution de la vitesse est nécessaire. Il informe que ces dispositifs sont multiples. L'aménagement lui-même doit faire comprendre au cycliste qu'il n'est pas sur un axe fort, mais plutôt sur un espace de promenade.

Audition de M. Emmanuel Chaze, attaché de direction à la Direction Praille-Acacias-Vernets (DPAV)

M. Chaze rappelle le contexte de cette pétition en montrant un plan. Il indique que la mutation urbaine a commencé, et que les quelques points montrent les principaux espaces verts et publics existants ou qui vont être créés à destination des futurs habitants. Il indique que le secteur du PAV est déjà occupé avec des entreprises et des équipements majeurs (Rolex, piscine et patinoire). Ce tronçon de voie verte qui va relier les Vernets au bois de la Bâtie va facilement trouver ses usagers, dont le nombre ne fera que croître. Il s'agira d'un tronçon d'espace public, mais aussi de voie piétonne et cycliste qui va être largement utilisée et trouvera toute son utilité. Il montre une image qui explique où le projet urbain en est aujourd'hui en termes de planification et de projet d'infrastructures et d'espaces publics. Le chantier du quai des Vernets s'est aujourd'hui remis en route: un nouveau groupe scolaire et 1350 logements vont y être construits.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

Le futur quartier Acacias 1 va lui aussi constituer une transformation importante qui va s'étaler sur plusieurs années, avec plus de 2000 logements et de nouveaux emplois. Au pied du bois de la Bâtie, la zone sera dédiée à l'administration cantonale: 2000 fonctionnaires qui sont pour l'instant répartis dans d'autres secteurs intégreront ce site. Certains secteurs doivent encore faire l'objet d'études, notamment la partie du parc des sports dont les équipements sportifs et techniques vont soit évoluer sur place, soit, pour certains être relocalisés, qui n'est pas encore planifié. La Ville a des pistes, il existe différents scénarios, mais cette zone reste tout de même l'une des moins avancées du PAV.

En revanche, un travail important a été réalisé par la Ville et le Canton concernant la requalification des voiries et des espaces publics se trouvant dans cette zone-là. Il ajoute que le projet comprend aussi la remise à ciel ouvert des rivières, dont il explique les tracés. Il ajoute que beaucoup d'aspects restent encore ouverts et souligne que d'autres aspects sont déjà définis, mais d'autres restent encore à compléter. Il souligne que, dans un projet urbain d'une quarantaine d'années, il est nécessaire de modifier encore certaines choses au fur et à mesure. Dans ce cadre-là, il conclut par deux éléments. Le premier est la confirmation que, du point de vue de la planification urbaine menée par le Canton, cette voie verte sera essentiellement un espace public et non dédié aux vélos rapides, qui auront d'autres itinéraires à disposition. Le deuxième concerne le terrain d'aventures. Il explique que du point de vue du Canton le devenir de cet équipement n'est pas encore décidé. Il pense que cela doit s'intégrer dans une réflexion générale sur les équipements.

Questions des commissaires

Une commissaire a le sentiment que les habitants avaient pu faire partie des réflexions au départ du projet, et qu'ils en ont été par la suite écartés. Elle demande s'il est prévu de continuer à dialoguer avec les résidents.

M. Chaze répond qu'une partie des personnes qui sont à l'origine de cette pétition ont participé à deux concertations réalisées l'année dernière. La première concernait l'espace rivière, qui a amené à un premier projet pour le premier tronçon représentant 400 m autour de l'Etoile sur les 2,5 km de remise à ciel ouvert. Il reste donc encore du dialogue à mettre en place. La deuxième concernait les espaces publics du quartier Acacias 1. Il voit qu'il y a une envie de leur part de continuer à participer, et aussi peut-être un peu de frustration, car ces concertations étaient limitées dans le temps. Il indique que la DPAV est en train de réorienter ses réorientations et ses dispositifs de participation pour les ancrer le plus possible dans des réalisations concrètes. Un dispositif de participation citoyenne sera relancé en 2023, centré sur la première phase de réalisation de cet espace rivière autour de Boissonnas. Il souhaite cependant que la participation soit régulière, et il sera fait en sorte qu'elle soit moins morcelée.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

Elle indique que le jardin Robinson est un terrain que les utilisateurs souhaiteraient garder. Elle a cru comprendre que cela n'avait pas encore été décidé par le Canton. Elle demande s'il a son mot à dire, sachant que c'est son service qui définit le parcours de la Drize.

M. Chaze répond que le tracé est décidé in fine par les instances cantonales, mais avant tout par le comité de pilotage du projet, qui est composé du département du territoire et les trois communes concernées (Genève, Carouge et Lancy). Le tracé prévisionnel global avait été validé par ces acteurs.

Un commissaire demande s'il y a une échéance pour définir le tracé prévisionnel.

M. Chaze indique que leur objectif est de remettre la Drize et l'Aire à ciel ouvert à l'horizon de 2030. Cet espace rivières sera un très bel espace public, mais également un ouvrage de gestion des crues qui est nécessaire pour la sécurité des quartiers existants et ceux qui vont être créés à cet endroit-là. Le rythme de remise à ciel ouvert va dépendre de l'avancement des planifications concernant Acacias 2 et le site du parc des sports. C'est au comité de pilotage, aux magistrats et aux services de décider quel rythme ils souhaitent donner à cette planification. Il indique cependant que l'Office cantonal de l'eau et le Département du territoire souhaitent que cette remise à ciel ouvert puisse être réalisée le plus vite possible.

Le commissaire souhaite savoir si le tronçon qui est remis à ciel ouvert pourra être considéré comme un terrain d'aventures tel que demandé par les pétitionnaires.

M. Chaze répond qu'il est possible d'imaginer un projet d'ensemble avec les espaces publics alentour. Il indique qu'il y a encore beaucoup de marge sur ce tronçon. Si des éléments doivent être ajoutés, il sera encore possible d'étendre le programme. L'espace n'est pas figé, mais tous les usages ne peuvent pas s'implanter partout; il faut donc travailler au cas par cas, car il y a beaucoup de demandes pour équiper ces espaces (sport, détente, etc.).

Une commissaire soulève que, lorsque la commission des pétitions a auditionné les pétitionnaires, ces derniers ont fait remarquer qu'en fonction de l'endroit où la Drize serait visible, cela pourrait empiéter sur le terrain d'aventures. Elle comprend, suite à cette présentation, que la Drize déboucherait à l'endroit où se trouve le jardin Robinson. Il faudra donc déplacer ce dernier.

M. Chaze répond que, quel que soit le détail du tracé de la rivière sur ses 150 derniers mètres jusqu'à l'Arve, le site n'a dans tous les cas pas été pensé pour y faire passer une rivière. Il sera certainement nécessaire de modifier beaucoup de choses, mais il ne sait pas encore si le terrain d'aventures devra être déplacé ou si c'est le bassin extérieur qui sera modifié, par exemple. Il faut élaborer un projet sur l'ensemble du site. Il souligne qu'il y a un futur à inventer pour ce terrain.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

La commissaire soulève que si ce terrain d'aventures est visiblement construit par l'homme, il ne s'agira plus vraiment d'un terrain d'aventures. Il est important pour les enfants de découvrir la nature, surtout en milieu urbain.

M. Chaze confirme et ajoute que ce sont des espaces qui sont existants et précieux. Il répète que les solutions sont multiples et qu'elles ne nécessitent pas forcément que la rivière passe au milieu du terrain d'aventures.

Une commissaire soulève que près du terrain d'aventures se trouvent les théâtres du Loup et de la Parfumerie. Elle souhaite savoir ce qui est projeté.

M. Chaze ajoute qu'il y a aussi la Gravière qui se trouve à cet endroit. Il indique qu'il s'agit là d'un autre secteur de planification appelé la pointe nord. La DPAV est en train de remettre le projet à jour sur ce secteur-là. Une réflexion est actuellement faite sur la façon d'intégrer 2000 nouveaux fonctionnaires dans les quatre à cinq ans à venir. Il souligne qu'une phase de concertation qui a duré sept mois se termine, dans laquelle les représentants et les usagers de ces équipements étaient assez actifs. Au départ, il était prévu que de nouveaux bâtiments soient construits assez près de ces structures publiques. Il est maintenant envisagé de créer plus d'ouverture et de respiration entre les différents bâtiments. La Gravière, le théâtre du Loup et celui de la Parfumerie seront certainement amenés à rester à cet endroit-là.

Une commissaire indique qu'il lui semble qu'il a fallu remettre de l'eau dans la rivière pendant cet été.

M. Chaze confirme. Il est nécessaire qu'il y ait des ouvrages pour gérer les eaux pour deux raisons. La première est qu'à cause du réchauffement climatique il y aura de plus en plus de crues. Toutes les eaux de la Drize et de l'Aire sont canalisées sous la route des Jeunes. Cette galerie ne sera plus suffisante dans le futur; il est donc nécessaire de gérer et d'absorber les crues à ciel ouvert également. Il est aussi nécessaire de pouvoir stocker l'eau le plus possible, entre le moment où la goutte tombe sur le trottoir et le moment où elle s'infiltre dans des sols ou dans les réseaux, afin de faire face à des semaines de sécheresse.

Séance du 21 novembre 2022

Discussions et vote

Une commissaire se demande s'il n'y a pas un référendum qui va être lancé pour cette zone-ci. Elle se demande, par conséquent, si la pétition n'est pas caduque.

Le président relève que, d'un point de vue formel, ce n'est pas parce qu'il y a un référendum que la pétition devient caduque. Il faut tout de même instruire cela, à son avis.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

Le Parti socialiste soutiendra cette pétition pour qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif. Aux dernières auditions, il leur a semblé qu'il était important de renforcer la consultation des habitants du futur quartier. La commissaire comprend la position des autorités pour apporter leurs expertises. Il y a une volonté d'intégrer les points de vue de la part de M. Chaze et de M. Betty. L'avenir du jardin Robinson serait compromis. L'esprit du jardin, dans l'esprit du jeu libre mis à disposition des enfants, devait être respecté. C'est une volonté des pétitionnaires et cela va aussi dans le sens du Canton et de la Ville, qui souhaitent remettre de la verdure. Pour l'implantation des toilettes publiques, il a été indiqué qu'il n'y en aurait qu'une. Le Parti socialiste a déjà évoqué le fait qu'il faudrait en mettre plusieurs. Le Parti socialiste souhaite renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Le Parti libéral-radical partage les propos énoncés. Au vu de l'importance des projets, ils reprennent les arguments du Parti socialiste et renvoient la pétition au Conseil administratif.

Ensemble à gauche trouve que le terrain d'aventures est une formule excellente pour les enfants de la ville. Ils ont un contact avec la nature. Il est important de maintenir le terrain d'aventures. La commissaire connaît celui des Voirets qui offre énormément d'activités. M. Chaze a déclaré que le devenir du terrain d'aventures n'était pas fixé. Ensemble à gauche renvoie la pétition au Conseil administratif.

Pour le Centre, les citoyens du PAV ont l'impression qu'ils ne sont pas consultés. Ils ont insisté sur le fait que ce quartier ne devienne pas un quartier de grande densité et qu'il est important de garder des zones où les gens peuvent se délasser. La commissaire espère que le Conseil administratif tiendra compte des voix des habitants afin de garder le jardin Robinson. Pour la rivière, elle espère qu'ils trouveront une solution qui conviendra aux habitants.

Le Mouvement citoyens genevois indique que c'est une problématique générale qu'on a vue. Sur toute la zone du PAV, on ne sait pas ce qui va être fait. Tout est remis en doute. On comprend que les associations de quartier agissent par voie de pétition. Ils soutiennent l'idée qu'ils aient un terrain d'aventures pour les enfants. Pour la cohabitation, ce qui a été proposé pour le début du quai des Vernets était satisfaisant. Il faut voir si cela est possible. Il faut voir les moyens de réduire la vitesse pour les cycles. Le Mouvement citoyens genevois soutient un renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Les Verts soutiennent le renvoi au Conseil administratif. Ils tiennent à saluer la démarche participative de cette pétition. Ils saluent les aménagements qui vont arriver. En revanche, dans les auditions, on a présenté l'espace rivière comme futur terrain d'aventures, or cela ne correspond pas à la demande des pétitionnaires, ni aux besoins. Le renvoi au Conseil administratif vise à s'assurer que la

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

sécurité des aménagements, notamment en termes de mobilité et de qualité de vie, soient remplis.

Le président répond qu'il verra cela avant le début de la nouvelle législature. Ils ne les oublient pas.

Vote

Le renvoi de la pétition P-464 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

Un commissaire a une information concernant l'application de la loi sur l'administration des communes qui prévoit que le Conseil administratif est auditionné sur chaque objet. Il a une précision à apporter: cela s'applique aux textes d'initiatives des conseillers municipaux. Dès lors, stricto sensu, cela ne s'applique pas aux commissions. Cela ne n'empêche pas d'auditionner les conseillers administratifs, mais pour les pétitions futures l'audition du magistrat est à mettre en regard avec le contenu de la pétition.

Annexes:

- présentation de l'AAA (séance du 30 mai 2022)
- accueil libre au terrain d'aventures des Acacias, enjeux et place de l'enfant dans la ville (séance du 30 mai 2022)
- carte Siegfried des Acacias (séance du 30 mai 2022)
- observations de l'AAA relatives à l'enquête publique sur le PLQ Acacias 1 (séance du 30 mai 2022)
- implantation et gabarits du PLQ Acacias 1 (séance du 30 mai 2022)
- présentation de l'AGCM (séance du 26 septembre 2022)

P-464 Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce : zone de loisirs et de détente au Quai des Vernets / Pour un Terrain d'Aventures permettant aux enfants d'interagir avec le milieu naturel

Audition de l'AAA par la Commission des pétitions - le 30 mai 2022

Documents disponibles durant l'audition :

Plan de la remise à ciel ouvert de la Drize, Carte Siegfried 2e édition 1898-1915 (sitg.ch), implantation et gabarits du PLQ Acacias 1, le film sur les Terrains d'aventures produit par l'Interrob (version intégrale et version 5 minutes).

Film intégral à disposition ainsi que les documents. Les membres de la commission sont cordialement invité-e-s à venir nous rencontrer sur le site du Terrain d'aventures lorsqu'il est en activité.

Qui sommes-nous et d'où parlons-nous ?

- Association pour l'Animation des Acacias, gérante de la Maison de quartier des Acacias, cette démarche, notre implication et des besoins avérés
- Nous sommes très satisfait-e-s et en lien avec les collaborateur-trice-s de la Ville de Genève des différents services et des différents départements
- Nous nous adressons aujourd'hui à la commission car il est question de **vision politique**, de choix à faire, de priorités à donner, d'orientations à préciser. Une fois ces positions connues, il sera possible de former des groupes de travail. Nous souhaiterions être inclus dans ces séances en amont, lors de la définition du programme et des orientations, afin d'être en mesure d'agir sur le fond et pas seulement sur la forme.
Exemple : MEP sur la voie verte déjà actif mais sans la société civile

Contexte :

- La population des Acacias va doubler, quartier très dense + secteurs les plus précaires de la ville de Genève (CATI-GE)
- L'accord très récent pour le déménagement de la voirie permet à présent de travailler sur le programme pour le Parc des Sports
- Le cahier des charges du concours de l'esplanade des Vernets est publié aujourd'hui (nous participons au jury)
- La prochaine fermeture du Quai des Vernets à la circulation motorisée. Les aménagements prévus sur les quais sont compatibles avec la présente pétition. Bref descriptif
- La remise à ciel ouvert de la Drize est une opportunité exceptionnelle. Aussi son tracé doit-il être décidé non seulement en fonction des considérations foncières et organisationnelles mais surtout environnementales et sociétales. Les enjeux hydrologiques (pente, marnage de l'Arve, etc.) sont compatibles avec un tracé plus souple, répondant davantage aux besoins de la population, parmi lesquels la nature en ville

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

Nos demandes :

1. **Une voie verte qui soit compatible avec la création d'espaces publics appropriables sur les quais d'Arve**
Concevoir des espaces publics forts aux abords de l'Arve, aménagés de sorte à permettre une multiplicité d'usages. Aussi la voie verte doit-elle être adaptée au contexte, avec un report de la circulation cyclable rapide sur Dussaud et Ansermet
Le Quai des Vernets, une fois libéré de la circulation motorisée, doit être aménagé de sorte à favoriser la vie de quartier. L'accès aux berges de l'Arve fait partie des atouts du site et la vitesse de circulation sur la voie verte doit être modérée afin de préserver les qualités de cet espace public. Une placette comprenant une aubette est projetée sur le Quai des Vernets à proximité du pont des Acacias / un « arrière » de la patinoire et de la piscine qui sera revalorisé pour lui redonner sa vocation d'espace public.
2. **Privilégier un tracé de la rivière favorable à la nature en ville et saisir l'opportunité de l'intégrer au Terrain d'aventures qui accueille déjà les enfants de 8 à 12 ans ainsi qu'au futur Parc des Sports.**
Le doublement du nombre d'habitant-e-s aux Acacias ainsi que le besoin d'interagir avec le milieu naturel plaident en faveur d'un aménagement de la confluence entre la Drize et l'Arve qui développe tout le potentiel paysager, symbolique, environnemental et d'usages du lieu.
3. **Le maintien du Terrain d'aventures dans le programme du Parc des Sports et sa conception en cohérence avec la philosophie des Terrains d'aventures**
4. **La participation des habitant-e-s aux différents groupes de travail** (MEP, etc.) relatifs à la voie verte, au Parc des Sports, etc. et ce dès le début des réflexions autour du programme et des orientations, mais également tout au long du développement des projets, afin d'apporter notre expertise qui est complémentaire à celle des services et mandataires impliqué-e-s.

Explications sur la **philosophie des terrains d'aventures et leurs spécificités** (voir document joint et film). Sur ce site il y a des questions qui se posent en lien notamment avec le marnage de l'Arve. C'est pourquoi un dialogue entre les services, les mandataires compétent-e-s et les représentant-e-s des usager-ère-s est nécessaire.

Lieux de vie collective, intérieurs et extérieurs :

La population des Acacias va doubler + précarité (CATI-GE), du coup les besoins de la population et en particulier des enfants d'avoir des **lieux de vie collective, intérieurs et extérieurs** sont importants :

- Les Acacias en sont particulièrement mal dotés (seulement la MQ Acacias)
- A l'heure actuelle, dans le PLQ Acacias 1, les lieux de vie collective dans les bâtiments (MQ, ludothèque, centre culturel...) ne sont pas clairement identifiés, il ne s'agit que de m2 de surfaces réservées à des équipements publics, au rez d'immeubles de logements.
- Espaces publics très contraints. D'où l'importance de concevoir des **aménagements qualitatifs, polyvalents et évolutifs** (on sait que ce qui était vrai il y a 10 ans n'est plus vrai aujourd'hui, évolution des enjeux et des pratiques, on ne sait pas ce qu'il en sera dans quelques années avec les enjeux environnementaux et sociétaux), laisser le plus de latitude possible et permettre les usages les plus souples possibles, donc éviter des destinations d'usages très spécifiques.

Voie verte et quais d'Arve :

Par rapport à l'avancement du projet de piétonnisation et de passage de la voie verte sur le quai des Vernets, le dialogue est fructueux. Par exemple, l'idée de l'**aubette** qui pourrait non seulement exister mais serait l'**opportunité**

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

de développer un projet à vocation sociale aussi bien pour les usages qu'elle permettra que pour son exploitation. Il s'agit d'une occasion de créer et renforcer des synergies entre services de la Ville mais aussi avec la population et le tissu associatif et culturel.

Nous sommes en lien avec d'autres acteur-trice-s, notamment l'ARVe, sur ces périmètres.

Le projet actuel d'aménagement du quai des Vernets est compatible avec nos préoccupations. Toutefois nous invitons la Commissions à émettre des recommandations afin de :

- limiter la vitesse des cycles et leur emprise spatiale.
- veiller à un accès sûr et privilégié aux berges de l'Arve pour la population,
- favoriser l'appropriation du quai par les habitants et développer un espace public fort à proximité du pont des Acacias (plus large et ensoleillé, trait d'union entre la rivière et les bâtiments).

Cycles : déplacements quotidiens et/ou rapides - prioriser un report sur le boulevard Dussaud qui sera réaménagé, ainsi que sur le quai Ansermet qui est déjà un axe cycliste fort.

Enjeux sur la suite de la voie verte : de toute façon le resserrement entre la queue d'Arve et Firmenich implique un partage de l'espace, donc une voie verte commune aux différents modes, avec des vélos poussés.

L'actuel « arrière » de la patinoire et de la piscine va être revalorisé. Ce périmètre est très utilisé par la population avoisinante. Actuellement il y a déjà des usages, tels que jogging, yoga, sports collectifs, Work out, etc. Ces pratiques y sont davantage présentes depuis le Covid. Ces besoins ne seront que croissants car la population des Acacias va doubler à terme.

Tracé de la rivière :

Nous sommes très défavorables à un tracé rectiligne de la rivière, qui passerait entre les bassins intérieurs et extérieurs de la piscine. Une rivière est rarement rectiligne... Il s'agit en l'état du scénario privilégié et en étude (OCEAU, DPAV et mandataires). Un tracé rectiligne répond à des exigences foncières et non pas hydrologiques (voir carte Siegfried). Cela permet la remise à ciel ouvert indépendamment de l'évolution du bâti, puisque la Drize empruntera le viaire actuel. De plus, cela optimise les surfaces à bâtir, mais détourne des opportunités de création d'espaces publics. Toutefois la Ville peut opter pour un tracé autre entre Dussaud et l'Arve et peut inciter le Canton à repenser le tracer déjà plus en amont, depuis la future école.

S'il le tracé linéaire en surface est réalisé, il sera très probablement maintenu, rendant impossible l'exploitation du potentiel incroyable et l'opportunité de créer un lieu un peu magique, porteur de sens. Si les échéances des projets ne permettent pas un tracé définitif, **impérativement canaliser en sous-sol la Drize pour laisser le temps au développement du projet et garder la possibilité d'imaginer une confluence moins contrainte.** En amont, le lit de la rivière est très étroit et les berges sont en pente. Dans le périmètre du Parc des Sports, nous avons l'occasion de concilier nature en ville, Terrain d'aventures et pratiques sportives au centre-ville.

Si le tracé rectiligne est confirmé, cela implique un usage très réduit des rives. Soit la clôture reste, et l'accès ne serait possible que durant les deux mois d'été avec un ticket de baigneur, soit la Drize n'est pas incluse dans l'enceinte de la piscine, et nous craignons un effet d'encaissement (dénivelé de 4 mètres entre Dussaud et l'embouchure). Et puisque la pelouse actuelle disparaîtrait, elle devrait être compensée par des surfaces dans le périmètre du Parc des Sports (à l'arrière de l'actuel Terrain d'aventures).

Sport et retour à la nature peuvent très bien se marier. La société et les enjeux climatiques plaident pour un esprit plus naturel, et notre rapport aux pluies et aux crues ne doivent pas se limiter à la simple gestion des risques. Évidemment cela demande de réfléchir au positionnement du Terrain d'aventures qui serait certainement déplacé

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

au sein du même périmètre, plus en amont de la Drize (maintenu, voir agrandi, dans le même périmètre), pour tenir compte du mariage de l'Arve.

Terrain d'aventures et Parc des Sports :

L'évolution du périmètre offre la possibilité de réfléchir ensemble, d'intégrer les spécificités du Terrain d'aventures et le concevoir en lien avec la Drize.

Hors du temps de présence des enfants, cet espace est disponible à l'ensemble de la population. Aujourd'hui déjà c'est un lieu très prisé de la population parce qu'il est possible d'y passer du temps en s'y sentant libre, en écoutant un peu de musique, sans déranger le voisinage. Il s'agit de lieux qui manquent dans un quartier dense. Cela éviterait de potentiels conflits d'usages si les gens disposent d'aménagements qualitatifs. Parmi les autres usages potentiels sur le site du Terrain d'aventures, nous imaginons des cours de Yoga ou Tai chi, de la méditation, qui n'ont pas besoin d'infrastructures particulières mais de lieux avec des qualités, notamment paysagères et avec un rapport à la nature.

Zone de détente et de loisirs, sans conflits d'usage :

Si la Drize oblique légèrement depuis l'école prévue dans le PLQ Acacias 1, cela créerait un dégagement à la hauteur de Rolex (périmètre cantonal), propice à la création d'une zone de détente et de loisirs à l'écart des bâtiments de logements. Il s'agirait d'un véritable espace public et non pas d'interstices bordant les voies de circulation mobilité douce. Cela répondrait à la demande d'espaces de vie collective non marchande à l'extérieur, notamment nocturnes et festifs. Cela éviterait l'apparition de tensions que l'on connaît sur la plaine de Plainpalais ou à la rue de l'Ecole de médecine, y compris en dehors de la fréquentation commerciale des bars. Certes ces activités peuvent générer des nuisances, mais elles répondent aussi à un besoin. Des espaces supportant de telles pratiques sont une nécessité si l'on veut une ville vivante et inclusive, qui donne la possibilité à la population de se retrouver à des horaires durant lesquels les gens se reposent. La ville se veut hospitalière, de nuit comme de jour. La nuit est un patrimoine et un bien commun. Il s'agit de garantir à la fois le droit au repos mais aussi le droit de profiter du soir et de la nuit.

Les jeunes et habitant-e-s avec lesquels nous avons travaillé ont des propositions très concrètes, peu coûteuses, polyvalentes et il suffirait d'avoir un peu plus que les 5 mètres de quai, de disposer d'un dégagement pour répondre à ces besoins-là, de façon très qualitative et à proximité de la rivière

Satisfaire cette demande de l'autre côté du boulevard Dussaud permettrait d'être plus spécifique dans le Parc des Sports sur des questions de nature en ville et d'activités de loisirs et de sports. Cela réduirait la pression d'usages avec des gens qui souhaitent pique-niquer, s'asseoir dans l'herbe, s'ils ont la possibilité de le faire en amont de la Drize, de l'autre côté de Dussaud. Il importe de diversifier les propositions afin d'accueillir plus de monde en les répartissant, y compris sur l'Esplanade des Vernets. Rien qu'aux Acacias il y aura 14'000 habitant-e-s en lieu et place des 7000 actuel-le-s. Et le Parc des Sports n'est pas destiné aux seul-e-s habitant-e-s du quartier mais aura un rayonnement communal voir plus étendu. La Ville ne peut pas seule répondre aux besoins en espaces publics avec l'Esplanade des Vernets, le Quai des Vernets et le Parc des Sports (le Terrain d'aventures compris). Aussi le tracé repensé de la rivière offrirait un espace supplémentaire et complémentaire. Le tracé doit renoncer à maximiser les mètres carrés de plancher à bâtir au détriment de la qualité de vie de la population. Quelques centaines de mètres carrés peuvent être concédés pour répondre aux besoins de rencontre et permettre l'anticipation des conflits potentiels et éviter de devoir créer des postes de médiateur-trice-s de nuit dans quelques années et qui seraient à la charge de la commune.



Les Acacias, le 30 mai 2022

Accueil libre au Terrain d'Aventures des Acacias Enjeux de la place de l'enfant dans la ville

Le Terrain d'Aventures Acacias est un lieu d'accueil libre qui fonde ses accueils et le développement d'activités sur la philosophie des Terrain d'Aventures et Jardins Robinsons. Il est au cœur des enjeux de la place des enfants dans la Ville.

1. Enjeux de la place des enfants dans la Ville

❖ enjeux historiques

penser la ville en intégrant les besoins des enfants, une préoccupation historique à la base de la conception des Terrains d'Aventures, avec leur émergence en Europe dès 1930

❖ enjeux socio-éducatif

permettre aux enfants de disposer d'espaces en milieu urbain leur permettant de se déployer librement et de vivre des expériences individuelles et collectives répondant aux besoins fondamentaux de l'enfance

❖ enjeux locaux et au niveau international

considérer les besoins locaux et l'accessibilité facilitée des enfants à ces espaces, dédiés prioritairement à leur intention. Mesurer la pertinence de ce type d'accueil, par l'existence et la réémergence de ces Terrains d'Aventures au niveau international

❖ enjeux actuels

offrir une alternative à l'usage des écrans dans la vie quotidienne des enfants avec des lieux « ressources » qui privilégient la possibilité d'inter-agir sur son environnement au moyen du contact avec la nature, la terre, l'eau, le feu, le bois (notamment la construction de cabanes), distincts des zones urbaines classiques à fort croisements d'usages standardisés (commerces, habitats, routes, etc.)

2. Enjeux des fondements de l'accueil libre

❖ la libre adhésion

venir pour une durée indéterminée, l'enfant est libre de ses allées et venues

❖ la libre participation

choisir ses activités, en fonction de ses besoins et envies

❖ la vie communautaire, les valeurs du partage, de l'entraide, du respect de soi et des autres

découvrir la vie communautaire, retrouver des copain-e-s ou les adultes du lieu, participer aux tâches et s'exercer à l'entraide, faire de son mieux pour résoudre des conflits

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

- ❖ **la pédagogie par l'expérience :**
développer ses idées d'activités, expérimenter en s'appropriant des espaces, des matières et techniques. L'enfant peut bricoler, jouer, inventer (construction de cabanes, creuser un trou, concevoir un jeu, etc.) en déployant son imaginaire et sa créativité
 - ❖ **la responsabilisation et l'autonomisation des enfants**
mettre en valeur des savoir-être et des savoir-faire en stimulant la capacité de l'enfant à réfléchir, son sens critique, l'aidant à décider et à s'engager dans ce qu'il effectue au niveau individuel et collectif
 - ❖ **le rapport de confiance entre l'enfant, ses parents et le lieu**
signer une Charte concernant la vie du Terrain et passer des étapes dans la consolidation du rapport de confiance avec ses parents, dans le dialogue, en développant ses capacités à mener sa journée, à se prendre en charge, à se responsabiliser
- 3. Enjeux du maintien et de l'adaptation de l'aménagement du Terrain d'Aventures des Acacias en fonction des grandes mutations du quartier des Acacias**
- ❖ **maintenir et adapter l'aménagement du Terrain d'Aventures aux nouveaux défis du quartier, en étudiant la possibilité de réaliser un tracé de la rivière intégré au territoire du terrain**
réaménager et agrandir le Terrain d'Aventures des Acacias en maintenant la singularité de son usage, afin de garantir aux enfants la possibilité d'agir sur l'espace et d'interagir avec le milieu naturel et en particulier la rivière
 - ❖ **mesurer la plus-value pour la population d'un tel espace**
prendre la mesure de la densité de population à venir sur le territoire des Acacias et garantir des espaces de liberté et « d'oxygène » pour les enfants
 - ❖ **constater la compatibilité de l'espace avec d'autres usages, en dehors des horaires spécifiquement réservés aux enfants**
concevoir qu'en dehors des usages propres aux animations du Terrain d'Aventures, l'espace peut accueillir tous types d'usagers
 - ❖ **associer dans l'intégralité du processus de la conception du ré-aménagement du Terrain d'Aventures les acteurs concernés**
inclure dans l'intégralité du processus concernant le Terrain d'Aventures l'expertise des représentants de l'Association pour l'Animation des Acacias (membres actif-ve-s/bénévole-s de l'association et professionnel-le-s)
 - ❖ **réaliser un projet urbain, s'imposant comme une réalisation modèle à Genève, en réponse aux enjeux sociétaux**
servir de référence urbanistique, en travaillant à la réalisation d'un Terrain d'Aventures qui en intègre les éléments constitutifs spécifiques, en particulier sur la conception du profil d'aménagement du sol (arbres à cabane, espace pour un foyer, espace de rassemblement, passage pour les vélos, etc.)

Ceci permettra la prise en compte des besoins des enfants, par la réalisation d'un projet favorisant leur épanouissement dans un contexte urbain de plus en plus dense.



Carte Siegfried, 2^e édition 1898-1915, sitg.ch



Observations de l'Association pour l'Animation des Acacias (AAA) relatives à l'enquête publique sur le PLQ Acacias 1 :

Préambule :

L'Association pour l'Animation des Acacias gère la Maison de quartier des Acacias. A ce titre nous veillons à informer la population du quartier sur les projets de transformation des Acacias, et nous relayons les préoccupations des habitant-e-s auprès des équipes en charge du développement des projets ainsi que des représentant-e-s politiques. Notre engagement concernant les questions territoriales est déjà ancien, puisque nous participons activement aux concertations et séances de travail depuis une quinzaine d'années.

Nos observations émanent d'une part de notre fine connaissance du dossier relatif au PLQ Acacias 1 mais également d'une large consultation menée auprès des habitant-e-s et usager-ère-s des Acacias (dans les rues et parcs, lors de l'accueil tout public à la Maison de quartier, lors de séances dédiées, lors de l'Assemblée générale de l'AAA, etc.). Les besoins évoqués concernent donc des personnes de profils et âges très divers.

De plus, nous avons conduit des ateliers auprès de 101 adolescent-e-s et jeunes adultes de 15 à 21 ans résidant soit dans le quartier soit dans les communes limitrophes. Les objectifs étaient de recueillir leurs observations, d'identifier leurs besoins et les enjeux qu'ils perçoivent et enfin de faire émerger des propositions. Ce processus s'est réalisé en petits groupes. Il-elle-s ont tous travaillé sur l'Espace rivière ainsi que sur le PLQ Acacias 1 durant une dizaine d'heures, réparties sur 8 semaines.

Les points soulevés par les jeunes convergent la plupart du temps avec les préoccupations de la population du quartier. Il est intéressant de constater que nous n'avons identifié aucune contradiction entre les différents groupes d'âge dans les besoins et observations exprimés.

Synthèse des positions et besoins exprimés par les habitant-e-s des Acacias :

Les habitant-e-s des Acacias, au même titre que l'Association pour l'Animation des Acacias, saluent la volonté des autorités d'offrir à la population un périmètre libéré de la circulation motorisée, ce qui permettra à tous de s'approprier l'espace public. Les plus jeunes en particulier pourront davantage explorer le quartier, ce qui leur procurera un sentiment de liberté et développera leur autonomie.

La remise à ciel ouvert de la Drize et de l'Aire est également accueillie avec enthousiasme par les habitant-e-s des Acacias.

Les besoins identifiés :

- Des parcs de proximité
- Des logements lumineux et aérés ainsi que des espaces ouverts ensoleillés
- Des terrains multisports
- Des lieux extérieurs où la vie en groupe est possible même la nuit et gratuitement
- Des espaces (intérieurs et extérieurs) d'innovation culturelle et sociale.
- Des cœurs d'îlots dimensionnés de sorte à permettre une appropriation par la population sans préteriter les habitant-e-s
- Des cœurs d'îlots accessibles à tous et tout le temps
- Des bâtiments qui satisfassent le principe de l'accessibilité universelle
- Des établissements secondaires I et II à proximité
- Des équipements scolaires primaires bénéficiant de plus d'espace
- Des équipements de quartier (Maison de quartier et crèche) sans conflit d'usage
- Des espaces ouverts qui permettent de développer une vie de quartier. Pour ce faire, attribuer des degrés de sensibilité au bruit de niveau III dans l'ensemble du PLQ (les cœurs d'îlots peuvent être en DS II, sauf si des équipements publics prennent place dans les bâtiments de l'îlot).

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

3

Synthèse des réflexions menées par les jeunes :

Les jeunes ont identifié des lieux forts au sein du PLQ Acacias 1 :

- L'Espace rivière : un potentiel de ressourcement et de socialisation en petits groupes
- Le Parvis de la Drize (périmètre large autour de Sici) : un espace public majeur et convivial, ensoleillé, central, polyvalent, supportant l'animation et une multiplicité d'usages
- La petite place au coude de la rivière, à l'angle de la rue Viguet et de la rue Boissonnas : un futur lieu d'urbanité, moteur de la vie à l'échelle du quartier, bordant la rivière et proche de l'école
- Le Jardin de Ternier (ainsi que le potentiel de développement social et culturel de Ternier)
- La place triangulaire
- Une future réaffectation du bâtiment O et de son couvert en faveur d'usages collectifs
- Des micro-espaces intimistes : quai de la Drize et lit de la rivière, viaire, cœurs d'îlots
- Des espaces publics belvédères en toiture : permettant la création de terrains multisports (D1) ainsi que d'une terrasse publique (A1)
- Dans le secteur Acacias 2, bordant la Drize, à la hauteur de Rolex : une esplanade vivante et accueillante, permettant de s'y retrouver en petits groupes sans gêner les habitant-e-s, y compris en soirée. Ce lieu comprendrait un abri couvert ouvert vers l'extérieur, de l'eau potable, des WC, des grills et des tables

Les jeunes invitent les autorités à porter une attention particulière aux questions suivantes :

- Penser les usages dans l'espace publics 24/24, 7/7 et à toutes les saisons (variation des usages et du public)
- Aménager l'espace public de manière que toutes les personnes puissent trouver leur place et développer une vie sociale
- Concevoir des espaces qui permettent de se retrouver en soirée, d'écouter de la musique ... si possible proche de la rivière
- Créer des terrains multisports (demande émanant aussi bien des filles que des garçons)
- Anticiper les éventuels conflits d'usages en intégrant les différents besoins dans l'aménagement

Observations relatives au PLQ Acacias 1 :

Si le PLQ intègre certains des besoins identifiés par les habitant-e-s, d'autres sont insuffisamment pris en compte. L'Association pour l'Animation des Acacias transmet donc des observations, des propositions et des modifications à ce PLQ.

Charte des espaces ouverts et concertation :

L'AAA a participé entre octobre 2021 et mars 2022 à la concertation visant à inscrire dans la Charte des espaces ouverts des principes issus de ce processus. Or la Charte, telle que présentée durant l'enquête publique, ne reprend qu'un point parmi ceux adoptés par consensus, à savoir l'accessibilité universelle (PMR). Nous demandons donc, comme il a été décidé lors de la séance de bilan de la concertation, d'ajouter à la Charte des espaces ouverts les autres principes retenus lors de la concertation, à savoir :

Participatifs

Certains espaces ouverts du quartier devront être élaborés de manière participative.

Inclusifs

Tous les publics doivent trouver leur place et se sentir légitimes dans l'espace public, indépendamment du handicap, du statut, de l'âge, du genre, de l'identité ou de l'orientation sexuelle. Le principe de droit à la ville sans condition ne doit pas être interprété comme une demande d'espaces spécifiques mais au contraire comme l'expression de la nécessité d'un espace plus ouvert et plus accessible, d'un espace où chaque personne a le sentiment d'être un-e citoyen-ne à part entière, égal-e à l'autre, avec ses appartenances multiples.

Accessibles

Les cœurs d'îlots doivent être accessibles à tous et à tout moment.

Appropriables

Certains espaces ouverts doivent permettre un aménagement après la construction du quartier dans une logique de deuxième chantier. Les rues et ruelles internes au quartier doivent permettre une appropriation spontanée par les utilisateur-ric-e-s et habitant-e-s du quartier.

Différenciés

Pour favoriser une dynamique au sein du quartier, il importe de définir des ambiances variées, y compris dans les cœurs d'îlot.

Flexibles

Les espaces ouverts sont pensés pour laisser la place à l'inorganisé, l'improvisé, la mutation.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

5

Parc de proximité :

Nous saluons la volonté de créer le Jardin de Ternier le long de la route des Acacias. Un espace vert fait partie des demandes exprimées par les usager·ère·s du quartier des Acacias. Le parc de Ternier répond à un certain nombre de besoins de la population mais sa petite dimension ne permet pas de développer tous les usages.

Le jardin de Ternier ne répond pas à certains besoins des enfants. A cet âge, l'aire d'aventures dans laquelle on est autorisé à évoluer sans adulte se situe proche de son domicile et s'arrête à proximité des axes de circulation. Un maillage d'espaces différents leur permet de développer une pratique de la ville la plus autonome possible, ce que favorise l'absence de circulation motorisée.

Nos remarques et propositions tendent à offrir des espaces complémentaires.

Ensoleillement :

Bien que le changement climatique impacte les villes, l'ensoleillement reste essentiel, aussi bien pour l'habitabilité de l'espace public que pour la luminosité des logements. Éviter l'éclairage permanent des habitations compte à la fois pour des questions de consommation énergétique et de confort des occupants. La nature a également besoin du soleil pour prospérer.

Sports collectifs :

Le PLQ tel que présenté dans l'enquête publique ne comprend pas de surface permettant d'aménager des terrains de football, de basket ou des terrains multisports. Or il s'agit d'un besoin très clairement exprimé par la population. Nous proposons deux solutions qui permettraient de créer de tels espaces. Les deux options peuvent coexister.

Option 1 :

Nous proposons d'adjoindre au périmètre de l'école l'aire de localisation E (tout ou partie) afin d'y prévoir diverses infrastructures publiques (bâtiment ne comportant pas de logement), et ce sans créer de conflit d'usage car il n'y aurait pas de voisinage immédiat, l'aire étant comprise entre le bâtiment de Rolex et l'école.

Il serait alors possible d'y implanter des surfaces sportives (basket, work out, et football), une crèche et son jardin privatif, une Maison de quartier ou un Espace de quartier et, à proximité de la rivière, un abri couvert polyvalent permettant un usage diurne et nocturne tel que demandé par les jeunes.



Option 2 :

Il serait judicieux de concevoir un espace de rencontre et de socialisation en utilisant le toit des parkings situés le long de la route des jeunes (D1). Compte tenu des dimensions du bâtiment, il serait possible d'y inclure un terrain de football urbain, un terrain de basket, un espace de work out ainsi qu'une guinguette et un coin convivial comprenant des tables et bancs. Cet espace public situé en hauteur offrirait des perspectives non seulement sur le quartier, mais également sur l'Etoile et Pont Rouge. Il jouirait d'un très bon ensoleillement, ne générerait pas de nuisances car le bâtiment borde un axe de circulation et se situe en marge du quartier. De plus, le bâtiment est un parking, ce qui rend l'accessibilité plus aisée (horaires étendus).

Afin de permettre la création d'un espace de pratique sportive collective et de socialisation, l'Article 17 al. 8 sur les toitures devrait être modifié.



Lieux collectifs de création et de vie sociale :

Dans le quartier des Acacias il manque actuellement de lieux favorisant les dynamiques collectives, puisque seule la Maison de quartier répond à ce besoin. Il est donc important de créer de véritables lieux d'innovation sociale et culturelle, associant les habitant-e-s et les acteur-ric-e-s associatif-ive-s présent-e-s sur le territoire. Afin de contribuer à la cohésion entre les actuel-le-s et futur-e-s habitant-e-s du quartier, de tels lieux devraient être situés à l'interface entre ancien et nouveau tissu urbain.

Nous proposons s'affecter à cet usage les bâtiments emblématiques de l'identité du quartier que sont les maisons situées au chemin de Ternier ainsi que le garage Emil Frey.

Le PLQ prévoit une possible destruction du couvert du bâtiment O (garage Emil Frey). Nous demandons qu'il soit conservé. Il est idéalement placé, facilement accessible, aéré, à l'abri des intempéries comme du soleil. Il y a une forte demande des habitant-e-s pour disposer d'un tel couvert, afin d'y développer un espace de sociabilité, notamment en soirée le week-end. Quant au garage lui-même, lorsque le contrat liant la Fondant PAV aux exploitant-e-s du

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets

7

garage le permettra, il faudrait changer d'affectation ce bâtiment au profit d'un usage social et culturel.

À un autre niveau, les toits des bâtiments offrent des espaces intéressants. Par exemple, on peut imaginer un accès public en terrasse sur le toit de la tour A1 (Art. 17 al. 10, l'éventuel étage technique ne doit pas empêcher la création d'un espace de détente et de rencontre sur cette émergence). Ce belvédère, situé sur le bâtiment construit durant la première phase de transformation du PLQ, permettrait d'établir un lien avec l'évolution du quartier. Il ne générerait pas de nuisances sonores, et jouirait d'un ensoleillement maximal, ce qui est fort appréciable en périodes froides.

Parvis de la Drize :

Ce lieu d'urbanité très central devrait couvrir un périmètre étendu (Acacias centre -route des jeunes -limites des bâtiments D1 et D5, H1 et H2 -route des Acacias). La tour H1 « mord » sur un bel espace. Nous suggérons de la décaler plus au nord vers G2.

Pour la jonction entre la Drize et l'Aire, les habitant-e-s des Acacias sont favorables au passage en surface de la prise d'eau de l'Aire dès la route des Jeunes, favorisant ainsi l'apparition d'un espace fort autour de Sici.

Valoriser un potentiel lieu d'urbanité, la place Viguet-Boissonnas :

Selon les images et plans présentés, l'un des espaces publics principaux du quartier se situera au coude de la rivière, à l'intersection de la rue Viguet et de la rue Boissonnas. Le dégagement et l'emplacement permettent la création d'une petite place. Pour aménager un tel lieu, il convient de redimensionner la voie circulaire desservant le garage Autobritt à la rue Viguet afin que sa longueur soit réduite et préserve les qualités du site. Les trémies et accès des parkings doivent être conçus de sorte qu'ils n'hypothèquent pas le potentiel des espaces publics en devenir. Il convient donc d'adapter l'Article 33 al. 2 à 4 afin de libérer l'espace de la future place en faveur des piétons.

DDP (Droits de superficie) :

L'État étant propriétaire des terrains du PLQ (une parcelle appartenant à la CPEG), la Fondation PAV pourrait décider dans l'octroi des DDP d'inscrire des principes qui feraient de ce quartier un modèle.

Nous proposons que les contrats de DDP ne soient conclus qu'avec des investisseurs qui consentent à bâtir des immeubles entièrement (100%) accessibles aux PMR.

Le message donné irait dans le sens de la Constitution genevoise, de l'article 109 de la LCI et de la SIA 500.

Les investisseurs devraient prévoir dans leurs bâtiments des locaux communs non marchands, comme le font déjà la plupart des coopératives.

Les DDP garantiraient un usage des cœurs d'îlots permanent et pour toute la population.

Dans l'attribution des DDP aux investisseurs, nous demandons qu'une attention particulière soit portée à leurs préoccupations environnementales, notamment dans le choix des matériaux de construction.

Bâti et PMR :

Nous demandons que les bâtiments dans leur intégralité, soit les logements, les portes d'allées, les locaux commerciaux et les équipements publics, soient conçus en tenant compte des besoins des PMR.

Parmi les points soulevés par les concernés : largeurs des portes, dimensions des sanitaires, absence de seuils, y compris pour les balcons, poids des portes d'entrée, hauteur des boutons et interrupteurs, durée suffisante pour le passage (accès par badge, ouvertures des portes et ascenseurs...).

Espace public et PMR :

L'accès au lit de la rivière devrait être permis également aux PMR. Pour ce faire, nous suggérons :

- Rampe avec la pente la plus faible possible, main courante, matériaux non glissants et surface plane
- Mobilier inclusif : emprise des ferrures réduite (tables)
- Plateforme en surplomb de la rivière permettant aux personnes en fauteuil roulant de profiter du cadre
- Indiquer l'approche de l'eau grâce à une bande podotactile et à la fin de la main courante
- Penser qu'il peut y avoir plusieurs PMR en même temps

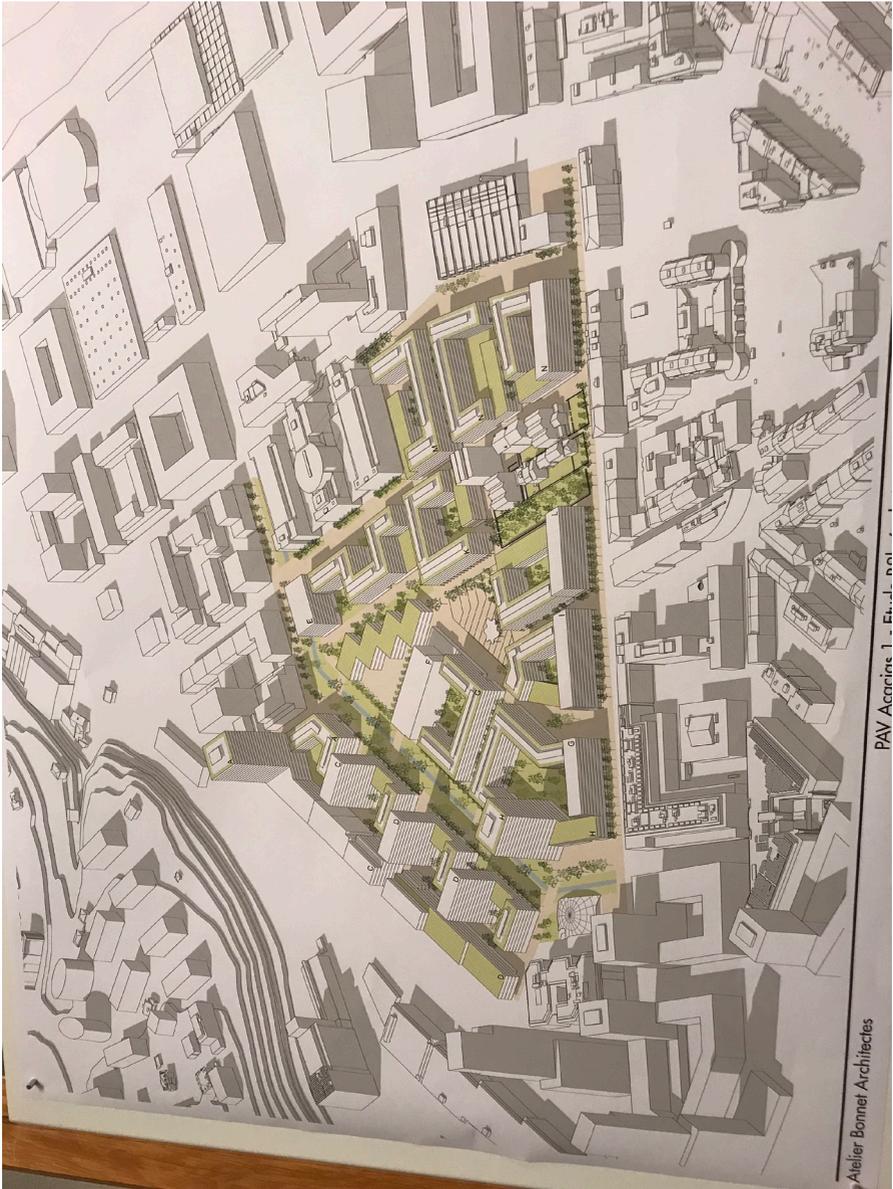
Limitation de la circulation motorisée :

Pour un quartier principalement piéton, il est questionnant de constater qu'une voie motorisée est maintenue au sud et à l'est de la parcelle de l'école. Si tel est le cas, il va de soi qu'elle sera empruntée non seulement par les usager·ère·s du parking du bâtiment F mais par nombre d'autres véhicules (habitant·e·s, parents, client·e·s, etc.). Nous demandons donc de retourner sur sa face est l'accès au parking du bâtiment F pour ne pas avoir une rue circulaire aux abords de l'école. De plus, le maintien de ce parking devrait être transitoire afin de libérer le cœur du PLQ de la circulation motorisée. Par ailleurs, si un dépose minute se justifie à proximité des équipements publics, alors il pourrait être localisé au Nord de l'aire E sur la rue Marziano.

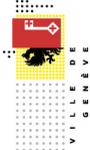
Dans la même logique, le parking souterrain de la parcelle n°3864 (Art. 20 al.6), s'il peut être maintenu et si son réaménagement le permet, devrait être affecté à des activités sociales, sportives et culturelles plutôt que servir de simple parking pour les 2RM ou pour les vélos. Dans tous les cas, les 2RM devraient y être interdits sans quoi cela générerait une circulation motorisée qui nuirait gravement à la qualité des espaces publics. Cette infrastructure en sous-sol rend possible des usages festifs, nocturnes et/ou sonores, absents dans le PLQ Acacias 1, qui plus est en lien avec la place triangulaire et à proximité du futur pôle d'innovation sociale et culturelle de Ternier. Le PLQ a d'ores et déjà identifié des alternatives pour le stationnement des deux-roues.

Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets





Pétition: faciliter la multiplicité des usages sur la voie verte des Vernets



PETITION P-464

«Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce»



COMMISSION DES PETITIONS
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GÉNIE CIVIL ET DE LA MOBILITÉ
26 SEPTEMBRE 2022

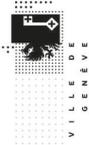


2.

PÉTITION P-464

SOMMAIRE

1. Texte de la pétition : les attendus
2. Synthèse des projets pouvant répondre aux attentes de la P-464
3. La voie verte Vernets
4. L'esplanade des Vernets
5. La voie verte Hans-Wilsdorf – viaduc de la Jonction
6. La mise à ciel ouvert des rivières / espaces dédiés aux jardins – terrains d'aventure



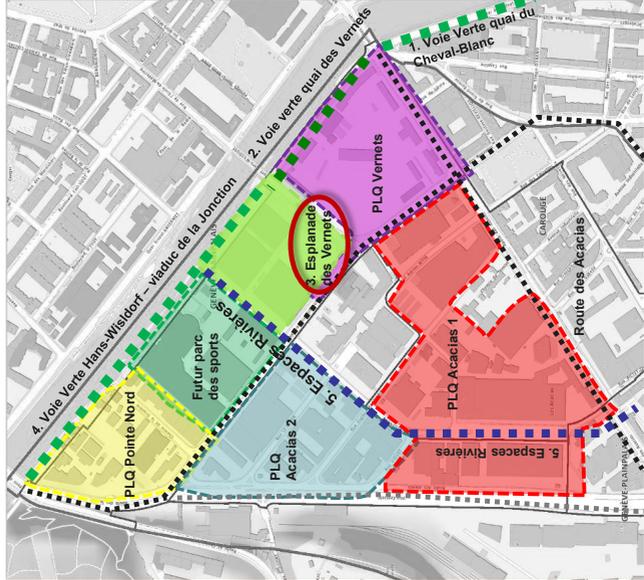
4.

PETITION P-464

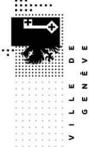
2. Synthèse des projets pouvant répondre aux attentes de la P-464

1. Création de la voie verte du quai du Cheval-Blanc : début des travaux au printemps 2023 (sous réserve de l'autorisation de construire complémentaire).
2. Création de la voie verte quai des Vernets : dépôt de la requête en autorisation de construire fin 2022.
3. Esplanade des Vernets : concours pour l'aménagement d'un espace public végétalisé et multi-usages. Attribution du concours fin 2022.
4. Voie verte Hans-Wilsdorf – viaduc de la Jonction : lancement d'un mandat d'études parallèles début 2023.
5. Mise à ciel ouvert des rivières : Études d'avant-projet en cours d'achèvement. Volonté d'engager les travaux en 2024/2025.

Toutes les réflexions conduites par les services du DACM (SUAGCM) dans le cadre de ces 4 projets et de la révision du PDCom convergent vers la nécessité d'aménager des voies vertes (parcs linéaires) et des espaces publics apportant végétalisation et accès / proximité à l'Arve.



5.

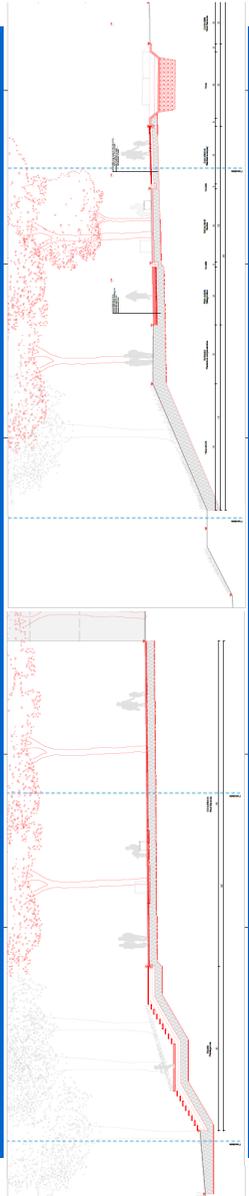


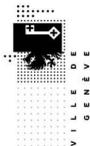
PETITION P-464

3. La voie verte Vernets : plan global des aménagements



Un parc linéaire à même de recevoir toutes les mobilités douces
Un tronçon de la voie verte d'agglomération





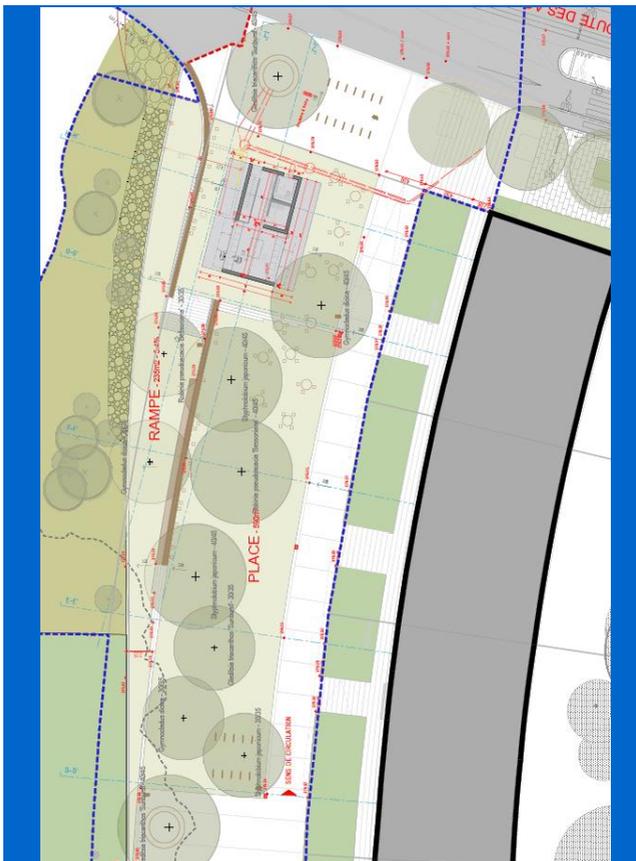
6.

PETITION P-464

3. La voie verte Vernets : aménagement côté pont des Acacias

Création d'une placette et d'une guinguette dont la gestion sera confiée au Service de la jeunesse

Probable mise à disposition des associations de quartier



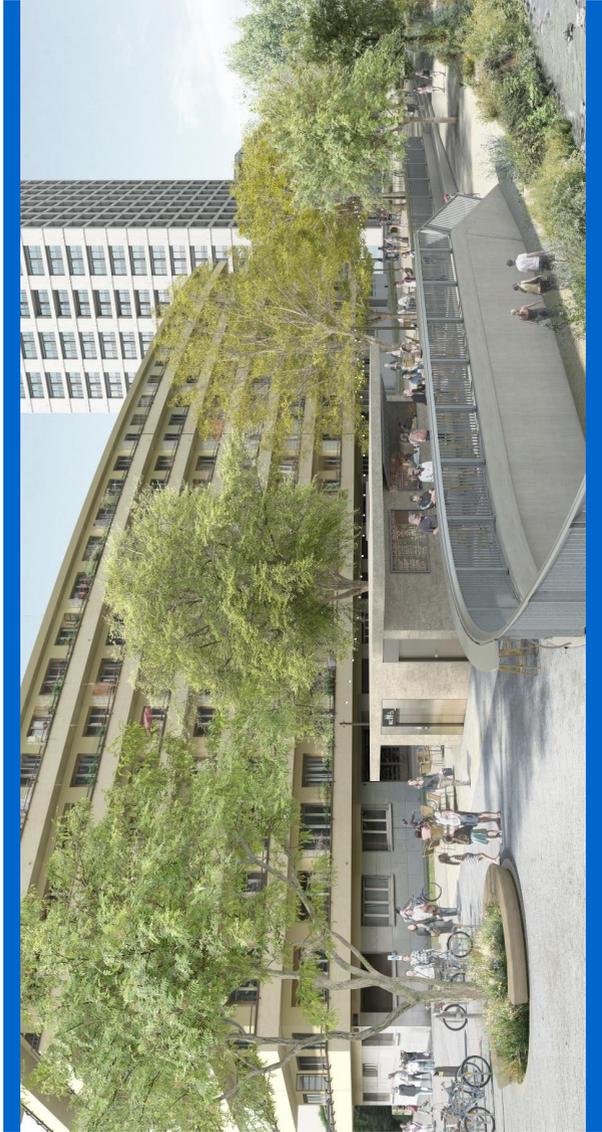


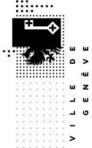
VILLE DE
GENÈVE

7.

PETITION P-464

3. La voie verte Vernets : photomontage des espaces publics côté pont des Acacias





8.

PETITION P-464

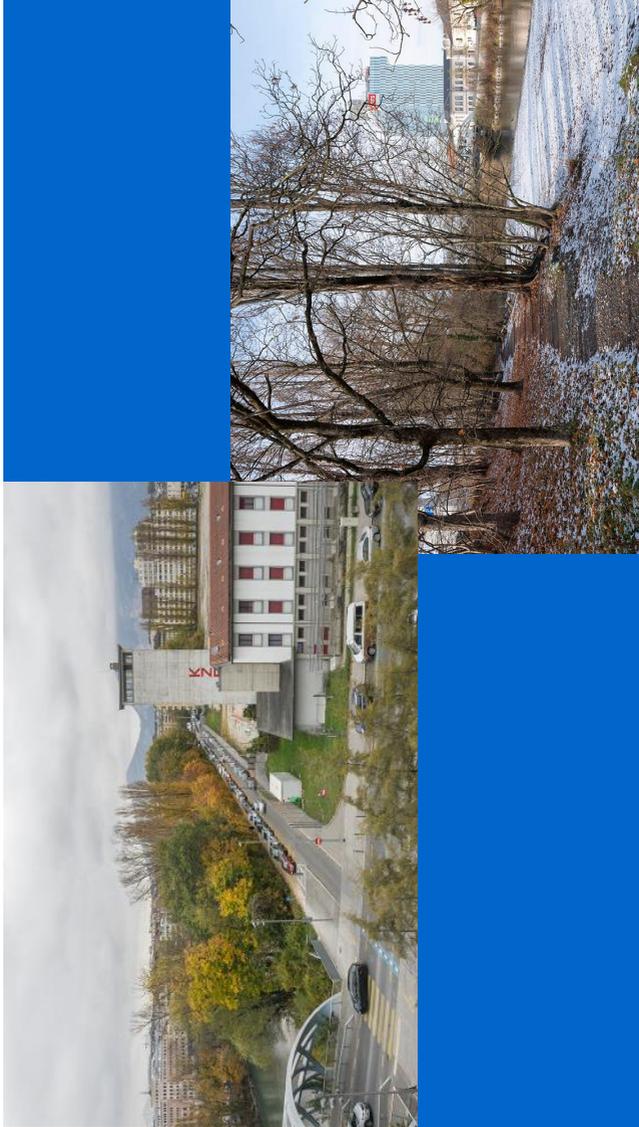
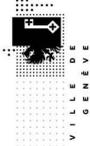
3. La voie verte Vernets : les accès à l'Arve

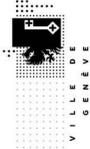


9.

PETITION P-464

3. La voie verte Vernets : le maintien de la ripisylve existante

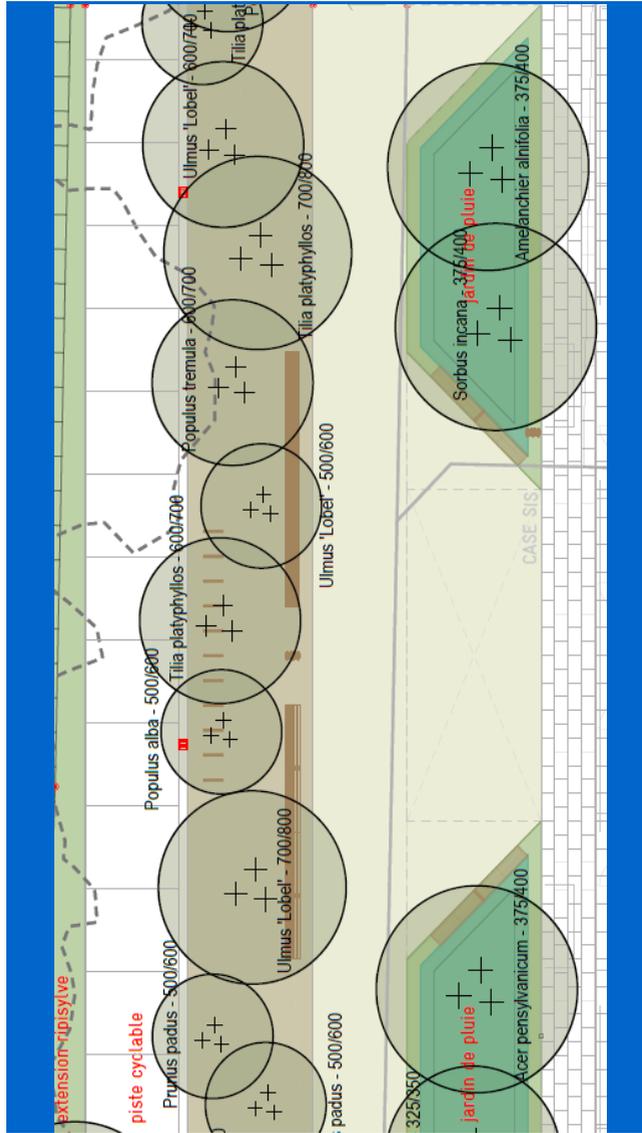




10.

PETITION P-464

3. La voie verte Vernets : détail des aménagements côté PLQ



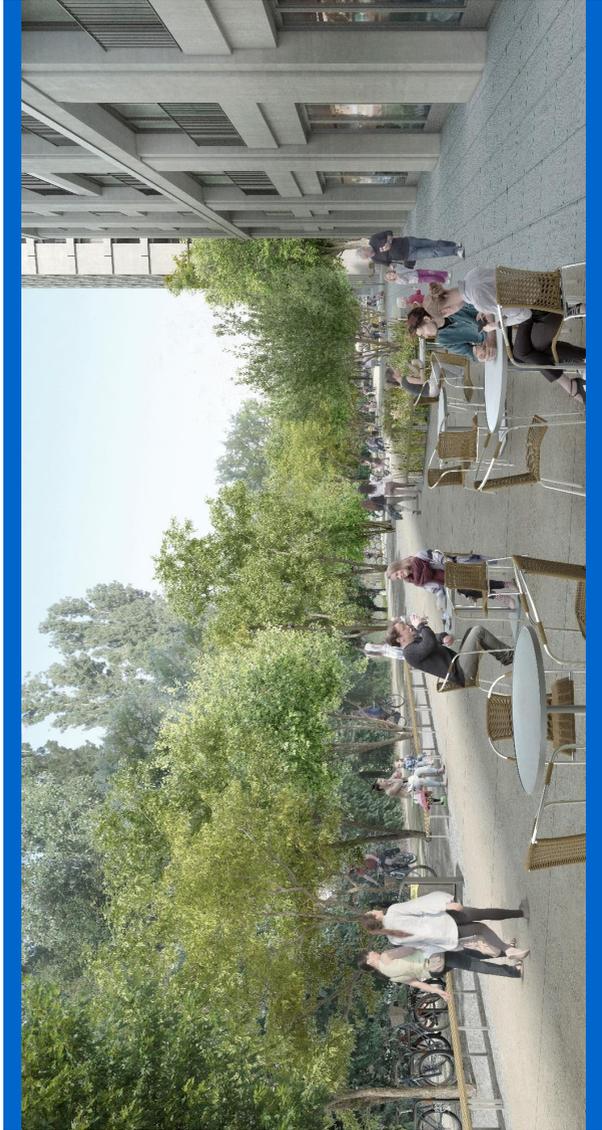
11.

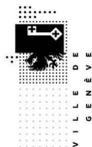


VILLE DE
GENÈVE

PETITION P-464

3. La voie verte Vernets : ambiance des aménagements côté pont
Hans-Wilsdorf





12.

PETITION P-464

4. L'esplanade des Vernets

Le programme et les objectifs de la future esplanade :

- En un même lieu, créer un parc de quartier et de destination
- Créer des espaces en lien avec la transition écologique, la nature en ville et la biodiversité
- Affirmer la place de l'eau en ville (jeux d'eau, gestion différenciée des eaux pluviales)
- Un parc connecté au quartier
- Un lieu de loisirs, de divertissement, de convivialité, de rencontre, de cohésion sociale.



Périmètre Espaces publics
15'000 m²

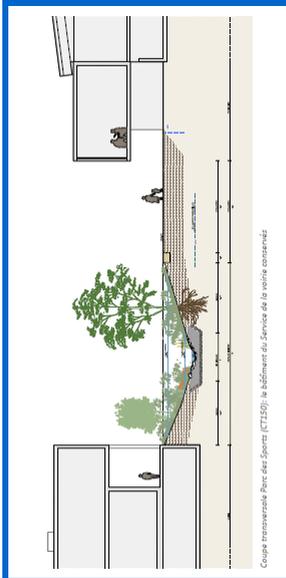
Périmètre Rue Hans-Wisdlof
6'000 m²



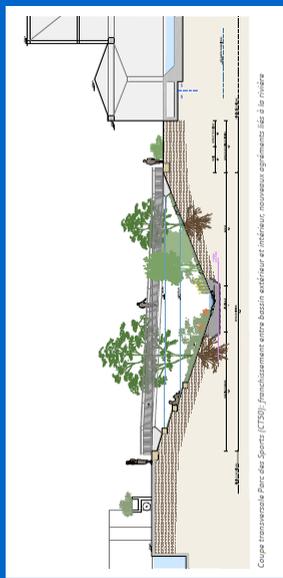
14.

PETITION P-464

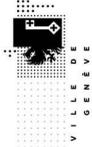
6. La mise à ciel ouvert des rivières / espaces dédiés aux jardins – terrains d’aventure



Coupe transversale Parc des Sports (CT50) : la façade de Service de la voirie ouverte



Coupe transversale Parc des Sports (CT50) : franchissement entre bâtis extérieur et intérieur, nouveau agencement S&P à la rivière



15.

PETITION P-464

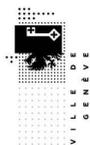
6. La mise à ciel ouvert des rivières / espaces dédiés aux jardins – terrains d’aventure

Les variantes du tracé de la rivière étudiées en traversée du futur parc des Sports

Les éléments ayant "orienté" le choix du tracé :

- Conformité au PDQ
- Impacts sur les zones constructibles
- Maintien des bâtiments existants
- Temporalité de réalisation

 <p style="text-align: center; font-size: 8px;">Voies 100</p> <ul style="list-style-type: none"> + CONFORME PDQ 2015 + cohérence avec PDQ 2015 + IMPACT PERIMETRE CONSTRUCTIBLE ACAGAS + respecte les limites 5% + MAINTIEN BÂTIMENTS EXISTANTS (MS Parc des Sports) + permet le maintien des bâtiments existants (voies, salles de sports) + TEMPORALITE (voir plan relatif à la 2025) + RÉSEAUX pour toutes les variantes, le réseau EU doit être dédoublé 	 <p style="text-align: center; font-size: 8px;">Voies 200</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONFORME PDQ 2015 - non conforme au PDQ 2015 - IMPACT PERIMETRE CONSTRUCTIBLE ACAGAS - impact 5,6% - MAINTIEN BÂTIMENTS EXISTANTS (MS Parc des Sports) - dégradation de la qualité d'occupation des bâtiments sportifs - TEMPORALITE (déplacement viable et développement par des sports nécessaires) - RÉSEAUX pour toutes les variantes, le réseau EU doit être dédoublé 	 <p style="text-align: center; font-size: 8px;">Voies 300</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONFORME PDQ 2015 - non conforme au PDQ 2015 - IMPACT PERIMETRE CONSTRUCTIBLE ACAGAS - impact 3,3% - MAINTIEN BÂTIMENTS EXISTANTS (MS Parc des Sports) - maintien de la qualité d'occupation des bâtiments sportifs - TEMPORALITE (horizon incertain, appropriation d'usage entre autre -après 2030) - RÉSEAUX pour toutes les variantes, le réseau EU doit être dédoublé
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

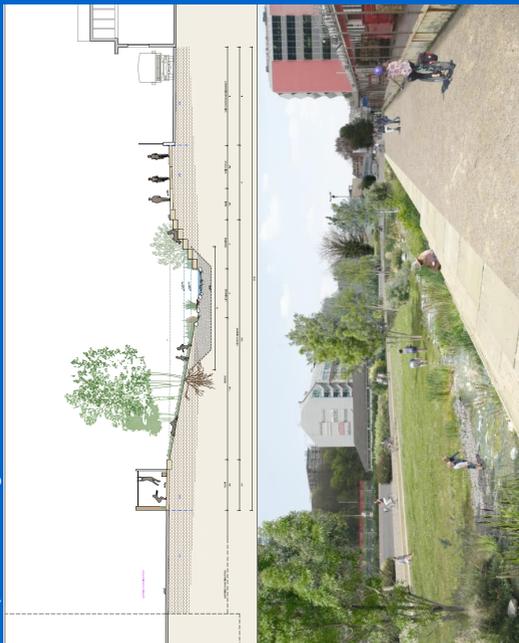


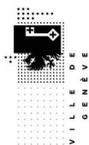
16.

PETITION P-464

6. La mise à ciel ouvert des rivières / espaces dédiés aux jardins – terrains d’aventure

Les possibilités d’aménagement d’espaces de loisirs, détente, sport... le long de la future rivière.

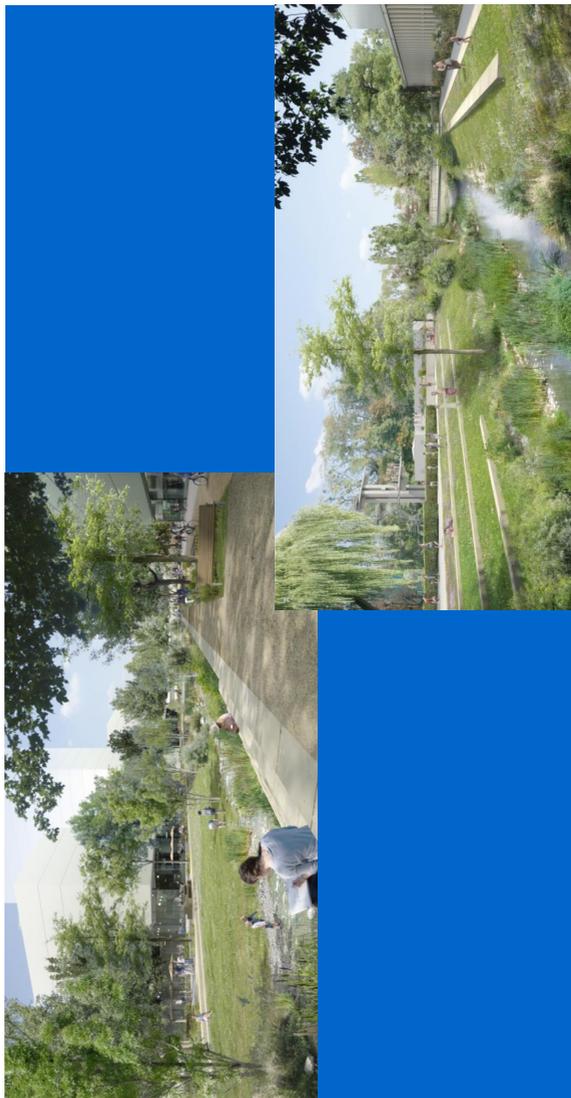




17.

PETITION P-464

6. La mise à ciel ouvert des rivières / espaces dédiés aux jardins –
terrains d'aventure



—***—

Motion: maintenir des places de parking en surface
pour les personnes à mobilité réduite

19. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 9 juin 2021 de M^{mes} et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Monica Granda, Livia Zbinden, Audrey Schmid, Gazi Sahin, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Olivier Gurtner, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Michèle Rouillet et Alain de Kalbermatten: «Maintenir des places de parking en surface pour les personnes à mobilité réduite» (M-1628 A)¹.

Rapport de M^{me} Delphine Wuest.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 février 2022. La commission s'est réunie le 3 mai 2022, sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier procès-verbaliste, que la rapporteuse remercie pour son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'article 2, alinéa 4 de la loi fédérale sur l'égalité des personnes handicapées (LHand), indiquant qu'il y a inégalité dans l'accès à une prestation lorsqu'un accès est impossible ou difficile aux personnes handicapées;
- que l'une des conditions stipulées pour l'obtention d'une carte de stationnement (formulaire de la République et canton de Genève, département de police) facilitant le stationnement des personnes à mobilité réduite est que la «mobilité réduite se manifeste quand elle empêche de parcourir une distance de plus de 200 m»;
- que depuis août 2015 la gratuité sur les places de stationnement en surface sur le territoire public est autorisée (article 5A du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR));
- que, selon l'article 20A de l'ordonnance sur la circulation routière de la République et canton de Genève (OCR), cette gratuité n'est pas applicable sur le domaine privé, ce qui est contraire aux principes d'égalité stipulés par la Convention des Nations unies relative aux personnes handicapées (CDPH);
- que, malgré une modification de la loi demandant une hauteur minimale des parkings en sous-sol, les véhicules adaptés aux personnes en fauteuil roulant, dont en particulier ceux qui nécessitent un transport assis à l'arrière du

¹ *Mémorial* 179^e année: Développée, N° 39, p. 5890.

Motion: maintenir des places de parking en surface
pour les personnes à mobilité réduite

véhicule, ne peuvent pas entrer dans la majorité des parkings en sous-sol pour des raisons de hauteur;

- que le conseiller d'Etat Dal Busco, dans les discussions menées avec le Club en fauteuil roulant Genève (CFRGe) en vue de la mise en application de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), s'est engagé à ce que tout aménagement supprimant des places de stationnement en surface garde l'accessibilité aux véhicules des personnes à mobilité réduite et des personnes en fauteuil roulant (PMR-PFR), y compris des places de stationnement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que, dans chaque projet incluant des suppressions de places de stationnement, des places pour personnes à mobilité réduite soient maintenues en surface, selon les normes en vigueur VSS SN 640 075 et SIA 500, de manière à permettre aux personnes en fauteuil roulant de les utiliser de manière sécurisée et sans contrainte, et qu'en cas de travaux nécessitant une suppression temporaire de ces mêmes places, elles soient remplacées aux mêmes conditions.

Séance du 3 mai 2022

Audition de M^{me} Corinne Bonnet-Mérier, motionnaire

M^{me} Bonnet-Mérier déclare n'avoir guère de choses à ajouter à ses explications lors de sa présentation sur la motion M-1541 et que cette motion lui est complémentaire. Elle pense qu'il serait souhaitable de lier ces deux objets. Suite à la remarque d'une commissaire demandant s'il était possible de créer des places de livraison en même temps que les places pour personnes à mobilité réduite (PMR), elle s'était renseignée et explique que cela n'est pas possible.

La commissaire précise qu'elle proposait que les places de livraison soient accessibles aux PMR.

Une commissaire demande combien il y a de places PMR à Genève et où elles manquent.

M^{me} Bonnet-Mérier répond qu'un gros travail a été mené sur l'hypercentre. Il y a des places partout mais pas forcément dans des lieux adéquats ni dans des configurations judicieuses. Au niveau du canton, 5500 cartes de stationnement pour PMR sont délivrées. Il est nécessaire que ces places PMR soient disposées dans des périmètres ciblés et cohérents, en réfléchissant à un maillage; il y a malheureusement des zones blanches en Ville de Genève. Dans l'idéal, ces places devraient se situer dans de petites rues tranquilles loin de la circulation et des pistes cyclables. Elle rappelle qu'une personne handicapée a besoin de trois minutes pour sortir de sa voiture lorsqu'elle possède un bras articulé pour sortir son fauteuil, un délai très long à l'égard de la circulation. Elle rappelle

Motion: maintenir des places de parking en surface
pour les personnes à mobilité réduite

aussi que ces places de parking sont souvent utilisées par les installations de chantier.

Une commissaire souligne que les voitures qui se parquent sur les trottoirs empêchent les fauteuils roulants de passer.

M^{me} Bonnet-Mériier répond que ce sont effectivement les obstacles qui posent le problème le plus grand et que ce problème de respect est malheureusement général. Elle précise que dans une situation de ce type, les personnes en fauteuil roulant font demi-tour.

Un commissaire demande s'il est envisageable de rendre des places flexibles pour différents usagers.

M^{me} Bonnet-Mériier répond que le problème est similaire à celui des places de livraison, et relève du respect des uns et des autres. Lorsqu'une place PMR est libre, on ignore à quel moment passera une personne qui en aura besoin. Elle ne pense donc pas qu'une telle option soit réaliste. M^{me} Bonnet-Mériier ajoute que cette flexibilité créerait des situations floues puisque chacun aurait l'excuse d'être sur la place en premier. Elle pense que le prioritaire ne fonctionne pas, contrairement à l'obligatoire.

Une commissaire pense qu'une opération coup de poing sur ces questions pourrait être judicieuse.

M^{me} Bonnet-Mériier rappelle que des campagnes de cette nature sont régulièrement réalisées, mais que les personnes sont sensibilisées très peu de temps. Elle estime qu'il serait par contre possible d'amender bien plus largement les véhicules qui se parquent sur les places PMR sans avoir de cartes. Plusieurs idées sont envisageables à cet égard. Elle répète ne pas croire à la solution des places prioritaires.

Discussion et vote

Suite au départ de la motionnaire, une commissaire du Parti libéral-radical propose de voter immédiatement cette motion puisque la précédente a été acceptée.

Un commissaire du Parti socialiste demande ce qu'il en est du traitement de la motion M-1541.

La présidente répond que le rapport a été déposé et est à l'ordre du jour.

La présidente passe au vote.

Par 15 oui (2 LC, 1 UDC, 4 S, 1 EàG, 1 MCG, 3 PLR, 3 Ve), la motion M-1628 est acceptée à l'unanimité.

Motion: maintenir des places de parking en surface
pour les personnes à mobilité réduite

La présidente déclare qu'elle fera la demande de lier ce rapport avec la motion M-1541.

—***—

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté à l'unanimité (58 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que, dans chaque projet incluant des suppressions de places de stationnement, des places pour personnes à mobilité réduite soient maintenues en surface, selon les normes en vigueur VSS SN 640 075 et SIA 500, de manière à permettre aux personnes en fauteuil roulant de les utiliser de manière sécurisée et sans contrainte, et qu'en cas de travaux nécessitant une suppression temporaire de ces mêmes places, elles soient remplacées aux mêmes conditions.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

20. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2021 de la Fondetec (D-32.13)¹.**Rapport de M^{me} Laurence Corpataux.**

Cet objet a été renvoyé à la commission des finances le 6 septembre 2022. La commission l'a étudié lors de la séance du 22 novembre 2022, sous la présidence de M. Daniel Sormanni. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Jade Pérez, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 22 novembre 2022

Les comptes 2021 de la Fondetec ont été présentés par M^{me} Catherine Thobellem, présidente, et M. Damien Gumy, vice-président de la Fondetec, lors de leur audition du 23 août 2022 qui concernait les comptes 2020. Durant cette audition, la commission des finances a reçu toutes les réponses à ses questions liées aux comptes 2020 et 2021 ainsi qu'aux activités de cette entité. Par là même, la commission des finances n'a pas de questions complémentaires et a décidé de ne pas réauditionner la Fondetec.

Note de la rapporteuse: toutes les informations sont accessibles dans le rapport D-32.12 A.

Vote

Le rapport d'activité D-32.13 et le projet de délibération PRD-319 ont été approuvés à l'unanimité des votants.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-319**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

sur proposition de la commission des finances et conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 11, alinéa 3 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PA 457.01),

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapport d'activité, N° 11, p. 1228.

décide:

Article unique. – Le rapport annuel 2021, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2021, le tableau de financement ainsi que le rapport de l'organe de révision du 16 mai 2022 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) sont approuvés.

—***—

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-319, traitée sans débat, est accepté à l'unanimité (59 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION PRD-319

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PA 457.01);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le rapport annuel 2021, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2021, le tableau de financement ainsi que le rapport de l'organe de révision du 16 mai 2022 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) sont approuvés.

La délibération devient définitive.

La présidente. Nous passons maintenant au point 28 où une ouverture de débat a été demandée.

21. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 juillet 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 260 950 francs destiné à l'aménagement de la cour intérieure de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau (PR-1414 A)¹.

Rapport de M^{me} Leyma Milena Wisard Prado.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 8 septembre 2020. Elle a été traitée lors de la séance du 13 janvier 2021 sous la présidence de M^{me} Uzma Khamis Vanini. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail. Elle a ensuite été traitée les 22 septembre, 20 octobre, 3 et 10 novembre 2021 sous la présidence de M. Daniel Dany Pastore. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Laura Kiraly, que la rapporteuse remercie également pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 260 950 francs destiné à l'aménagement de la cour intérieure de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 260 950 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

¹ *Mémorial* 178^e année: Développée, N° 11, p. 1049.

Séance du 13 janvier 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)

M. Meylan explique que l'immeuble Lissignol 1-3 a été rénové en 2015 et inauguré en 2018, mais que la toiture n'a pas été aménagée pour laisser l'accès au public. Cependant, les habitants ont trouvé par le moyen d'une toiture adjacente une manière d'y accéder pour un usage collectif, notamment pour y cultiver des plantes. Suite à une pétition officielle des habitants (P-360), acceptée par le Conseil municipal avec deux recommandations, le Conseil administratif propose une rénovation de la toiture du bâtiment sur cour et la création d'un escalier installé dans la cour inférieure et accessible par le passage sous immeuble reliant les rues Rousseau et Lissignol, tout en gardant l'entrée de lumière naturelle aux arcades sur la cour. Il relève aussi que l'œuvre d'art située dans la cour sera déplacée et remise en place sur la toiture nouvellement aménagée, que l'isolation et l'étanchéité de la dalle de l'arcade seront entièrement refaites et qu'un revêtement accessible sera mis en place sur la toiture. Pour ce faire, la Ville bénéficie d'une autorisation de construire en force. Il énonce que le coût total de l'opération s'élève à 260 950 francs, toutes taxes comprises (TTC).

Après la question d'un commissaire qui s'inquiète de l'accessibilité à cette toiture par toute la population, M. Meylan soulève le fait qu'il faudra garder le contrôle de l'utilisation de la toiture, car elle n'a pas la capacité d'accueillir plus d'une dizaine de personnes en même temps. La magistrate ajoute qu'une fréquentation assidue serait difficilement supportable pour les locataires. Elle incite tous les propriétaires à débarrasser et végétaliser leurs cours intérieures et ajoute que la Ville se doit d'être exemplaire pour ses propres bâtiments.

Un commissaire demande des précisions sur le revêtement et l'aménagement de la terrasse. M. Meylan répond que des bacs seraient remplacés pour favoriser la végétalisation, que la dalle répondra aux normes actuelles. Il relève que l'aménagement de la terrasse incombe aux habitants.

La magistrate répond à une question sur les îlots de chaleur, en expliquant que le changement de revêtement et la végétalisation prévue permettront de réduire la montée de chaleur.

Un commissaire demande si une partie des frais de fonctionnement sera prise en charge par les locataires. M^{me} Perler rappelle que le Conseil municipal a accepté le renvoi au Conseil administratif de la pétition en 2017 avec deux recommandations: étudier l'accession à la terrasse et étudier la faisabilité de poser un revêtement en plancher sur le toit de la terrasse. En tant qu'organe exécutif, le Conseil administratif revient aujourd'hui avec une proposition d'aménagement.

SÉANCE DU 23 JANVIER 2023 (soir)
Proposition: aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau

Un commissaire soulève que la toiture de l'immeuble en question n'était pas accessible aux habitants au départ, et demande si le Conseil administratif compte répéter l'opération autant que possible. La magistrate répond par l'affirmative, en rappelant que le Conseil administratif envisage de végétaliser partout où cela est possible. Elle invite les commissaires à lire le rapport de la commission des pétitions à ce sujet.

Discussion

Un commissaire constate que cette proposition fait suite à une pétition des habitants qui se sont approprié un espace auquel ils n'avaient pas accès. Il s'oppose à offrir un accès au lieu; nonobstant, il approuve l'idée de verdier la terrasse, car cela permettrait de lutter contre les îlots de chaleur.

Une commissaire est du même avis, et estime qu'un vote favorable créera un précédent et qu'il faudra s'attendre à ce que la Ville reçoive des demandes similaires dans les prochains mois. Elle propose l'audition de M. Gomez.

Les commissaires demandent de recevoir une copie de la convention passée entre la Ville et le collectif d'habitants, et demandent l'audition de ce dernier.

Une commissaire relève le manque d'espaces verts dans le quartier de Saint Gervais et estime cette proposition appropriée.

Un commissaire estime que l'escalier en colimaçon proposé peut s'avérer dangereux pour les utilisateurs, et qu'il serait regrettable d'approuver l'utilisation d'une terrasse qui n'était pas prévue au départ.

Mise aux voix, l'audition de M. Gomez est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, l'audition de représentants du collectif des habitants de l'îlot «Lissignol-Bouchet-Rousseau» est acceptée par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PLR, 2 PDC, 1 EàG, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (PLR).

Séance du 22 septembre 2021

Audition de M. Stéphane Olmos, représentant du collectif des habitants de l'îlot «Lissignol-Bouchet-Rousseau», accompagné par M. Nicod et M^{me} Grenier

M. Olmos explique que cette cour a été réaménagée par la Ville dans les années 1980, avec des bacs vides, que les habitants ont saisis pour la plantation des arbres; ces derniers ont aussi installé un aquarium par la même occasion. Il ajoute que l'étanchéité de la toiture en gravier a été refaite pour des questions de sécurité. Une nouvelle rénovation du Lissignol 1-3 a eu lieu en 2015, dont l'accès à la terrasse a été détruit, empêchant l'arrosage des plantes. Cela a été l'origine

Proposition: aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau

de la pétition par le collectif d'habitants de l'îlot, explique-t-il. Il y a ensuite eu des complications administratives dues au fait que l'extension de la librairie dont le toit fait office de terrasse n'avait pas été cadastrée. Des architectes ont alors étudié l'utilisation de la partie supérieure du toit. M. Olmos relève qu'une autorisation de construction a enfin été attribuée, cependant la pandémie de Covid a freiné l'évolution du projet.

M^{me} Grenier soulève l'importance de cette cour pour les habitants et regrette son manque d'accès.

M. Olmos salue les travaux de rénovation de cette cour car elle était insalubre, sombre et mal fréquentée. Il relève le plaisir de la présence de la verdure et des arbres. Il souligne cependant que l'accès au toit se fait aujourd'hui via une échelle, ce qui est dangereux mais permet de s'occuper des plantes.

Il précise que les fenêtres qui donnent sur la cour sont des fenêtres d'arcades commerciales sécurisées par des grilles, à l'exception d'une fenêtre d'appartement se situant à plus de deux mètres du toit de la cour supérieure. Il ajoute que l'accessibilité à la cour se faisait avant via un appartement de la montée du 14, rue Rousseau et par l'ancienne buanderie du 1-3, Lissignol.

Un commissaire soulève le fait de solliciter le financement de ce projet d'aménagement concernant une cour privée, avec les fonds publics. Il demande s'il ne serait pas préférable que le collectif s'adresse à la Gérance immobilière municipale (GIM) et à ses fonds d'entretien.

M. Olmos répond qu'à l'époque la terrasse était accessible par les fenêtres, et donc non accessible au public. La question de l'accessibilité s'est posée sur la partie inférieure de la cour. Il précise qu'elle était publique mais que cela posait des problèmes la nuit. Les habitants ont demandé à la Ville d'installer des barrières ouvertes la journée et fermées la nuit pour cet espace semi-public. Il ajoute que le projet de la terrasse au 1^{er} étage est basé sur la même logique. Toute personne pourra y avoir accès avec un escalier, ce qui règle la question de la privatisation de la cour dans son ensemble. Il conclut que cela s'inscrit parfaitement dans une approche de solidarité en Ville de Genève et au niveau de la continuité des aménagements qui ont été effectués jusqu'ici à Saint-Gervais.

M. Nicod ajoute que les habitants sont très heureux de la proposition du Conseil administratif, car il s'agira d'un nouveau lieu de socialisation pour les habitants du quartier.

Le même commissaire interprète ce projet comme un lieu privatisé, et il doute que ce lieu sera public. Il suggère que les habitants s'organisent pour faire un appel aux dons destinés à cet aménagement.

M. Olmos répond que le questionnement est pertinent concernant l'aspect public ou privé.

SÉANCE DU 23 JANVIER 2023 (soir)
Proposition: aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau

M. Olmos répond que ce n'est pas la première cour qui est aménagée dans le quartier de Saint-Gervais. Il ajoute que la volonté n'est pas de ségréguer ce lieu.

Une commissaire se questionne sur la gestion de ce lieu par une association. En précisant l'opposition de son parti à une privatisation des lieux.

M. Olmos précise que le Conseil administratif a voté un budget pour l'aménagement en lien avec la concertation sur les difficultés rencontrées la nuit dans cette cour. Il rappelle qu'ils défendent la finalisation de l'aménagement de la cour, et considère que cet espace est public, tout comme la partie inférieure de la cour ouverte actuellement à tout le monde durant la journée.

Un commissaire rappelle que, comme mentionné lors de la séance du 13 janvier 2021 par M. Meylan, cet aménagement ne peut pas accueillir plus d'une dizaine de personnes. Il questionne la sécurité du lieu.

M. Olmos répond qu'un affichage pourra être mis en place, et précise que la solidité de la structure a été expertisée. Il relève que cela n'est plus d'actualité car le projet de rénovation prévoit d'installer sur la terrasse la statue appartenant au Fonds d'art contemporain (FMAC) de la Ville de Genève, donc de centaines de kilos, ce qui atteste de la solidité de cette plateforme.

M. Nicod affirme n'avoir jamais vu en trente ans plus de 10 personnes sur la toiture, que ce n'est pas un endroit pour organiser un événement. M. Olmos ajoute que, de par l'autorisation de travaux en force, le projet répond aux normes de sécurité par rapport aux risques évoqués.

Un commissaire se questionne sur les éventuels conflits sur le bruit avec de nouveaux habitants.

M. Nicod évoque un cas de personnes s'étant plaintes du bruit des enfants. Une conciliation a été organisée et il a été décidé que les familles s'installent à l'extérieur de la cour. Il explique que les habitants sont dans une démarche de dialogue.

D'après une réflexion d'une commissaire sur la convivialité, M. Olmos confirme qu'en effet les habitants souhaitaient simplement rendre accessible le toit en toute sécurité et préserver un espace végétalisé qui existe déjà. Il voit ce projet comme pilote car il répond à une politique publique actuelle.

Un commissaire questionne l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aspect primordial d'une politique publique.

M. Nicod propose de réaliser ce projet et de faire vivre cet espace, puis de résoudre ensuite les problèmes évoqués au cas par cas, s'ils devaient réellement se manifester.

Un commissaire rappelle le financement par la Ville de ce projet. M. Olmos ajoute que le quartier fait face à des problèmes de toxicomanie. Il rappelle qu'il y

Proposition: aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau

a déjà la fermeture des barrières la nuit. Il évoque la solidarité et l'attention entre personnes au sein du quartier, que ce sont des citoyens avec une conscience et des valeurs.

Séance du 20 octobre 2021

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Sylvie Bietenhader, cheffe de la Gérance immobilière municipale (GIM)

M^{me} Bietenhader explique que la demande émane d'un groupe d'habitants qui a tendance à s'appropriier les lieux, ce qui génère des plaintes, et que la GIM reçoit beaucoup de plaintes du voisinage, notamment pour du tapage, du bruit dans la cour et une atteinte à la qualité de vie. Elle affirme que la GIM est intervenue à plusieurs reprises auprès des habitants concernés pour demander le respect des autres locataires. Les résultats ont été temporaires et les nuisances sont revenues. Elle ajoute que depuis août 2020, à nouveau, l'occupation de l'espace s'est intensifiée. Elle souligne qu'il est indispensable que la toiture soit refaite à cause de problèmes d'infiltrations d'eau.

Elle précise que la proposition mentionne l'accueil de public. Cependant, la configuration de la cour implique que les personnes puissent être tranquilles du côté de la cour. En cas d'installation d'un escalier et d'ouverture de la cour, elle s'interroge sur les personnes qui géreront l'occupation. Il ne s'agira en tout cas pas de la GIM ou des pétitionnaires. Elle ajoute qu'elle s'étonne qu'un montant de 300 000 francs soit dépensé pour ce projet alors que des immeubles n'ont pas encore de chauffage central.

Un commissaire demande si la Ville aurait le droit de répercuter cet investissement sur les baux des locataires concernés qui pourraient obtenir une plus-value de leur bien immobilier. Le cas échéant, il questionne le prix qui pourrait être demandé.

M^{me} Bietenhader répond que cela est exclu. Elle explique que les logements (1-3, Lissignol) correspondent à des logements sociaux ou à un bail associatif, et sont réglementairement soumis à un calcul du loyer qui dépend du revenu et de la situation personnelle. Si la Ville prend en charge cette dépense, elle n'a aucun moyen d'assurer que cet aménagement sera réservé à l'un ou l'autre locataire ou à l'Association civique et intempesive (ACI), ni pris en charge par cette dernière. C'est sans compter qu'il ne pourrait pas être envisagé que le loyer des personnes qui se plaignent que leur loyer soit augmenté étant donné l'accès à la toiture.

Un commissaire souligne que la commission a entendu des discours très différents et se demande si ce projet inciterait les autres habitants de la Ville et locataires de la GIM à faire des demandes similaires.

SÉANCE DU 23 JANVIER 2023 (soir)
Proposition: aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau

M^{me} Bietenhader explique que c'est un choix de la Ville de faire ce type d'investissement et qu'il faudrait dissocier la problématique d'une arborisation de la problématique du libre accès. Elle suggère d'auditionner les locataires qui se plaignent au 7-9, Lissignol.

Concernant les plaintes, un commissaire demande s'il s'agit de bruits d'enfants en fin d'après-midi ou de bruits d'apéros nocturnes.

M^{me} Bietenhader mentionne un courrier d'août 2020 qui fait état de retrouvailles avec les enfants, de repas communs, de soirées entre amis, de rencontres quotidiennes, de cris, de jeux, d'éclats de rires, de réjouissances durant les fins de journées, les soirées, les week-ends et parfois la nuit.

Un commissaire juge inadmissible que l'argent public soit dépensé pour une infime partie de la population, et s'interroge sur cette proposition qu'il estime être plutôt un problème de locataires avec la GIM.

M^{me} Bietenhader précise que la proposition a été déposée à l'époque par le département des constructions sous l'égide de M. Pagani, et que la GIM a un budget délégué pour du modeste entretien. Elle n'a pas de compétences pour ce type d'aménagement. Si les locataires voulaient réaliser ce projet, ils pourraient déposer une requête auprès du département cantonal avec l'autorisation du propriétaire. En l'occurrence, elle ne peut pas se prononcer sur les intentions de M. Pagani qui a déposé cette proposition.

Un commissaire demande si des modifications du contrat du bail imposant des obligations pour l'entretien ou d'accès à la cour sont possibles.

M^{me} Bietenhader répond que des modifications sont possibles, mais concernant les obligations elle n'a pas eu d'échanges à ce sujet avec les locataires. Elle précise que les éventuelles modifications des baux seraient contestées par tous les plaignants.

Un commissaire s'interroge sur le libre accès à la toiture, la responsabilité de la surveillance pour cet accès.

M^{me} Bietenhader répond que personne ne surveille l'accès à la toiture et que, vu qu'en l'état elle n'est pas accessible, la responsabilité du propriétaire n'est pas engagée. Elle dit qu'il faudra installer un avis.

Un commissaire demande si dans d'autres immeubles de la GIM il y a des nuisances en journée par les enfants dans les cours intérieures, et si la cour peut être fermée la nuit.

M^{me} Bietenhader répond qu'elle n'a pas connaissance d'une cour dans laquelle les enfants jouent à la sortie de l'école. Elle dit qu'en l'occurrence il existe des périmètres avec des aménagements et qu'il n'y a pas de soucis avec ce

Proposition: aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau

type d'activités. Elle pense que les voisins n'ont pas réagi à des bruits d'enfants à la sortie de l'école mais à des activités sociales qui causent du bruit dérangeant. Concernant la fermeture de la cour la nuit, elle ne se voit pas demander à un concierge de faire évacuer les personnes à partir de 19 h et d'ajouter un portail. En l'occurrence, il s'agit de la problématique de la surveillance.

Une commissaire demande si la GIM a été consultée pour l'élaboration de cette proposition et se demande quel est le seuil de tolérance de la Ville face aux nuisances reportées.

M^{me} Bietenhader affirme que la GIM n'a pas été consultée pour l'élaboration de la proposition. Elle explique que la GIM a écrit à l'ACI en rappelant qu'il est défendu d'incommoder les voisins, en mettant l'ACI en demeure de réagir, sous menace de résiliation du bail. Cependant, cela recommence après un moment de calme. Elle rappelle que le 1-3, Lissignol est un des seuls baux associatifs de la Ville et que ce lieu a une histoire. Elle ajoute qu'une des difficultés est de faire cohabiter une population avec des contrats de confiance et une population de locataires plus traditionnels.

Elle relève que, hormis les contrats de confiance, il n'y a pas de convention qui porterait sur l'utilisation de la cour.

Le président ajoute que la Ville est responsable de ses aménagements et de tout ce qui peut arriver. Il évoque la difficulté de sécuriser la cour. Il conclut sur la création d'un précédent en Ville.

Une commissaire souligne que la commission des travaux et des constructions doit seulement se prononcer sur le fait qu'une cour privée soit financée par les fonds de la Ville.

La commission met aux voix l'audition du magistrat Gomez, qui est acceptée par 13 oui (1 EàG, 2 Ve, 3 S, 3 PLR, 1 MCG, 2 PDC, 1 UDC) et 2 abstentions (Ve, S).

La commission met aux voix la visite de la cour, qui est refusée par 9 non (3 PLR, 1 MCG, 2 PDC, 1 UDC, 1 Ve, 1 EàG) contre 6 oui (4 S, 2 Ve).

La commission met aux voix l'audition des locataires plaignants, qui est acceptée par 10 oui (3 PLR, 2 S, 1 PDC, 1 EàG, 3 Ve) contre 3 non (MCG, UDC, PDC) et 2 abstentions (S).

Séance du 3 novembre 2021

Audition de M. Eric Schneuwly et de M^{mes} Yannick Bulloni et Doris Lehmann, locataires

Les habitants se plaignent de nuisances depuis longtemps, ils disent que la cour est très fréquentée par des enfants qui jouent et des adultes qui font la fête jusque tard la nuit. Ils affirment que malgré le double vitrage le bruit arrive aux logements car il résonne dans la cour, qui est étroite et haute. Ils affirment avoir fait recours à l'ACI, mais les nuisances continuent, et le dialogue est difficile. Ils craignent que le projet d'aménagement du toit crée une fréquentation plus importante, donc une continuation de ces nuisances.

M. Schneuwly souligne que, contrairement à ce qui est annoncé dans le projet, les habitants de la rue Lissignol 7 et 9 n'ont pas participé à cette demande. Il explique que les plaignants ont écrit plusieurs fois à la régie avec des photos annexes, exprimant l'angoisse et l'intolérance que cette situation provoque. Il confirme que le dialogue est très difficile et que les locataires plaignants ont fait une pétition.

Il évoque aussi des échanges avec le président de l'ACI, qui explique que la cour a été donnée aux habitants pour se réunir par M. Pagani. Ils estiment donc avoir le droit d'occuper la cour de 7 h à 22 h. Il explique que les choses se sont un peu calmées à présent mais que le bruit risque de reprendre de plus belle. Il souligne que tout le monde peut entrer dans la cour et faire la fête, d'autant plus quand un escalier sera installé. Il termine en soulignant que le quartier est très bruyant étant donné sa situation et que la cour intérieure, si personne n'y est, n'est pas bruyante et permet d'être au calme de ce côté des appartements. Il précise que les bruits normaux du quotidien ne sont pas un problème.

M^{me} Bulloni répond à une question en soulignant que le quartier présente un problème de voisinage qui ne sera pas résolu par la végétation, qui pourrait en effet atténuer le bruit, mais ne pas arrêter les nuisances sonores, car les voix s'entendent clairement dans la cour.

Un commissaire demande s'il est possible de trouver un compromis à travers le dialogue. M. Schneuwly explique qu'il a déjà eu des échanges constructifs et d'autres moins. Le problème est que les habitants ont des visions opposées de ce que doit être une cour et des incivilités.

M^{me} Lehmann ajoute que les locataires bruyants doivent comprendre ce que les locataires plaignants vivent avec cette situation. Il s'agit de deux visions très différentes. Ces locataires s'approprient la cour. Ils se donnent des droits et ne considèrent pas leurs devoirs envers les autres.

Une commissaire se demande à quel moment ces nuisances ont commencé à déranger. Les plaignants répondent qu'il y a toujours eu des étés bruyants avec le

Proposition: aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau

toit accessible à l'époque, puis dans la cour. Ils expliquent que le niveau du bruit quotidien normal est acceptable par rapport au bruit pendant les festivités. Ils suggèrent que ne pas autoriser une occupation, même temporaire, serait la meilleure solution pour éviter que cela devienne invivable.

Une commissaire demande si les auditionnés ont déjà été faire la fête avec leurs voisins. Ils disent avoir participé au Baz'art. La commissaire souligne que ces nuisances répétitives de fêtes privées sont problématiques. Les plaignants répondent que le Baz'art s'organise une fois par année, que ce n'est pas un problème car c'est un événement ponctuel. Et qu'ils ont réussi à négocier l'arrêt de festivités à 22 h. Cependant, la répétition de festivités, en effet, a créé une intolérance, mis à part les autres nuisances.

La commissaire aimerait comprendre la chronologie des nuisances. M. Schneuwly explique que cela a commencé en 2018, et il répète qu'ils ne sont pas favorables à la pose d'un escalier et à l'accès à la terrasse.

Le président évoque les différences de culture. M^{me} Bulloni explique que les personnes qui font le plus de bruit sont des Suisses qui profitent de personnes étrangères qui n'osent pas prendre la parole contre eux.

Discussion

Le président propose l'audition du président de l'association ACI.

Une commissaire souligne qu'après avoir constaté la souffrance des personnes auditionnées, il n'est pas nécessaire d'effectuer davantage d'auditions.

Une commissaire souligne la nécessité de végétaliser le toit pour éviter les îlots de chaleur. Elle propose de considérer l'idée d'un toit complètement végétalisé qui ne se pratique plus.

La commission s'interroge sur la convention d'utilisation, car ils ne l'ont toujours pas reçue, malgré une demande écrite du président.

Séance du 10 novembre 2021

L'audition du département des finances, de l'environnement et du logement n'ayant pas eu lieu, le président annonce les prises de position.

Une commissaire des Vert-e-s indique que son groupe trouve l'idée excellente. Malheureusement, compte tenu de l'environnement et des nuisances que le projet suscite, le groupe souligne le besoin d'un environnement permettant aux habitants de se reposer et d'avoir le temps nécessaire de se ressourcer dans le calme. Cet aménagement concernera seulement quelques habitants. De plus,

SÉANCE DU 23 JANVIER 2023 (soir)
Proposition: aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau

il semble que ce projet soit davantage une source de tensions. Il propose l'idée de végétaliser le toit afin qu'il ne soit pas accessible et ne pèjore pas la situation entre les voisins. Avec regret, le parti des Vert-e-s s'opposera à cette proposition.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe votera en défaveur de la proposition PR-1414 à la suite des auditions et aux constats des problèmes de voisinage et de sécurité. L'idée de verdir le toit est néanmoins bonne. Le reste des demandes est inenvisageable pour le Parti libéral-radical.

Une commissaire du Parti socialiste indique que son groupe souligne que l'idée du projet est bonne, cependant les nuisances occasionnées pour la majorité des habitants sont très problématiques. Le Parti socialiste soutient l'idée de végétalisation dense du toit pour empêcher les accès directs, mais en permettant un accès sécurisé pour l'entretien qui se fera soit par la Ville, soit par la conciergerie.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe votera en défaveur de la proposition PR-1414. Il rappelle que cette proposition a été soumise par l'ancien Conseil administratif. Il s'interroge sur la rédaction de cette proposition. Il soutient que le Conseil municipal a le mauvais rôle de voter en défaveur. Il relève encore que ce projet concernera une minorité de personnes et s'interroge sur le clientélisme de ce projet.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle la pétition des habitants qui a été refusée par la commission et acceptée par le Conseil municipal en séance plénière. En effet, cela explique la proposition du Conseil administratif. Il est devenu évident qu'il s'agit d'un projet irréaliste. Il précise que la cour est seulement un passage. Il rappelle la forte opposition d'habitants qui souffrent du bruit généré par l'utilisation de la cour. Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre refusera ce projet.

Le président, du Mouvement citoyens genevois, indique que son groupe s'opposera afin de ne pas donner une autorisation par le Conseil municipal de l'utilisation de la cour qui crée des problèmes.

Vote

Par 13 non (3 PLR, 4 S, 2 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC) et 2 abstentions (EàG, Ve), la proposition PR-1414 est refusée.

Annexe: images de l'aménagement actuel et prévu pour les bâtiments concernés

SÉANCE DU 23 JANVIER 2023 (soir)
Proposition: aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau

5763

Toiture existante



5764

SÉANCE DU 23 JANVIER 2023 (soir)
Proposition: aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau

Rez inférieur



Image fictif. Exemple escalier



SÉANCE DU 23 JANVIER 2023 (soir)
Proposition: aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau

5765

Espace gravier



Espace terrasse

Bacs permettant la plantation de fruits, légumes, fleurs



Exemple fictif du plancher



Bacs existants faisant office de barrière



SÉANCE DU 23 JANVIER 2023 (soir)
Proposition: aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau

—***—

M^{me} Paule Mangeat (S). Très rapidement... Entre le vote de cet objet en commission et son traitement en séance plénière, un nouvel élément est apparu dont nous souhaiterions à nouveau discuter en commission. Le Parti socialiste, avec l'accord de tous les groupes, souhaite donc le renvoi de cet objet en commission des travaux et constructions.

La présidente. Je vous remercie. J'annonce aussi un projet d'amendement sous la plume de M. Valentin Dujoux et de M^{me} Delphine Wuest qui demande l'ajout de l'article 5 suivant: «La mise à disposition de l'aménagement de la cour intérieure de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau – fera l'objet d'un bilan (notamment sur les aspects de végétalisation et de cohabitation entre les différents usages des habitant-e-s) deux ans après son inauguration.»

Dans la mesure où vous avez sollicité un renvoi en commission, Madame la conseillère municipale, à quelle commission souhaitez-vous renvoyer cet objet?

M^{me} Paule Mangeat (S). Travaux et constructions.

La présidente. Je fais voter le renvoi en commission. (*Brouhaha. Une demande de parole est ignorée. Remarques.*) Oui mais il y a une demande de renvoi en commission. Je fais voter d'abord la demande de renvoi en commission, comme le prévoit notre règlement.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Mais c'est nous qui avons demandé l'ouverture du débat...

La présidente. Je comprends. Je comprends votre frustration. Je suis vraiment désolée. (*Brouhaha.*)

(*Ndlr: l'usage veut que les demandes éventuelles de renvoi en commission soient votées en deuxième débat, au terme du premier débat. Un amendement*

déposé pour modifier un objet renvoyé à nouveau en commission n'est pas lui-même renvoyé en commission.)

Mis aux voix, le renvoi du rapport PR-1414 A à la commission des travaux et des constructions est accepté par 29 oui contre 8 non (1 abstention).

22. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu le projet de délibération suivant:

- PRD-321, de *M^{mes} et MM. Alain Miserez, Manuel Zwyssig, Amar Madani, Marie-Agnès Bertinat, Gazi Sahin et Delphine Wuest*: «Refonte des commissions du Conseil municipal».

23. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu les interpellations écrite et orales suivantes:

- IE-123, de *M. Manuel Zwyssig et M^{me} Salma Selle*: «Un U lacustre pour la mobilité douce et les transports publics?»;
- IO-328, de *M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni*: «Changeons le nom de l'espace de quartier de Saint-Jean. Rendons l'espace de quartier du Seujet aux habitants»;
- IO-329, de *M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni*: «De la verdure aux Pâquis!!!»;
- IO-330, de *M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni*: «Quels sont les droits d'utilisation de la terrasse et de l'ascenseur au Seujet?»
- IO-331, de *M. Denis Ruysschaert*: «Comment la Ville s'adapte au changement climatique? Désimperméabiliser et favoriser la biodiversité»;
- IO-332, de *M. Daniel Sormanni*: «Attribution des terrains de la Ville de Genève – logements en rade»;
- IO-333, de *M. Daniel Sormanni*: «Non à une ville de Genève censurée et triste».

24. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-678, de *M^{me} Ana Maria Barciela Villar*: «FMAC: œuvres d’art sur la rive droite et la rive gauche en plein air pour aménager l’espace public»;
- QE-679, de *M. Daniel Sormanni et M^{me} Yasmine Menétrey*: «Combien d’APM sont actifs et combien d’agents sont sur le terrain pour effectuer le travail?»;
- QE-680, de *M. Alain Miserez*: «Crèches et sécurité: quid?»;
- QE-681, de *M^{me} Salma Selle et M. Manuel Zwyszig*: «Une ville animée et accessible à la mobilité douce»;
- QE-682, de *M^{me} Florence Kraft-Babel et M. Maxime Provini*: «Avons-nous une maîtrise sur les coûts de l’alimentation durable locale afin d’en garantir la popularité et l’accessibilité?»;
- QE-683, de *M^{me} Florence Kraft-Babel et M. Maxime Provini*: «Pourquoi empêcher les producteurs locaux de faire de la publicité en ville de Genève?»;
- QE-684, de *M^{me} Florence Kraft-Babel et M. Maxime Provini*: «Décarboner ou déculturer la ville?»;
- QE-685, de *M^{me} Florence Kraft-Babel et M. Maxime Provini*: «Réduire le gabarit des chaussées, quelle valeur ajoutée?»;
- QE-686, de *M^{me} Yasmine Menétrey et M. Christian Steiner*: «Quel est le montant de la location du domaine public pour la durée du marché de Noël au Jardin anglais qui a eu lieu en décembre 2022?».

La présidente. Je vous souhaite une bonne soirée. Je vous rappelle que c’est l’année du Lapin – bonne année – et je vous retrouve en février. Au revoir.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Exhortation | 5560 |
| 2. Communications du Conseil administratif | 5560 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal | 5560 |
| 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 24 989 700 francs destiné aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Paix, compris entre la place des Nations et la place Albert-Thomas, y compris le renouvellement de son passage supérieur, dont à déduire une participation de la Confédération suisse (projet d'agglomération) de 4 085 000 francs, soit 20 904 700 francs net (PR-1485 A/B) | 5561 |
| (Interventions) | 5571 |
| 5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 avril 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs destiné à financer les surcoûts liés aux achats d'électricité pour les bâtiments de la Ville de Genève approvisionnés sur le marché libre pour l'année 2022 (PR-1514 A/B). Troisième débat | 5581 |
| 6. Interpellation orale du 30 novembre 2022 de M ^{me} Yasmine Menétray et M. Daniel Sormanni: «Favorisons nos vrais artisans locaux aux marchés de Noël» (IO-327) | 5605 |
| 7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 19 septembre 2022 de M ^{me} Ana Maria Barciela Villar: «Qui nettoie le passage du Pont de la Rue-de-la-Servette?» (QE-667) | 5609 |
| (Interventions) | 5610 |
| 8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 septembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 8 331 200 francs, soit: | |
| – 7 808 100 francs brut destiné à la création d'un nouveau réseau de collecteurs souterrains à l'avenue Wendt, dont à déduire la | |

- participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 635 400 francs et la récupération de la TVA de 479 800 francs, soit 6 692 900 francs net;
- 523 100 francs destiné à la mise en œuvre d’un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée de l’avenue Wendt (PR-1534 A) 5611
9. Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la motion du 12 décembre 2020 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel-Dany Pastore: «Préserveons la santé de la population en construisant des aménagements ombragés en Ville de Genève» (M-1585 A)..... 5635
 10. Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la résolution du 5 avril 2017 de M^{me} et MM. Daniel Sormanni, Patricia Richard, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Pour un centre-ville redynamisé, concernant l’installation de bornes rétractables à l’entrée de la Vieille-Ville» (R-206 A) 5643
 11. Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la motion du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Corinne Goehner-da Cruz, Gazi Sahin, Maria Casares, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Caserne des Vernets – non à la surdensification – pour un projet équilibré» (M-1513 A). 5645
 12. Rapport de la commission des pétitions chargée d’examiner la pétition du 4 février 2020: «Non à la mise en place des antennes 5G, Oui au développement de la fibre optique!» (P-416 A) 5648
 13. Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la motion du 6 février 2019 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Olivier Gurtner, Uzma Khamis Vannini, Anne Carron, Albane Schlechten, Hélène Ecuyer, Daniel Sormanni, Simon Brandt et Pierre Scherb: «Amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes lors de modifications de circulation liées aux chantiers» (M-1414 A) 5650
 14. Rapport de la commission des pétitions chargée d’examiner la pétition du 17 mai 2022: «Pour le réaménagement et la mise en place de nouvelles toilettes dans le parc Bertrand» (P-466 A) 5654

15. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 avril 2022: «Pour la prévention des incivilités dans le square Simon-Durand (Acacias)» (P-462 A) 5660
16. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 11 septembre 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Michèle Roulet, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Stefan Gisselbaek, John Rossi, Florence Kraft-Babel, Pierre de Boccard et Véronique Latella: «Une plage publique sur le quai Wilson et des bains publics dans nos fleuves» (M-1460 A) 5675
17. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 mai 2022: «Pour un meilleur partage du marché du dimanche» (P-469 A) 5677
18. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 mai 2022: «Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce» (P-464 A) 5695
19. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 9 juin 2021 de M^{mes} et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Monica Granda, Livia Zbinden, Audrey Schmid, Gazi Sahin, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Olivier Gurtner, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Michèle Roulet et Alain de Kalbermatten: «Maintenir des places de parking en surface pour les personnes à mobilité réduite» (M-1628 A) 5746
20. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2021 de la Fondetec (D-32.13) 5750
21. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 juillet 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 260 950 francs destiné à l'aménagement de la cour intérieure de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau (PR-1414 A) 5752
(Interventions) 5766
22. Propositions des conseillers municipaux 5767
23. Interpellations 5767

24. Questions écrites 5768

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci